This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LIV

TABLEAU

DE

LA GRANDE-BRETAGNE.

C 5 F
Sarrazin

Se trouve à Paris, chez

P. DIDOT, L'AÎNÉ, rue du pont de Lodi, n° 6.
PANCKOUCKE, rue Serpente, n° 16.
MAGIMEL, rue Dauphine, n° 9.

TABLEAU

DE

LA GRANDE-BRETAGNE,

OU

OBSERVATIONS SUR L'ANGLETERRE,

VUE A LONDRES ET DANS SES PROVINCES,

DE M. LE MARÉCHAL-DE-CAMP PILLET;

AVEC UN SUPPLÉMENT.

Jean de

PAR M. SARRAZIN,

MARÉCHAL-DE-CAMP DES ARMÉES DU ROI, COMMAND. DE LA LÉGION D'HONNEUR,
ET ANCIEN CHEF D'ÉTAT-MAJOR DU PRINCE ROYAL DE SUÈDE
AUX ARMÉES D'ALLEMAGNE ET D'ITALIE.

« Le jugement d'un bon critique se remarque
« jusque dans le choix des ouvrages qui sont
« l'objet de sa censure. »
Encyclopédie, tom. X, art. CRITIQUE.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT, L'AINÉ,
IMPRIMEUR DU ROI.

1816.

Eu

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
659164 A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1933 L

PRÉFACE.

Le général Pillet a dédié son ouvrage *à ses compagnons de souffrance les prisonniers de guerre en Angleterre.* J'aurais pu dédier ma réponse à notre auguste Monarque, et à cette Noblesse fidèle qui a partagé l'exil de Louis XVIII. Quand on n'écrit que la vérité, on n'a pas besoin de chercher à influencer l'opinion par de tels accessoires. Les prisonniers de guerre et les émigrés ont été l'objet spécial de la *politique* des ministres anglais, qui ont traité les uns avec une sévérité sans bornes, tandis qu'ils ont prodigué toute espèce de secours aux Français qui voulaient soutenir les intérêts de leur légitime souverain. Un ennemi désarmé devient sacré : on doit prendre à son égard les mesures qu'exige la tranquillité publique ; mais attenter à sa vie ouvertement, ou par des mesures secrètes, serait le plus lâche des forfaits ; et je crois de mon devoir de repousser cette attaque dirigée contre une nation qui a fait de si grands progrès dans la civilisation.

Blanch 20 Dec 1952

Vainement le général Pillet voudrait nous faire croire qu'il est mort en Angleterre cent cinquante mille Français, et que trente mille ont péri en France des suites de leurs souffrances dans les pontons (préface, pag. vj). Depuis la rupture du traité d'Amiens, le nombre de nos prisonniers en Angleterre n'a jamais été de cent mille. Comment se fait-il que le nombre des morts soit presque double? On a eu tort, sans doute, de violer la capitulation de *Cintra* à l'égard de M. Pillet; les traités doivent être scrupuleusement observés, parcequ'ils sont destinés à alléger les malheurs de la guerre. Je suis surtout fort étonné qu'on ait mis un colonel français dans des cachots avec les plus grands criminels (p.ix). Cette circonstance sera probablement éclaircie par les autorités compétentes. J'ai été prisonnier de guerre et prisonnier d'état en Angleterre. Dans ces deux situations, je n'ai eu à reprocher au gouvernement anglais que de me refuser les appointements de mon grade, et le paiement de mes plans. Je répondrai avec franchise à des accusations violentes. C'est au public intelligent à prononcer en dernier ressort. Dans un second volume sur la Grande-Bretagne je parlerai des finances et du commerce, et je donnerai les documents pour les

deux volumes à la fin de l'ouvrage. Les matériaux pour le second volume m'ont été fournis par les travaux de M. Colqhoun, et Henry Thornton, membre du parlement, deux auteurs généralement estimés.

A Paris, le 15 avril 1816.

ERRATA.

Page 17, ligne 16, au lieu de *thorys*, lisez torys.
78, au lieu de *chapitre IX*, lisez chapitre XI.
173, ligne 8, au lieu de *Anglais*, lisez Anglaises.

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

PRÉFACE. Page v

CHAP. I. I. Origine de l'anglomanie en France. Véritable cause des maux qui ont accompagné notre révolution. 1

CHAP. II. II. Londres. Costumes anglais. 6

CHAP. III. III. Esprit public. Orgueil national. IV. Esprit public. Continuation du même sujet. 11

CHAP. IV. V. Mœurs de la nation dans toutes les classes. VI. Droit commun. Lois de la terre. État civil; naissance; mariage considéré sous le rapport des lois; testament, etc. 18

CHAP. V. VII. Cours de justice. Gens de loi. VIII. Étude des lois. 25

CHAP. VI. X. Constitution. IX. Élections pour la représentation. XI. Parlement d'Angleterre. XII Parti de l'opposition. 32

CHAP. VII. XIII. Impôts. Dette publique. 44

CHAP. VIII. XIV. Bienfaisance. Établissements philantrhropiques. 57

CHAP. IX. XV. Machiavélisme des ministres anglais. XVI. Liberté de la presse. 62

CHAP. X. XVII. Sûreté des personnes et des propriétés. XVIII. Assises; jugements criminels. XIX. Sainteté du serment. 69

CHAP. XI. XX. Crimes. XXI. Femmes mariées; assassinats de femmes par leurs maris, familiers en Angleterre, et toujours impunis. XXIII. Assassinats de maris par leurs femmes. XXIV. Assassinats d'amantes par leurs amants. Page 78

CHAP. XII. XXII. Les lois d'Angleterre sont-elles plus favorables aux femmes, ainsi que l'a prétendu M. de Ségur, que ne l'étaient les anciennes lois de France? XXV. *Sweet-heart*, ou amant, amante. 93

CHAP. XIII. XXVI. Parricide. XXVII. Infanticide. 107

CHAP. XIV. XXVIII. Orphelins, enfants trouves, bâtards. XXIX. Enfants anglais. 112

CHAP. XV. XXX. Humanité envers les bêtes. XXXI. Botany-Bay. 120

CHAP. XVI. XXXIII. Mariages sous le rapport des mœurs. XXXIV. Adultère; divorce. XXXV. Divorce chez le bas peuple; vente de femmes. 127

CHAP. XVII. XXXVI. Jeu. XXXVII. Ivrognerie. XXXVIII. Coutume de s'enivrer commune parmi les femmes. 146

CHAP. XVIII. XXXIX. *Rout*, belle assemblée, bonne compagnie. XL. Délicatesse de la langue. Pudeur des femmes. 163

CHAP. XIX. XLI. Militaire. 178

CHAP. XX. XLII. Marine; mode de recrutement. XLIII. Officiers de marine. 190

CHAP. XXI. XLIV. Clergé anglais. 204

CHAP. XXII. XLV. Prisons de guerre flottantes; pontons de Chatham. XLVI. Régime et nourriture des prisonniers sur les pontons. XLVII. Habillement

des prisonniers. XLVIII. Argent adressé aux prisonniers par leurs familles. Page 212
CHAP. XXIII. XLIX. Mauvais traitements habituels; leurs différentes espèces. L. Maladies auxquelles sont sujets les prisonnier des guerre. LI. Échange des prisonniers de guerre; excès de leurs souffrances par l'insuffisance de la solde. 237
CHAP. XXIV. LIII. Projets de l'Angleterre sur l'Europe. LIV. Projets de l'Angleterre sur la Méditerranée. Véritables motifs qui l'ont déterminée à se faire céder Malte. 250
CHAP. XXV. LV. Projets de l'Angleterre sur les Antilles. L'Inde destinée à leur en fournir les produits. LVI. Malheureuse situation de l'Inde, devenue source de tous les genres de richesses pour l'Angleterre. 261
CHAP. XXVI. LVII. *Bienfaits inséparables de l'alliance* de l'Angleterre pour les nations qui y ont eu recours. Situation du Portugal. Commerce de Lisbonne tout-à-fait enlevé aux Portugais. Vins de Porto. 268
CHAP. XXVII. LVIII. Voyageurs anglais. LIX. Grandes routes; voitures publiques; postes; auberges. 273
CHAP. XXVIII. LX. Végétation. Agriculture. 281
CHAP. XXIX. LXI et dernier. Conclusion. Tableau raccourci de l'Angleterre. Caractère français dessiné par un des auteurs anglais le plus recherché, le docteur Goldsmith, extrait du Citoyen du Monde, ouvrage imprimé en 1760, lettre LXXVIII. 286
CHAP. XXX. Empire Britannique. 294
CHAP. XXXI. Londres. 301

CHAP. XXXII. Journaux. Page 311
CHAP. XXXIII. Théâtres. 316
CHAP. XXXIV. Parcs et jardins publics. 325
CHAP. XXXV. Manufactures. 331
CHAP. XXXVI. Banquiers. 334

TABLEAU

DE

LA GRANDE-BRETAGNE,

OU OBSERVATIONS, ETC.

CHAPITRE PREMIER.

I. Origine de l'anglomanie en France. Véritable cause des maux qui ont accompagné notre révolution.

Dans l'examen de l'ouvrage du général Pillet j'ai copié exactement les titres des chapitres, en mettant fidèlement le numéro de chacun, quand j'ai cru en devoir réunir plusieurs dans un des miens. Mes citations sont faites avec exactitude, afin de faire bien connaître l'auteur, son style et son sujet. Il pouvait donner un excellent ouvrage en suivant les principes de la modération, et sur-tout les lois de la justice : il ne nous a fourni qu'une satire virulente, également indigne et de la franchise militaire

et de la générosité française. Le gouvernement anglais, je l'ai déja prouvé dans mes écrits précédents, mérite d'être censuré ; mais il y a de l'injustice à faire rejaillir sur une nation entière les torts de l'autorité concentrée entre les mains de quelques individus. Je crois rendre un service essentiel au public en réfutant le général Pillet. Laissons aux gouvernements faibles le funeste talent de dominer par l'erreur et le mensonge : une nation grande et forte a besoin de connaître la vérité pour que ses jugements ne la fassent jamais rougir.

Le général Pillet nous a mal jugés. Il a cru que nous devions épouser sa querelle et partager sa haine ; il n'a pas réfléchi que nous étions de sang froid, qu'il n'était pas calme, et qu'en blâmant les auteurs des mauvais procédés envers nos prisonniers, nous étions trop sages pour en déverser l'odieux sur une nation estimable qui était la première à gémir des abus de l'autorité. Après avoir attribué au régent Philippe d'Orléans (page 15) notre goût pour l'anglomanie, l'auteur se ravise, et proclame Louis XIV et Fénélon (page 16) comme les introducteurs de cet abus. Il pouvait aussi bien citer Henri IV, qui dut aux secours de l'Angleterre la possession du trône de ses ancêtres.

Quant à moi, je regarde l'*anglomanie* comme un mot vide de sens. Il faudrait donc taxer les Anglais de *gallomanie*, à cause de leur prédilection pour nos vins et nos eaux-de-vie, puisqu'on appelle *anglomane* quiconque donne la préférence aux objets que l'Angleterre nous fournit à meilleur marché et de qualité bien supérieure à ceux de nos manufactures?

L'auteur se trompe quand il dit que nous devons nous *méfier* du caractère des Anglais, et *imiter* leurs institutions. Les générations se succèdent rapidement; mais les passions sont éternelles. L'amour, la colère, le courage et l'ambition agitent sans cesse le corps politique, comme les astres influencent le monde physique. La civilisation a modifié les caractères des nations, sans détruire les principes constitutifs qui émanent de la nature. Les enfants qui naissent aujourd'hui à Paris et à Londres ont les mêmes inclinations que ceux qui naquirent à l'époque où César dictait des lois sur les bords de la Seine et de la Tamise, il y a près de vingt siècles. Les institutions que l'expérience a démontré devoir être avantageuses à l'Angleterre flatteraient l'égoïsme de quelques individus soi-disant *philosophes*, sans nous donner cette tranquillité intérieure qui fait à-

la-fois le bonheur des familles et la prospérité de l'état.

M. Pillet juge avec beaucoup de sévérité (page 20) Montesquieu, Helvétius, et tous nos savants qui ont voyagé en Angleterre. A l'entendre, ce sont autant de *gobe-mouches qui se laissent tous prendre au piége de l'adulation anglaise*. Il cite une anecdote d'Helvétius, dont la voiture, ayant été renversée, fut promptement relevée et conduite à bras par les paysans jusqu'au château où le seigneur attendait son ami. L'auteur prétend que la chute de la voiture du philosophe avait été préparée d'avance, pour donner aux Anglais une occasion de faire éclater leur enthousiasme pour les savants étrangers. Peut-on s'abaisser à dénaturer ainsi une belle action? Est-il probable que le seigneur anglais qui se faisait une fête de recevoir Helvétius eût voulu l'exposer à avoir un bras ou une jambe cassés, pour lui faire apprécier l'attachement que lui portaient ses vassaux?

Je dois censurer l'auteur d'avoir dit (page 21): « *Rien n'est plus commun* que de voir verser « une voiture sur les routes d'Angleterre. Mais « elle réunirait tous les philosophes et tous les « savants du monde, qu'ils feraient ce que font

« les voyageurs en pareil cas, se ramasser, s'ils « le peuvent, ou attendre, s'ils ont les os brisés, « des secours qu'il faut aller chercher et payer « assez cher; car, quant aux spectateurs et aux « passants, s'il y en a, chacun regarde stupide- « ment un moment, et continue sa route. » Il fallait dire *que rien n'est plus rare* que de voir verser une voiture sur les routes d'Angleterre, et que, quand cet accident arrive, chacun s'empresse à le réparer de tout son pouvoir. Voilà une vérité dont j'ai été témoin dans les rues de Londres et sur les routes de Harwich et de Douvres. L'adresse des cochers, la bonté des routes et la solidité des voitures rendent très agréables les voyages en Angleterre. L'auteur a commencé son ouvrage avec un peu d'humeur d'avoir été privé si long-temps de sa liberté. Nous le verrons ailleurs faire le plus grand éloge des grandes routes, voitures publiques, postes et auberges. Excusons son aridité sur l'origine de l'anglomanie, et voyons s'il a mieux réussi dans ses autres arguments contre l'Angleterre.

CHAPITRE II.

II. Londres. Costumes anglais.

Le titre de ce chapitre pique la curiosité. On s'attend à trouver des détails intéressants sur la première ville du monde par son étendue, sa population, son commerce, ses richesses, et sur-tout par son influence politique sur tout l'univers. Cependant l'auteur se borne à nous dire « que, si l'Angleterre est dans Londres, « on peut dire que *Londres est aussi dans* « *toute l'Angleterre;* que tous les objets de « consommation n'ont qu'un prix, celui de la « capitale, à cause de la facilité des communi- « cations; que les habitants des provinces sont « habillés comme ceux de Londres; que les « mœurs, les habitudes et le langage sont les « mêmes; que toutes les femmes s'appellent « *ladys;* qu'elles ont deux mains gauches; que, « depuis la couturière jusqu'à la femme du « grand seigneur, elles sont vêtues de blanc, « la tête couverte d'un chapeau de paille, posé » sans grace; qu'elles ont toutes l'air d'être de « la même famille, lorsqu'on les voit dans une

« promenade le dimanche; qu'il règne dans les « salons un luxe bien entendu; que les hommes « comme il faut sont costumés élégamment; « que le peuple anglais est plus proprement, « plus richement vêtu que le peuple français, « et que la fille de basse-cour de la campagne « la plus reculée va, les jours de marché, ap- « porter son beurre et ses œufs aussi élégam- « ment vêtue que la fille de ses maîtres, la tête « parée d'un petit chapeau, les mains propre- « ment gantées, et la jambe couverte d'un bas « de coton toujours parfaitement blanc. »

Les Martons et les Lisettes doivent beaucoup de reconnaissance à l'auteur pour de si jolis compliments. Quoique je me sois fort peu mêlé de basse-cour pendant quatre ans que j'ai séjourné en Angleterre, je dois dire que cette classe du peuple est fort sale habituellement, et que les maîtres sont sans cesse obligés de surveiller leurs domestiques pour les faire tenir propres. Les dames anglaises, quoi qu'en dise l'auteur, sont d'une propreté ravissante tant dans leur costume que dans la tenue de leur ménage. Rien n'est à comparer à la beauté que présente une famille anglaise composée du père, de la mère, et de sept à huit enfants de l'âge de quatre à douze ans. J'en ai vu souvent

se promener dans *Saint-James-Parc*, et au jardin de *Kensington*. Il m'est arrivé de les suivre pendant des heures entières, à cause du plaisir que me procuraient la propreté de leur costume, leur bruyante gaieté, et un certain air de famille qui ne m'a frappé dans aucun pays autant comme en Angleterre.

Le lecteur fera justice des autres assertions de M. Pillet; je me borne à parler de ce qu'il aurait dû mentioner. Des détails sur la population, qui est de douze cent mille ames, des observations sur la police, qui, quoique cachée, n'en est pas moins active, et des réflexions sur les plaisirs qu'offre au voyageur cette capitale immense, auraient bien plus intéressé les Français que l'inventaire d'une miss anglaise à qui l'auteur n'accorde (page 28) « que deux chemises, « deux jupes de basin, deux paires de bas de « coton, deux *petites* robes, trois fichus, ser- « vant tour-à-tour pour la poche et pour le « cou, etc. » Je ferai des chapitres séparés pour les théâtres, les promenades publiques, les manufactures, les journaux, les banquiers, et les autres curiosités qui peuvent donner une idée exacte de la rivale de Paris. Le général Pillet a vu Londres avec ce dégoût qui s'empare d'un homme qu'on force à voyager sur mer, lorsque

ses affections lui font regretter la terre. Il quitte le vaisseau sans connaître les manœuvres qui l'ont fait arriver à bon port, comme l'auteur a quitté l'Angleterre sans avoir su apprécier les qualités supérieures qui ont conduit les Anglais au degré de puissance où nous les voyons parvenus.

Je crois cependant devoir assurer l'auteur que son ouvrage aura bien fait rire les Anglais, quand ils auront lu qu'on ne distingue point de différence entre la tenue de la vicomtesse de Perceval et sa marchande fruitière, « et que, « quand il y en a, elle consiste dans plus de « négligence de la part des femmes du haut « parage (page 25). » J'ai assisté souvent dans les belles réunions de Londres; je me suis trouvé à *Covent-Garden* et à *Drury-Lane*, où il y avait une brillante assemblée; j'ai vu les dames élégamment parées, tout comme à Paris. Si on ne remarque pas dans ces réunions les graces de nos Parisiennes, on est frappé de la beauté des dames anglaises. Il est ridicule de dire qu'elles ont *deux mains gauches*. Peut-être ce reproche serait-il mieux adressé aux Françaises, quand il s'agit de s'occuper des affaires du ménage. Il n'y a pas une Anglaise, si riche qu'elle soit, qui ne fasse apprendre à

ses demoiselles à faire ses robes et à conduire l'intérieur de la maison, sans négliger l'écriture, la littérature, le dessin, la danse et la musique. Mais j'oublie que je dois analyser et critiquer l'ouvrage de M. Pillet, et que je ne dois parler de ses omissions que dans des articles supplémentaires. J'observerai qu'on n'appelle *lady* que les femmes de qualité; les autres s'appellent *mistress*. Madame *Siddons*, actrice célèbre du théâtre de Covent-Garden, ne porte le titre de *lady* que dans ses rôles; par-tout ailleurs elle n'est connue que comme *mistress Siddons*.

CHAPITRE III.

III. Esprit public. Orgueil national. IV. Esprit public. Continuation du même sujet.

Je réunis les chapitres III et IV, que l'auteur n'a séparés que parcequ'il voulait commencer ses plaintes au sujet des pontons; ce qui prouve qu'on est rarement propre à écrire sa propre histoire. Il fallait se borner à *l'esprit public* des Anglais, matière assez abondante pour remplir plusieurs chapitres, sans aller entamer un sujet fort délicat, j'en conviens, mais étranger à la question dont il s'agit. L'auteur rend justice aux Anglais peut-être même avec trop d'engouement. Comme il tombe rarement dans cet écueil, je vais me servir de ses propres expressions. Il dit (page 32): « Anglais, votre esprit « public, votre amour de la patrie ne peuvent-« ils donc s'allier qu'à des mœurs cruelles et fé-« roces, ainsi que je vous ai souvent entendus « *vous en vanter vous-mêmes?* Ne peut-on « aimer son pays sans haïr tous les autres? Ce « côté de votre caractère est affreux; et j'aime à « croire que l'esprit public, tel que je le desire

« à mes compatriotes *qui n'en ont point encore,* « ne sera jamais la haine de ce qui n'est pas « soi. » Après cette apostrophe au peuple anglais, l'auteur ajoute : « Dans toutes les circon- « stances l'esprit public se montre en Angleterre « avec une promptitude et une énergie qui de- « vraient faire rougir et trembler tous les peu- « ples, tous les gouvernements de l'Europe. »

Le général Pillet juge nos voisins trop favorablement. Il n'y a pas plus d'esprit public en Angleterre qu'en France, ou en Turquie. Si un Anglais appelle un Français *french dog,* un Musulman lui dit *chien d'infidèle,* et on répond à l'un et à l'autre par des expressions analogues, et consacrées par l'usage dans ces querelles, pour, ainsi dire nationales, quoiqu'elles n'aient lieu le plus souvent qu'entre des individus de la lie du peuple. Les hommes qui ont reçu une bonne éducation savent dans tous les pays allier *l'esprit public* avec la politesse qui fait les charmes de la société. Je n'appelle pas *esprit public* l'ardeur avec laquelle les capitalistes anglais s'empressent de remplir les emprunts demandés par les ministres. C'est leur intérêt particulier qu'ils embrassent en soutenant le gouvernement de leur crédit et de leur fortune. L'honneur de ce dévouement appar-

tient tout entier au génie de William Pitt, qui, par l'habileté de son système sur les finances, a eu l'adresse de mettre sous la dépendance du gouvernement tous les riches propriétaires et banquiers de la Grande-Bretagne. Il y a autant, peut-être même plus d'esprit public en France qu'en Angleterre. C'est une mine qui est à la disposition du gouvernement : il ne s'agit que de savoir l'exploiter. Le climat de la France, ses richesses territoriales, sa situation physique, et sur-tout sa population, lui donnent sur les autres peuples de l'Europe des avantages immenses, dont la supériorité n'est plus un mystère pour nous, quoiqu'elle ait cessé d'être un objet de terreur pour nos rusés voisins.

Il n'y a pas de pays où l'on soit plus soumis au gouvernement qu'en Angleterre, non pas pour défendre l'honneur du nom anglais, mais pour conserver la banque. L'auteur se trompe dans ses conjectures sur la mort de M. Perceval. Son assassin n'était qu'un fou dont la misère avait égaré la raison. Le premier ministre n'était pas nanti de son affaire, qui était du ressort du ministre de l'intérieur. Le peuple parut s'apitoyer sur le sort de Billingham, sans cependant faire aucune tentative pour favoriser son évasion. Il ne convenait pas de reprocher aux mi-

nistres anglais *de refuser audience* (page 35), puisqu'il n'y a pas de pays où les ministres soient plus faciles à aborder qu'en Angleterre. Je suis loin de trouver un bon esprit public dans les secours accordés à la famille d'un homme qui a osé verser le sang d'un chef de l'état. M. Pillet aurait été plus approuvé s'il avait parlé de cette circonstance comme étant le résultat de la haine que les esprits turbulents sont toujours disposés à manifester contre l'autorité légitime.

J'approuve l'éloge de M. Howard, qui a écrit avec énergie pour améliorer le sort des prisonniers, et je partage l'avis du général Pillet, qui censure cet auteur pour avoir pris le parti d'un lord arrêté pour dettes à Paris. Quand on doit, il faut payer. A Londres, on est inexorable sur cet article. Sa défense de Cobbet, auteur du *Political register*, me paraît hasardée. Est-ce à un journaliste à aller s'immiscer dans les opérations de l'armée? Les ministres ont déjà beaucoup à faire pour maintenir la discipline parmi les troupes. Si quelques écrivains s'attachent à les contrarier pour troubler l'ordre social, la punition des coupables doit être d'autant plus exemplaire, que les conséquences du délit auraient été plus désastreuses. Mais ne soyons pas les dupes de cette opposition apparente.

Tel individu qu'on voit entre les mains de la justice n'est peut-être qu'un mannequin mis en avant par la politique pour atteindre un but important. Qu'on réfléchisse que lord Cochrane, qui a éprouvé tant de désagréments, n'en est pas moins encore membre du parlement pour le district de *Westminster*.

L'affaire de M. Lovel, rédacteur du *Statesman*, remplit huit pages, de 41 à 48. Cet écrivain avait signalé les vols qu'on faisait aux prisonniers français. Il fut mis en prison et condamné à une forte amende. Le général Pillet lui écrivit une longue lettre en date du ponton *le Brunswick*, rade de Chatham, le 19 mai 1813, pour le remercier de l'intérêt qu'il avait bien voulu prendre au sort de ses camarades d'infortune. Il lui dit : « Serait-il donc vrai « qu'il n'existe plus en Angleterre de ces hom- « mes essentiellement vertueux qui se croient « obligés par devoir d'opposer une barrière au « crime, sous quelque forme qu'il se présente « sans exception de rang ou de nation ? Serait- « il vrai qu'il ne s'élèvera plus désormais une « seule voix en notre faveur ? Votre condamna- « tion me le fait craindre. Si un seul homme de « bien, mais assez puissant, mais ayant la ferme « volonté d'honorer son pays, de le laver de la

« tache d'ignominie qu'imprimera un jour sur « lui la connaissance répandue en Europe de « tout ce que nous souffrons, pouvait descen- « dre un instant parmi nous, et s'y informer des « détails de nos misères pour les redresser, quel « bien il ferait à l'humanité! quels droits il ac- « querrait à notre reconnaissance! »

Je sais que les prisonniers de guerre ont été très maltraités en Angleterre, sur-tout ceux qui ont été renfermés à bord des pontons. Cependant le gouvernement anglais paraîtra bien moins blâmable si on considère combien il était essentiel pour la tranquillité de l'Angleterre de prendre les plus grandes précautions contre près de quatre-vingt mille individus qui auraient suffi pour faire la conquête de ce pays, s'ils avaient réussi à briser leurs chaînes et à se joindre aux mécontents. Quant aux vols commis à l'égard des prisonniers, il y avait de la faute du gouvernement français, qui aurait dû avoir un agent à Londres pour recevoir les réclamations, et en poursuivre l'effet auprès de l'autorité compétente.

J'ignore ce qui a pu engager le général Pillet à traiter légèrement lord Cochrane (page 47). Je connais particulièrement ce seigneur; il est rempli de mérite comme officier de marine, et

comme membre du parlement; il est très attaché à son pays; il doit à son bonheur sur mer la fortune dont il jouit. Quand on a prétendu qu'il avait spéculé sur les fonds publics à l'époque où un soi-disant colonel arrivé de France se rendit à Londres avec la fausse nouvelle de la mort de Bonaparte, on ne pensait pas qu'un gouvernement a une foule de moyens pour diriger l'opinion publique, et que lord Cochrane, qui est plein d'honneur et de loyauté, n'aurait pas voulu, pour tout l'or de la banque, ternir la bonne réputation dont il jouit, s'il n'avait pas dû se prêter aux vues du ministère pour la réussite de ses spéculations. Telle est la conduite d'un membre de l'opposition. Qu'on juge par là du dévouement des *thorys!*

CHAPITRE IV.

V. Mœurs de la nation dans toutes les classes. VI. Droit commun. Lois de la terre. État civil; naissance; mariage considéré sous le rapport des lois; testament, etc.

Le chapitre V ne parle que des *mœurs*. Je l'ai réuni au chapitre VI qui est relatif aux lois. L'auteur ne parle dans le premier que du vol et de la galanterie des dames anglaises. Il s'écrie (page 53): « Les Anglaises mariées sont plus « vertueuses que les Françaises!!! Gardez-vous « de répéter plus long-temps *cet effroyable* « *blasphême*. La vertu des femmes françaises « est à elles. La confiance illimitée de leurs « époux en rehausse l'éclat. La vertu des fem- « mes anglaises est celle des esclaves qui n'a de « durée que celle de la surveillance du *brutal* « auquel on les confie. Pendant ma détention, « j'ai lu dans les papiers publics trente plaintes « de viols commis par des pères et des beaux- « pères sur la personne de leurs filles et des « filles de leurs femmes, enfants à peine âgés « de sept ans. » J'ai été prisonnier en Angleterre en 1798. J'ai examiné l'intérieur des mé-

nages. J'y ai vu autant de mœurs comme dans les autres pays où j'avais déja voyagé. Quand bien même une duchesse de Londres se serait oubliée au point de prostituer ses filles, faut-il en conclure que la nation anglaise est sans moralité? Un peuple serait bien à plaindre si l'inconduite d'une famille marquante devait suffire pour fixer l'opinion générale à son égard. Il y a beaucoup moins d'abus en Angleterre, sous le rapport des mœurs, qu'en France, parceque la population est bien moins forte, et que les erreurs du cœur humain sont inhérentes à notre nature et non point à notre caractère national. Vouloir dire qu'il y a plus d'assassins, de voleurs et de libertins en Angleterre que dans les autres pays, c'est prouver qu'on ignore jusqu'aux premières lois du monde physique et moral.

Ce qui tendrait à prouver que le crime de viol est moins commun en Angleterre que partout ailleurs, ce sont les plaintes portées pardevant les tribunaux, sur-tout si nous les comparons avec l'anecdote de l'officier (page 54) à qui les filles répondirent froidement « qu'il « n'avait rien à voir dans leur famille, qu'elles « n'étaient pas plus coupables que les filles de « Loth, et que Dieu avait béni la postérité de

« ce patriarche. » Cette réponse peut être vraie, mais elle n'est pas vraisemblable. L'officier français avait peut-être des prétentions sur les filles. La jalousie que lui inspirait le voisinage du père lui aura fait craindre un rival. Dans tous les cas, je me persuaderai difficilement qu'une demoiselle ait osé en Angleterre, devant un étranger, réclamer de son père les droits de sa mère à l'imitation des filles de Loth. Le fait se serait passé sous mes yeux, que je me serais bien gardé de le publier, à cause de la répugnance qu'inspire un acte si criminel et pourtant commis si gratuitement. Car, en Angleterre comme en France, il est facile de satisfaire tous ses desirs à cet égard, sans causer dans sa famille le plus horrible scandale. Il ne suffit pas de dire le mal, il faut le prouver; autrement les esprits sages vous retirent leur confiance, et non seulement on sourit de pitié quand vous leur présentez de tels contes pour rire, mais encore ils refusent d'ajouter foi aux détails les plus vraisemblables. Un auteur ne connaît pas ses véritables intérêts quand il outre-passe de gaieté de cœur les bornes de la décence et de la raison.

Après avoir fait l'éloge du Code civil français, l'auteur dit (page 57) « que le droit com-« mun et la loi de la terre se composent, en

« Angleterre, des lois saxonnes, des coutumes « normandes, des bills du parlement, et d'or- « donnances royales. Il prétend (page 58) qu'il « n'y a pas de nation où les personnes et les pro- « priétés soient moins respectées qu'en Angle- « terre. » Cette opinion est erronée, malgré que l'auteur s'étaye de lord Stanhope qui a pu se plaindre d'un abus, sans néanmoins contester les avantages de la législation anglaise. Comment le général Pillet a-t-il pu avancer (p. 59) « qu'aucune loi n'assurait l'état civil des per- « sonnes, quoique l'église se soit emparée, com- « me elle l'avait fait par-tout ailleurs, du droit « de constater la naissance, le mariage et le dé- « cès. » Ce sont les curés et les vicaires qui sont chargés de la tenue de ces registres, comme cela se pratiquait en France avant la révolution, et on est forcé de convenir que, pendant quatorze siècles qu'a duré cette coutume, il ne s'est pas passé plus d'abus que lorsque les maires ont été chargés de la rédaction des actes de l'état civil. L'auteur s'étonne de ce qu'il suffit « de présen- « ter un chiffon dressé en forme d'acte de célé- « bration, signé d'un nom en l'air, *en qualité* « *de prêtre,* pour justifier de son mariage. » Que fait-on de plus en France? On a aussi un nom en l'air, *en qualité de maire* de telle com-

mune, ce qui n'est pas plus imposant que le titre de curé de telle paroisse.

Les mariages contractés à *Greatna-Green*, premier village d'Ecosse sur la frontière d'Angleterre, sont aussi mentionnés par le général Pillet (page 66). Lorsque deux amants veulent se marier contre le gré de leurs familles, ils se rendent chez le forgeron de *Greatna-Green*, qui reçoit leur déclaration, et leur fournit ensuite sa modeste retraite pour rendre leurs liens plus indissolubles. Ces mariages sont reconnus plutôt par l'usage que par la loi d'Angleterre. Ils sont fort rares, parceque les parents, qui connaissent ce moyen qu'ont leurs enfants d'éluder leur autorité, évitent de les contrarier en consentant à tout ce qu'ils paraissent desirer pour leur établissement. Je dois dire que j'ai remarqué plus d'union dans les familles anglaises que par-tout ailleurs. Cette soumission est-elle le résultat de l'éducation ou de la dissimulation? Je ne me permets pas de prononcer, mais elle existe, et tout observateur sera de mon avis. Je n'ai aucun intérêt à flatter les Anglais, mais je tiens à ne donner que des renseignements exacts sur leur moralité, comme j'ose me flatter de l'avoir fait déja sur ce qui concerne leurs rapports

politiques et militaires tant en Angleterre que sur le continent.

Il est surprenant que le général Pillet se soit cru permis d'insérer le paragraphe suivant (page 68) : « Lorsqu'on veut montrer à quel « point la loi des testaments est protectrice de la « fraude et prouver l'aptitude à la subtilité, aux « chicanes et à la friponnerie dont sont doués « les hommes de loi qui reçoivent les testa- « ments, on raconte ordinairement en Angle- « terre le trait d'un homme de loi et de témoins « qui pour affirmer que le testateur mort *avait* « *la vie en lui* au moment de la rédaction, et « ne pas mentir, lui avaient mis une mouche « vivante dans la bouche. » Il y a des abus en Angleterre, parcequ'il y a des hommes. Les plus sages lois ne peuvent point empêcher qu'on ne les élude, de même que le traité de paix le mieux conditionné n'empêche point la reprise des hostilités, quand cette extrémité est jugée plus avantageuse que l'observation des conditions jurées cependant sous le serment le plus sacré.

Vouloir dire que la justice a plus d'entraves dans un pays que dans un autre, c'est, à mon avis, ne pas connaître les hommes. Je citerai, à

ce sujet, un mot que je tiens de la bouche de lord Ellenborough. Je m'étais rendu chez sa seigneurie pour me plaindre du gouvernement et pour lui communiquer mon plan d'attaquer les ministres devant son tribunal pour les forcer à me rendre mes plans, ou à me payer soixante mille livres sterling. Mylord me reçut avec bonté, écouta fort attentivement mes doléances, et me conseilla, en père, de n'avoir rien à démêler avec les tribunaux, de me soumettre aux volontés du gouvernement qui en Angleterre tout comme en France savait se faire obéir des plus mutins, et de bien me persuader qu'on n'était heureux dans le monde qu'en descendant *la rivière de la vie paisiblement*, au lieu de vouloir la remonter contre le courant. C'était ce dernier acte qu'il assimilait aux procès. Lord Ellenborough est un homme très instruit, d'une figure qui inspire la vénération, et d'une sagesse qui lui a concilié l'estime générale.

CHAPITRE V.

VII. Cours de justice. Gens de loi. VIII. Étude des lois.

Le chapitre VIII n'étant qu'une continuation du chapitre VII, j'ai cru devoir les réunir pour l'agrément du lecteur et la facilité de mon travail. Nos justices de paix, les tribunaux de première instance, les cours royales et la cour de cassation remplissent le même but que les *shériffs*, les *common pleas*, la cour du ban du roi, et la cour de l'échiquier. Les gens de loi sont aussi nombreux en Angleterre qu'en France. Quel est le pays où il n'y a pas des chicaneurs? Il leur faut donc des agents qui les dépouillent, en favorisant leur inclination à tracasser leurs voisins. Les procureurs, notaires et avocats, qu'on appelle *sollicitor*, *attorney* et *councellor*, sont aussi adroits que par-tout ailleurs. Ils vous promettent toujours gain de cause; et, quel que soit le résultat de votre affaire, leurs mesures sont si bien prises qu'il vous est impossible de les frustrer de leurs honoraires. Quelques uns ont l'habitude de les porter au double de leur valeur. Si vous réus-

sissez, vous acquittez le tout; si vous êtes condamné, votre *Cicéron* s'avance vers vous avec la mine consternée. Il pousse un profond soupir; et, si vous lui demandez le motif de son chagrin, il vous répond, la larme à l'œil : « Vous êtes malheureux. Je souffre plus que « vous de l'injustice qu'on *nous* fait éprouver. « Je veux vous convaincre que vous n'avez pas « de meilleur ami que moi. Voilà votre mé- « moire, qui se monte à 200 livres sterling. Il « est acquitté. Donnez-moi la moitié de cette « somme, et qu'il ne soit plus question de « rien. »

Quelle différence de cette conduite tortueuse avec la noble franchise d'un officier anglais! C'est l'éducation qui crée de nouveaux hommes. L'intérêt nous rend imitateurs jusqu'à un certain âge. La jérémiade que je cite est à la lettre; elle m'a été débitée avec un sérieux qui faillit me faire éclater de rire. Je ne veux cependant pas imiter le général Pillet en jugeant tous les légistes anglais par la conduite d'un de leurs confrères; je dois même ajouter que j'en ai connu plusieurs d'un vrai mérite et d'un désintéressement peu commun. M. Henri Clifford a été mon avocat pendant trois ans. Il savait que j'étais maltraité par les ministres; il

refusa l'argent que je lui envoyai, quoiqu'il ne fût pas dans l'aisance, et il me dit qu'il était assez payé par mon estime et mon amitié. Il faut conclure de l'hypocrisie de mon procureur et de la loyauté de mon avocat que le vice et la vertu sont communs à tous les pays, et qu'il y aurait de l'injustice à affirmer qu'il y a plus d'abus dans tel pays que dans tel autre, comme je trouve déplacé de dire qu'il y a moins de talents en France qu'en Angleterre, etc.

Par exemple, je suis forcé de blâmer ce que dit le général Pillet (page 80): « Aucune de « nos assemblées n'a fourni de véritables hom- « mes d'état, excepté l'assemblée constituante, « où se trouvèrent réunis tant de talents *et si* « *peu de connaissances positives*, assemblée « qui renferma dans son sein M. de Mirabeau, « le plus grand homme d'état que la France « ait eu, et M. Cazalès, *homme d'état encore* « *dans l'enfance*. Ce n'est pas que nous soyons « moins propres que les Anglais à devenir « hommes d'état: mais la science politique était « *complètement ignorée en France avant la* « *révolution ;* elle y était même dangereuse. « Aussi n'y avait-il pas de nation *plus igno-* « *rante* que la nôtre en matière de droit pu- « blic... *Tout le monde* est docteur ès lois en

« Angleterre; mais cette noble profession a ses « rangs marqués, suivant l'application qu'on « en veut faire. Tous les Anglais riches voya- « gent sur le continent. *Presque tous* étudient « et approfondissent avec un soin particulier « une science qui doit les conduire un jour à « la réputation ou à la fortune, qui doit con- « solider ou augmenter la prospérité de leur « pays.... L'Allemagne est aussi riche *que la* « *France est pauvre* dans la science du droit « public. »

Comment s'imagine-t-on que le général Pillet appuie des assertions si ridicules? Il va jusqu'à nous assurer « qu'en Angleterre les hom- « mes d'état, les grands fonctionnaires sont, « pour la plupart, collaborateurs des feuilles « périodiques qui circulent dans les trois royau- « mes, et que ces feuilles n'ont rien de l'hor- « rible stérilité, de la fade abondance, de la « basse flatterie, ou de la pédanterie des nô- « tres.... » Il dit encore (page 83) « que les « feuilles anglaises sont riches de matériaux « amassés dans tous les pays par les premiers « hommes de la nation, par ces voyageurs qui « ont été méditer, étudier dans les terres étran- « gères. » Après avoir exhalé sa bile contre nos journaux, il prétend qu'un cordonnier anglais,

dans le fond de sa boutique, connaît mieux la France, le caractère de ses habitants, et nos véritables intérêts, que nous ne les connaissons nous-mêmes. Après avoir lu ce passage, le livre m'a tombé des mains, persuadé qu'un tel radotage n'avait pas pris naissance dans une tête bien saine. Cependant j'ai voulu achever le chapitre, et j'ai lu (page 85) plusieurs noms anglais, parmi lesquels je n'ai point trouvé ni *lord Grey*, ni *lord Grenville*, ni plusieurs autres hommes à caractère de la création de l'auteur. En France il ne trouve à peine que deux ou trois hommes de cette trempe depuis vingt-cinq ans, Mirabeau et Cazalès.

Les Anglais, et sur-tout les Allemands, ont dû être aussi satisfaits qu'étonnés de se voir adjuger la pomme de *la science* de préférence aux jurisconsultes français, qui jouissent depuis long-temps d'une bien grande réputation. Montesquieu, Helvétius, Voltaire, Diderot, d'Alembert, Malesherbes, et tant d'autres savants qui honorent la France, réfutent victorieusement les raisonnements vraiment bizarres du général Pillet. Comment peut-on dire que nous ignorons la science politique, lorsque toute l'Europe convient que nous sommes les créateurs de cette science, et que nos ambassa-

deurs occupent le premier rang par la finesse de leur esprit et par l'étendue de leurs connaissances? Quand on a osé dire que *tout le monde est docteur en Angleterre,* on peut bien transformer les journalistes anglais en prodiges de lumière. Il n'est pas vrai cependant que les grands fonctionnaires soient collaborateurs des journalistes. Ils font insérer dans les papiers publics les articles qu'ils croient essentiels à leurs vues; mais cela est très rare, et n'a lieu que dans quatre journaux, le Times pour la famille Wellesley, le Morning-Chronicle pour les membres de l'opposition, le Morning-Post pour lord Liverpool, et le Courrier pour lord Castlereagh. J'entrerai dans de plus amples détails au chapitre supplémentaire des journaux.

Qu'on ne cherche pas à nous persuader que les artisans anglais sont supérieurs en connaissances aux artisans français. En Angleterre, comme en France, les cordonniers font des souliers, les tailleurs des habits, et les perruquiers des perruques. Le soir on va lire les journaux dans une taverne. Sous prétexte de prendre une part bien vive aux discussions du parlement, l'artisan abandonne à sa femme les soins de sa boutique, et va satisfaire sa passion

pour la bière ou l'eau-de-vie. *Le desir de boire* a bien plus d'influence que le *patriotisme* dans les réunions des artisans anglais. Quand la tête est échauffée par la liqueur, on crie, on s'égosille contre le despotisme des ministres et *l'énormité des taxes*. Quand la raison a disparu, le sommeil le plus profond s'empare des orateurs. Dès qu'on se réveille, on n'a pas le plus léger souvenir des orgies de la veille : on se met gaiement à l'ouvrage, et le soir on recommence à se griser, *à la faveur des journaux*. Or, je le demande à tout homme de bon sens, y a-t-il de quoi rester dans une *stupide* admiration (page 83) en entendant *de semblables raisonnements* de la part d'un cordonnier ? Je vénère les hommes d'état que l'Angleterre possède ; mais je crois que la France n'a rien à lui envier sous ce rapport, ni même sous celui des journaux. J'aurai bientôt occasion de prouver cette double opinion.

CHAPITRE VI.

X. Constitution. IX. Élections pour la représentation nationale. XI. Parlement d'Angleterre. XII. Parti de l'opposition.

Je réunis les chapitres IX, X, XI et XII, et je place le dixième, *Constitution*, avant le neuvième, *Elections*, parceque cette opération est une émanation des lois fondamentales de l'état. La constitution anglaise a été renversée par lord Chatham, père du fameux Pitt. Ces deux grands hommes ont réuni toute l'autorité dans le conseil des ministres, *qui font tout*, jusqu'au discours du trône. On comble le roi et la famille royale d'honneurs et de richesses, mais on ne leur donne aucune autorité *réelle*, ni sur la banque, ni sur l'armée, ni sur la marine. Dans la guerre qui vient d'avoir lieu, toutes les dépêches de lord Wellington étaient connues des ministres, et même du public, avant qu'on en eût donné communication au prince régent. Quand lord Liverpool ou lord Bathurst avaient fini leurs affaires, alors ils se rendaient à *Carl-*

ton house pour faire connaître *au souverain* les nouvelles des armées.

L'Angleterre a donc autant de rois que de ministres. Les deux chambres étant composées des riches propriétaires du royaume, la majorité est toujours pour le parti ministériel, dont le but est de maintenir l'aristocratie, contre l'autorité royale et la démocratie. Si le roi était le maître de ses actions, il pourrait dissiper les trésors de l'état, placer des favoris sans talents, contracter des alliances nuisibles à l'intérêt public, et se livrer à des entreprises qui, en flattant son amour-propre, compromettraient la gloire nationale. L'autorité des ministres anglais est aussi absolue que celle du grand-seigneur à Constantinople. Cependant le peuple ne s'en alarme point, parcequ'il croit que l'Angleterre serait perdue à jamais si on cessoit d'avoir confiance dans des chefs dont un grand mérite est de savoir se populariser à propos. Pourquoi, me dira-t-on, prendre tant de précautions pour paralyser les droits du régent et pour se garantir des prétentions des démocrates? Ne serait-il pas plus naturel qu'un de ces ministres, par exemple lord Castlereagh, supplantât les *Brunswick* et se fît nommer roi?

Lorsque j'étais au collége, un jeune prêtre à

qui je faisais sentir le danger de confesser longtemps une jeune et jolie demoiselle, sans éprouver de vives tentations de la rendre encore plus pécheresse, me répondit fort gravement « *qu'il y avait des graces d'état.* » On peut en dire autant des ministres anglais. Ils ne convoitent pas le trône de leur pays. Leur ambition se borne à conserver leur fortune, même aux dépens du bien-être de la nation. On peut évaluer à douze cents les riches propriétaires et capitalistes de l'Angleterre. Le plus opulent propriétaire est le duc de Devonshire, dont le revenu annuel est de cinq millions de francs. Le plus riche banquier est M. Coutts, dont le crédit est immense. Il le doit autant à son capital qu'à sa bonne foi. Quoique du parti de l'opposition, ce banquier et ce duc feraient les plus grands sacrifices, si les circonstances l'exigeaient, pour faire réussir une opération du gouvernement qui serait essentielle à la prospérité de l'Angleterre, parcequ'ils sont convaincus que la *maxime invariable* des ministres actuels est la conservation des propriétés. Si le roi s'emparait de l'autorité, ou si la démocratie fondait la république, qui garantirait à M. Coutts ou au duc de Devonshire que quelque courtisan du monarque ou quelque chaud républicain ne leur chercherait pas

quelque querelle d'allemand pour s'emparer de leurs propriétés?

Maîtres de toutes les élections, les ministres n'ont rien à craindre de l'opposition. S'il n'en existait pas, la politique leur imposerait l'obligation d'en créer une modérée, pour prouver au peuple qu'il a des défenseurs de ses droits, et qu'il peut vaquer tranquillement à ses travaux. Un ambassadeur espagnol avait été étonné de la vivacité des débats du parlement. Il fit part de son opinion à Lord Chatham, en ajoutant que la France instruite de cette mésintelligence ne manquerait pas de s'en prévaloir. Le ministre anglais conduisit l'Espagnol dans sa basse-cour, où deux dogues se déchiraient à belles dents. On fit entrer un ours dans l'arène. Aussitôt les deux dogues se précipitent sur cet *inconnu*, et l'obligent à quitter le champ de bataille. Délivrés de la présence de leur ennemi commun, les deux combattants recommencèrent leur sanglante lutte avec une nouvelle fureur : « Voilà, dit lord Chatham à l'Espagnol, « l'image des partis en Angleterre. Nous nous « disputons pour la forme; mais, dès qu'un en- « nemi se présente, nous nous réunissons pour « le combattre, et nos disputes ne recommen- « cent que quand le salut de la patrie est assuré. »

Cochrane m'avait conseillé de capituler avec les ministres, et d'accepter les conditions qu'il me proposa de leur part. Il mit dans tous ses procédés à mon égard un zèle et une délicatesse au-dessus de tout éloge. Bien loin d'être un escroc, j'affirme que lord Cochrane, par ses talents distingués, par ses services éminents, et pas ses qualités sociales, qui le rendent cher à tous ceux qui le connaissent, est fait pour occuper les emplois les plus honorables tant dans la marine que dans la diplomatie, ou même dans le gouvernement de son pays.

Je suis également forcé de combattre l'opinion de l'auteur, quand il dit (page 119): « Je « connais trop l'Angleterre *pour croire à l'exi-* « *stence d'aucune vertu dans cette île*. On « n'en connaît que le masque. Les rôles de l'op- « position suivent l'intérêt des familles, où le « jeu des physionomies se distribue comme on « distribue au théâtre les rôles de *financier*, « d'*amoureux*, de *valet*, ou de *tyran*; et tel « se faisait applaudir hier dans *Sertorius*, qui « jouera demain, avec non moins de succès, le « rôle de *Néron*. Le fameux *Edmond Burck*, « après avoir figuré trente années à la tête de « l'opposition, se jeta dans le parti contraire, « lorsqu'il crut que dans ce nouvel emploi il

« pourrait faire plus de mal à la France. » Le général Pillet a déja oublié qu'il a dit (page 34) que l'esprit public des Anglais était admirable, qu'il suffisait pour assurer leur gloire nationale; qu'il était *la pierre de touche* d'une nation, et le plus précieux de tous les biens. Après avoir tant loué ce génie conservateur des Anglais, il ne convenait guère d'en faire la base d'une accusation atroce, de l'exclusion de tout un peuple à la vertu! On plaint un auteur qui prouve à ce point son ignorance du cœur humain. On le compare à un charlatan qui voudrait démontrer que le soleil est totalement et continuellement éclipsé pour l'Angleterre; et on en conclut que le général Pillet, quoique rempli d'esprit, est moins propre à manier la plume que l'épée.

On me reprochera sans doute d'avoir passé sous silence les détails relatifs à l'Irlande et à plusieurs membres du parlement, dont l'auteur parle avec peu d'égards. M. Canning n'a jamais été pour l'opposition criarde et ordurière (page 110); c'est une des plus fortes colonnes du ministère, par son esprit pénétrant et l'énergie de son éloquence. Il a occupé des emplois dans le ministère avec la plus grande distinction. J'entrerai dans de plus amples détails à l'article des ministres. L'histoire de la révolution d'Ir-

arrestations, quoique le nombre des officiers prisonniers sur parole fût d'environ deux cents. L'auteur aurait aussi dû parler des *bâtons* appelés *seven-a-clock*, qu'on cachait sous ses habits. Quand un prisonnier était rencontré par un agent de la police, celui-ci l'avertissait de se retirer, en lui disant qu'il était plus de *seven-a-clock*, ou sept heures. Souvent le prisonnier tombait sur l'agent avec son gourdin, et l'en frappait rudement, en lui disant: Voilà du *seven-a-clock* à la française. Du reste, il est faux qu'on ait assassiné aucun Français dans les quartiers des prisonniers. Les Anglais ne sont point des assassins. Ils nous égalent en loyauté.

Malgré la prolixité de l'auteur, il ne nous a pas fait connaître la représentation nationale d'Angleterre. La chambre des communes, *house of commons*, se compose de six cent cinquante-huit membres, dont quatre cent soixante-treize pour l'Angleterre proprement dite, vingt-quatre pour le comté de Galles, seize pour les Cinque-ports, quarante-cinq pour l'Écosse, et cent pour l'Irlande, qui, quoique le tiers en population de la Grande-Bretagne, ne fournit même pas le sixième de ses représentants. Leurs fonctions durent sept ans. La chambre des pairs, *house of lords*, se compose d'environ quatre

cents membres. Les archevêques et évêques siégent dans la chambre des pairs. Les deux chambres ont également l'initiative des lois, qui sont ensuite présentées à l'acceptation royale. Les deux chambres tiennent leurs séances dans le palais de Westminster, près de la fameuse église de ce nom. L'influence ministérielle sur les délibérations me dispense d'entrer dans des détails sur les avantages qui résulteraient pour la nation d'une représentation libre de ses décisions. Je donne, dans les documents officiels, le tableau nominatif de la chambre des pairs et de la chambre des communes, avec la liste des banquiers de Londres et des provinces.

CHAPITRE VII.

XIII. Impôts. Dette publique.

Les revenus que le gouvernement anglais perçoit annuellement s'élèvent au moins à deux milliards de francs : encore cette somme énorme était-elle insuffisante pour payer les dépenses occasionées par l'état de guerre. Il ne faut pas croire néanmoins que le propriétaire ou l'artisan soient plus grevés qu'en France. C'est à William Pitt qu'est dû cet accroissement de revenu, sans être à charge à la masse de la nation. Les objets de première consommation, tels que le pain, la viande, la bière, et les pommes de terre, ont triplé de valeur depuis trente ans; mais on a aussi triplé le salaire des ouvriers. Par suite de ces dispositions, le gouvernement a pu tripler les impôts, sans que le contribuable pût former une plainte fondée. C'est à Londres où ce systême fut d'abord mis à exécution. Son succès fut complet, parceque l'ouvrier, qui voyait augmenter ses gages, se prêtait sans difficulté à payer l'augmentation dans le prix des denrées. La taxe de guerre,

dont le général Pillet ne parle pas, a rapporté au gouvernement des sommes énormes, puisqu'elles égalaient le produit de toutes les autres impositions. C'était le dixième du revenu net. La contribution foncière ou *land tax* et les douanes sont aussi très productives. La perception des impôts a été simplifiée par M. Pitt. Cette branche de l'administration est peu coûteuse, comparativement aux dépenses qu'elle occasione en France.

La taxe pour les pauvres est très considérable. Il paroîtra surprenant que la moitié de la nation la plus riche du globe soit inscrite sur les registres des pauvres de la paroisse, et en reçoive des secours. J'ai déja dit que douze cents familles possédaient tous les principaux capitaux et les plus considérables propriétés. Il leur est facile de faire des largesses à leurs vassaux, qui se trouvent, pour ainsi dire, dans la position des nègres envers les riches propriétaires colons, ou bien encore des *fellahs* d'Égypte envers les maîtres possesseurs des villages. Bonaparte avait eu d'abord le projet de placer la France dans une semblable situation. Quand il était en Italie, en 1796, on lui a souvent entendu dire qu'il voulait guerroyer vingt ans pour faire la fortune de deux mille

Il aurait pu dire que les dogues étaient dressés à ce genre d'exercice, et ajouter que beaucoup de membres de l'opposition sont mieux payés que la plupart de ceux du parti ministériel.

Aussi ai-je lu avec pitié ce paragraphe du général Pillet (page 89): « Si deux hommes « plus déshonorés que *lord Cochrane*, flétri « par une sentence comme escroc, et *Francis* « *Burdett*, publiquement honni comme un lâ- « che, pouvaient être ramassés dans la boue de « la démocratie, *Westminster* irait les y cher- « cher. La raison en est bien simple. La voix de « pareils hommes est sans poids au parlement; « leur élection, sans conséquence pour les mi- « nistres, est un léger hommage rendu à la vo- « lonté du bas peuple. » Je ne répéterai point ce que j'ai déja dit sur lord Cochrane, dont le seul tort, à mon avis, est d'avoir consenti à seconder les plans des ministres; j'ajouterai que l'auteur ne connaît pas mieux sir Francis Burdett: il n'est rien moins qu'un lâche; c'est un brave homme dans toute la force du terme, bon époux, père tendre, ami sincère, et loyal citoyen. On l'a dénigré dans les journaux, parcequ'au sortir de la tour de Londres il refusa de se joindre à la mascarade organisée secrètement par la police pour mieux connaître les ennemis du

gouvernement. Sir Francis se conduisit avec beaucoup de discernement : il est l'ami du peuple ; il voudrait voir les impôts diminués, et les antiques lois remises en vigueur. Il est aussi partisan du trône, et il gémit de voir le souverain réduit au triste rôle d'un mannequin. Le général Pillet a parlé de lord Cochrane et de sir Francis Burdett sans les connaître. Tout ce que j'en dis est authentique.

Bien loin que les voix de ces deux Anglais soient sans poids au parlement, je puis attester qu'on redoute fortement l'opposition de sir Francis, parcequ'elle est toujours basée sur les droits que la constitution garantit aux diverses classes de la société. Le rôle adopté par lord Cochrane, quoique moins brillant, n'en est que plus honorable, puisqu'il sacrifie sa propre gloire à la satisfaction de faire triompher le gouvernement. Lorsque ce seigneur présenta ma pétition au parlement, en février 1812, il fut écouté avec la plus grande attention. On refusa d'admettre ma pétition, parcequ'elle n'était pas revêtue de l'assentiment royal, ou plutôt de l'approbation ministérielle. Je demandais ou que le gouvernement me rendît mes plans, ou qu'on me payât 60 mille livres sterling pour m'indemniser de mes pertes au camp de Boulogne. Lord

dus que le *Times*, ne laissent pas que d'être d'un grand rapport pour le trésor public.

J'aime à voir M. Pillet prendre un ton plus modéré (p. 126), quand il dit : « J'ai parlé sommairement des impôts que supporte l'Angleterre. Je ne dirai également qu'un mot sur « la dette publique. Ces sujets importants ont « été traités par les meilleurs écrivains, par de « grands publicistes. Tout le monde aujourd'hui connaît la situation financière de l'Angleterre, et plusieurs de nos feuilles périodiques en parlent même *avec assez d'exactitude*. Je n'ai pas d'ailleurs la prétention « d'avoir approfondi l'administration et les « ressources de l'Angleterre : j'ai observé autant que je l'ai pu ce royaume dans toutes « ses parties ; mais ce sont de simples observations que je publie, *et je les ai classées « par chapitres*, afin de montrer clairement ce « que j'ai vu, et comment je l'ai vu. » Dans une seconde édition, ce paragraphe sera beaucoup mieux placé dans la préface que dans le corps de l'ouvrage, puisqu'il n'est relatif qu'au classement des matières. Les finances de l'Angleterre sont aussi riches que la langue de ce pays ; mais leur complication ne peut mieux être comparée qu'à la difficulté de la pronon-

ciation de la langue anglaise. Aussi je conseille à l'auteur de ne pas dire que *nos feuilles* parlent avec assez d'exactitude de la situation financière de l'Angleterre, pour ne pas paraître en contradiction avec lui-même, puisqu'il s'est plaint « de l'horrible stérilité de nos feuilles, « dont les rédacteurs (p. 82) font de *plates* dis- « cussions académiques sur des actes d'adminis- « tration, et *déraisonnent en rhéteurs* sur les « intérêts de l'état. » Fort peu de personnes peuvent se flatter de connaître à fond les finances de l'Angleterre. J'en ai fait une étude particulière. C'est pourquoi je me trouve à même de réfuter ce qu'en dit M. Pillet (p. 127).

« Le système du fonds d'amortissement, *the* « *sinking fund*, n'est plus aujourd'hui qu'une « dérision, dans toute la force du mot. Ce fonds, « destiné à éteindre la dette dans un temps « donné, a été violé, dissipé plusieurs fois. Il « l'a été pour la dernière fois en 1813. En re- « commençant le fonds d'amortissement, c'est- « à-dire une réserve *et mise* à part d'une por- « tion du revenu de chaque année pour être « appliqué à acquitter le capital de la dette « publique, il faudrait *cent quatre-vingts ans* « pour refaire un capital qui pût suffire à payer « la dette telle qu'elle est aujourd'hui, en sup-

« posant qu'elle n'augmentât point, et en con-
« tinuant toujours de payer l'intérêt. » Les Anglais ont dû bien s'égayer aux dépens du général Pillet, quand ils ont su que le *sinking fund*, la création la plus honorable qui ait encore eu lieu de la part de l'homme, *n'était qu'une dérision*. Ainsi l'on s'expose à commettre des bévues grossières quand on se mêle de parler de choses qui nous sont inconnues. Voici des détails plus exacts que ceux de M. Pillet.

Le *sinking fund* fut établi en 1716 pour liquider les dettes de l'état. Il se composait des revenus annuels qui restaient en caisse après avoir soldé les dépenses courantes. De 1716 à 1738 on liquida trois millions sterling. Depuis lors il régna un grand désordre dans les finances d'Angleterre jusqu'en 1784, époque de l'apparition de Pitt. En 1786 il fit décider par le parlement qu'il serait affecté chaque année un million serling pour la liquidation de la dette nationale jusqu'à son extinction. Cette mesure était indispensable pour rehausser les fonds anglais, que la guerre d'Amérique avait mis en fort mauvaise réputation, puisqu'au commencement de 1784 les 3 pour 100 tombèrent jusqu'à 56. En conséquence des calculs

de Pitt le *sinking fund* d'un million annuel, accru de ses intérêts, doit donner en 1816 71,556,130 l. st.; en 1836, 225,417,989 l. st.; en 1856, 638,546,903 liv. st., et en 1886, la somme de 2,875,628,462 l. st.; ce qui est fort différent des calculs de M. Pillet, qui n'a sans doute pas la prétention d'être plus habile financier que M. Pitt. En 1792 le ministre fit ajouter au million annuel un revenu aussi annuel de 200,000 liv. sterl.; ce qui porta la base du *sinking fund* à 1,200,000 liv. sterl. La même année il fut décidé qu'on réserverait 1 pour 100 sur chaque nouvel emprunt, pour être ajouté au *sinking fund*, afin d'accélérer l'extinction de la dette. En 1808, M. Perceval fit décider par le parlement qu'on pourrait convertir en annuités les 3 pour 100 consolidés, sauf le bon plaisir des actionnaires. Les annuités devaient être calculées d'après l'âge des actionnaires et le cours du change au moment de la transaction. On attribue la première idée de cette opération, très propre à contribuer à l'extinction de la dette, à M. Goldsmith, ce riche banquier de la cité, qui s'est brûlé la cervelle, non pas par dérangement dans son commerce, mais par suite de chagrins domestiques.

M. Rose a fait un travail très estimé pour développer le systême de M. Pitt. Il suppose les fonds à 55, et il prouve que toute la dette contractée avant 1793 sera liquidée en 1832. Mais, en admettant que les circonstances les plus favorables pour les actionnaires portassent la valeur des fonds à 100, la dette serait entièrement liquidée en 1852 par le seul *sinking fund* de 1786. Le même financier prouve aussi que les 3 pour 100 consolidés étant à 55 peuvent être rachetés, dans vingt-cinq ans, par le nouveau *sinking fund* de 1 pour 100 par an qu'on ajoute au capital des emprunts depuis 1792; dans trente-sept ans, si lesdits fonds sont à 80, et dans quarante-six ans, si les fonds sont à 100. Il applique ce calcul aux 4 et 5 pour 100 pour démontrer l'époque où les emprunts contractés depuis 1792 pourront être éteints par le nouveau *sinking fund*, sans le concours de l'ancien. Pour se faire une idée du nouveau *sinking fund*, je citerai l'emprunt fait en 1806. Il était de dix-huit millions. La dette s'accrut de 29,880,000 l. st., parceque chaque 100 livres payé au gouvernement fut garanti par des effets pris à raison de 140 livres sur les fonds à 3 pour 100, et 10 livres à 5 pour 100 sur la marine. L'intérêt de cet emprunt n'allait

pas tout-à-fait à 5 pour 100. L'intérêt de dix-huit millions, à 5 pour 100 par an, est de 900,000 l. st.; mais l'intérêt des 29,880,000 l. st., ou addition à la dette, n'est que de 896,400 l. st., inférieur à l'intérêt légal de 5 pour 100 sur la somme levée par l'emprunt. On dit que les fonds sont au pair quand l'intérêt répond à 5 pour 100; par exemple, quand les 3 pour 100 sont à 60, les 4 pour 100 à 80, etc. Quand les fonds sont au-dessous du pair, ce qui dépend beaucoup de l'influence du gouvernement, alors les marchés lui sont avantageux, et il en profite pour racheter la dette, ou pour faire de nouveaux emprunts, si le service de l'état le requiert. Dans l'emprunt de 1807, l'achat fut fait à 4 et 3 quarts. On ne le trouva pas onéreux, parcequ'il était d'un quart de livre, ou de 5 schellings au-dessous de l'intérêt légal; mais, dans des circonstances plus favorables, il aurait pu être conclu à 4 et demi, ou 10 schellings au-dessous de l'intérêt légal. Il faut observer que la différence qui se trouve entre l'emprunt et l'addition à la dette est occasionée par la création du capital sur les fonds qui portent le plus bas intérêt. La nation n'a qu'à payer l'annuité dudit capital; ce qui n'est pas exorbitant, puisque l'intérêt est au-dessous du

prix d'achat, quand les fonds sont au pair, comme le prouve l'emprunt de 1806. Les fonds publics anglais se composent des taxes fixées par le parlement. Ses membres sont tous intéressés au maintien du crédit public. Je crois superflu d'en dire davantage pour convaincre tout homme de bonne foi de l'état prospère des finances d'Angleterre.

Les *philanthropes* ont fait une objection dont le ridicule est complètement démontré par sa seule exposition. Ils ont prétendu qu'il était injuste de charger les générations futures d'une dette à laquelle elles sont étrangères. Supposons la dette de vingt milliards de francs. Quand l'Angleterre sera réduite à son état de paix, il est prouvé qu'elle peut racheter annuellement un centième de la dette, et payer les intérêts de l'excédant, en soldant les dépenses de l'année. La gloire d'une nation s'étend sur toutes les générations. Si l'Angleterre a été réduite à de grands sacrifices pendant vingt-cinq ans, les avantages qui en résultent seront sentis des générations futures bien plus que par la génération actuelle. Il est donc de toute justice que les charges supportées par l'état dans ces moments de crise soient supportées par tous les individus qui doivent en

recueillir le fruit. Honneur au génie sublime qui a pu concevoir un systême si avantageux à l'ordre social! Bien loin de trouver l'ouvrage de M. Pitt un objet de dérision, je fais des vœux pour que les capitalistes de France, j'entends tous les riches propriétaires et banquiers, se concertent pour l'établissement d'une banque qui, en rivalisant celle de nos voisins, donnerait une vigueur nouvelle à notre commerce, la véritable base de la prospérité des nations.

L'auteur (page 130) fait un appel aux Français d'une manière très maladroite. Il prétend « que nous sommes supérieurs à tant de titres « à toutes les nations de l'Europe, mais qu'il « nous manque une portion de *cet esprit pu-* « *blic* qui distingue si éminemment l'Angle- « terre. » Éloge assez bizarre d'un peuple à qui il a refusé toute espèce de vertu (page 119); comme si l'amour de la patrie n'était pas un des plus nobles sentiments de l'homme d'honneur. Le Français aime autant son pays qu'aucun autre peuple de l'univers. Que le gouvernement nous dirige vers le but où se trouvent toutes les perfections, nos progrès seront d'autant plus rapides, que la nature nous a donné cette vivacité qui nous distingue des autres

nations, et que l'éducation nous met aussi au premier rang, malgré la science infuse que l'auteur accorde aux cordonniers anglais.

CHAPITRE VIII.

XIV. Bienfaisance. Établissements philanthropiques.

« Il n'est point de pays au monde (dit l'auteur, « page 131) où les établissements philanthro- « piques, les maisons de bienfaisance, soient « aussi multipliés qu'en Angleterre..... La con- « séquence naturelle de cette quantité d'établis- « sements de bienfaisance doit être pour un « Français non observateur que le caractère an- « glais est naturellement humain, généreux, et « cependant il est précisément l'opposé de ces « deux nobles qualités. Le cœur d'un Anglais est « dans sa tête. Tout se fait dans ce pays par cal- « cul et pour la vanité; jamais le bien pour le « bien. » Pour motiver une si singulière opinion, le général Pillet cite « un perruquier qui, « ayant fait fortune, refusa, de son vivant, « de donner cinquante louis pour faire recevoir « son père, qui était mendiant, dans un hôpi- « tal, tandis qu'à sa mort il laissa deux cents « louis pour les pauvres. Le père du perruquier « mourut dans la misère, pendant un hiver ri-

« goureux, en quelque sorte dans la rue. Dans « vingt ans la mémoire du perruquier sera, « pour le public, un objet de vénération, à « cause du monument élevé sur sa tombe pour « annoncer qu'il a donné aux pauvres 200 livres « sterling. L'infame conduite du perruquier en- « vers son père aura disparu. *C'est ainsi que « calcule un Anglais.* » Ce n'est pas ainsi que devrait raisonner un Français. Parcequ'un parvenu se laisse influencer par ses passions au point d'oublier les devoirs les plus sacrés envers l'auteur de ses jours, et que, repentant d'un si fatal aveuglement, il a voulu sans doute réparer son erreur en donnant aux pauvres quatre fois la somme qu'il avait refusée à son père, je me garderai bien d'en conclure que cet homme n'a agi que par la puérile vanité d'avoir quelques mots flatteurs gravés sur sa tombe. Admettons cependant la vérité de tous les détails de cette anecdote, aussi surprenante que celle des copistes des filles de Loth, et adoptons même l'opinion de l'auteur sur l'orgueil du perruquier, comme ayant été l'unique motif de sa libéralité. Y a-t-il dans cette faiblesse individuelle une raison suffisante pour proclamer que tel est le caractère du peuple anglais, et que tout dans ce pays se fait pour la vanité?

Ostentation ou générosité, la conduite de la nation anglaise mérite les plus grands éloges, par une foule d'établissements de tous les genres dont la capitale et les provinces abondent pour le soulagement des malheureux. Les agents secondaires commettent beaucoup d'abus bien difficiles à réprimer entièrement; mais l'intention des fondateurs et des premiers chefs n'en est ni moins noble, ni moins louable. Si un étranger se trouve à Londres dans le besoin, il s'adresse à une société pour secourir les voyageurs. Il est souvent rebuté par les nombreuses précautions que la prudence prescrit pour ne pas être joué. On veut savoir sa demeure, sa profession, ses connaissances dans Londres, ses habitudes; et ce n'est que quand on a obtenu des renseignements satisfaisants qu'on donne des secours toujours modiques, à cause du grand nombre de personnes à soulager. Hambourg, Moskou, et la Péninsule, attestent la générosité des Anglais. Cette nation est peut-être la seule au monde dont les immenses richesses lui aient fait concevoir l'heureuse idée de contribuer à réparer les désastres causés aux autres peuples par la politique de son gouvernement. J'ai vu les Anglais sans prévention. Ils aiment leurs intérêts comme tous les hommes; mais ils ne le

cèdent à aucun peuple pour la bonté, la générosité, et la loyauté dans tous les actes de la vie sociale, militaire et commerciale. J'ai étudié le caractère anglais dans le salon des ministres, dans le comptoir des banquiers, dans les boutiques des marchands, et dans le manoir des laboureurs; par-tout j'ai trouvé une nation digne de l'estime des autres peuples.

L'auteur a jugé de toute l'Angleterre par quelques individus qu'on rencontre dans tous les pays, et qui souvent sont placés auprès des étrangers pour les étonner par leur bizarrerie, et pouvoir, à l'aide de ce masque, remplir plus sûrement la mission qui leur est confiée par la police. Un jour où je me trouvais avec le docteur Buchan, médecin du plus grand mérite, je lui témoignai mon étonnement de trouver tant de bonne foi dans tous les Anglais, depuis le plus riche banquier jusqu'au plus simple artisan; tandis que tout ce qui tenait au gouvernement affectait un machiavélisme au-delà de toute expression. Il me répondit, avec beaucoup de justesse, « que les ministres étaient « obligés d'adopter ce système pour empêcher « la nation d'être dupe des autres peuples; que « l'Anglais, étant naturellement bon, franc, et « confiant, on ne modifiait son caractère que

« par l'influence des journaux, où l'on ne cesse « de les mettre en garde contre les ruses des « étrangers; et que, sans cette politique adroite, « on verrait encore, comme dans l'ancien temps, « l'Angleterre devenir tour-à-tour la proie des « Saxons, des Danois, des Normands, enfin de « tout heureux aventurier qui débarquerait avec « quelques soldats sur les bords de la Tamise. » C'est avec un vrai plaisir que je me joins à l'auteur (page 135), pour rendre justice à la bienfaisance aimable et modeste des dames françaises; mais je dois le censurer de sa sévérité envers les Anglais, qui, quoique autrefois nos ennemis, et même aujourd'hui nos rivaux, méritent, par leurs vertus, leurs talents, leur industrie, et leur conduite héroïque au champ d'honneur, l'estime de quiconque se flatte *de posséder son bon sens.*

CHAPITRE IX.

XV. Machiavélisme des ministres anglais.
XVI. Liberté de la presse.

« L'Angleterre (page 138) est un pays dans « lequel le *crime* et la *vertu* ont leur compte « ouvert au grand livre de tout habitant. Celui « des deux qui rapporte le plus à l'article *profit* « est celui qu'on exploite. A cet égard le gou- « vernement n'a pas d'autres principes que le « particulier. » Je m'attendais à voir l'auteur cesser d'attaquer la nation anglaise pour me dévoiler tous les ressorts de cette habile politique des ministres anglais, qui ont réussi à établir la monarchie universelle, que tous les plus grands publicistes avaient regardée jusqu'à ce jour comme un beau rêve de l'ambition de Bonaparte. Il n'en veut point démordre ; son parti est pris. Il veut faire seize millions de brigands de la population de la Grande-Bretagne. Anglais, Écossais, Irlandais, *tout* est confondu dans son arrêt de proscription. Pour nous faire partager ses idées, M. Pillet parle des troubles qui eurent lieu en 1811. Il prétend que des

émissaires des ministres furent envoyés dans le comté de Nothingam et environs pour briser les métiers et incendier les manufactures. Il assure (page 140) que M. *Whitbread* a trouvé dans les papiers de M. Perceval la preuve que les ministres étaient les auteurs secrets de ces désordres. Comme il prévoit que le lecteur doutera de cette assertion, puisque M. Whitbread *s'est tu*, d'après son propre aveu (page 141), il a recours à l'autorité « du doc-« teur *Taylor*, prêtre *dissenter*, c'est-à-dire « qui n'est pas de l'église anglicane, accusé de « jacobinisme par les ministériels. »

Pour réfuter une inculpation si ridicule, il suffit de l'énoncer. On est étonné qu'un officier qui occupe un rang distingué dans l'armée française aille accuser un gouvernement étranger *d'assassinat et d'incendie* dans son propre pays, sans en avoir acquis les preuves les plus authentiques. Comme une erreur en provoque ordinairement une plus grossière, l'auteur nous assure (page 143) qu'on a voulu attenter à ses jours. « Ashburn, nous dit-il, est voisin du *Not-« tingham shire*. Les Luddites voulurent venir « jusqu'aux portes de cette petite ville, ou « plutôt on parut en être effrayé. A cette épo-« que le *transport office avait tenté de me*

« *faire assassiner par son agent.* Pour effa-
« cer l'intérêt que quelques personnes avaient
« paru me témoigner, on me fit l'honneur d'im-
« primer, dans un pamphlet répandu dans le
« *Derby shire*, que j'étais l'un des agitateurs,
« et que j'avais à cet effet mission de mon gouver-
« nement. » Comment peut-on se permettre de traiter d'assassins des hommes aussi respectables que les commissaires qui dirigent le *transport office* en Angleterre ? C'est tout aussi absurde que si un officier anglais allait proclamer *coupe-jarrets* les membres de notre conseil d'état, section de la marine. Le général Pillet se trompe, s'il croit nous intéresser en sa faveur en nous communiquant ses frayeurs d'être assassiné, comme un plan concerté par l'autorité. Le poignard aiguisé contre lui en Angleterre n'exista jamais que dans son imagination exaltée; et la preuve la plus convaincante de mon assertion, c'est qu'il vit encore. Si le gouvernement anglais avait jugé la mort d'un officier français *nécessaire au repos de la Grande-Bretagne,* pourquoi la tentative contre un simple prisonnier de guerre aurait-elle été plus infructueuse que celle dirigée contre l'empereur de Russie (p. 424)? au sujet duquel M. Pillet dit « qu'il n'est pas un individu qui ne vous

« répète à Londres, *avec une sorte d'orgueil*, « que ce sont les Anglais qui ont commandé la « mort de l'empereur Paul, pour avoir osé faire « la paix avec la France. »

J'arrive de Londres. J'y suis resté pendant quatre ans, et je n'ai appris que par le livre de M. Pillet ce qu'il fait dire par tous les individus au sujet de l'empereur Paul. Un baigneur, un perruquier, ou peut-être son cordonnier, lui auront débité quelque rapsodie du *political register* de Cobbett, ou de l'*antigallican* de Goldsmith, sur l'habileté des ministres anglais à se délivrer de leurs ennemis *per fas et nefas*. Dès-lors il conclut, à sa façon, que tout Londres, il aurait même pu dire toute l'Angleterre, n'ont qu'une même opinion à cet égard. C'est une grande maladresse que de vouloir prouver le machiavélisme d'un gouvernement en lui créant des crimes inutiles, absurdes, et imaginaires, lorsqu'avec du calme, de la franchise, et de la finesse, on pouvait faire un assez beau chapitre sur le compte des ministres anglais. Il ne nous convient pas de nous immiscer dans l'administration de leur royaume. Ils tiennent le gouvernail du vaisseau dont ils sont les pilotes. Mais nous pouvons censurer leur politique à notre égard en France, dans les colonies, et

dans les pays étrangers où nous avons eu des discussions à régler. Leur conduite en Suède, en Danemarck, en Égypte, en Portugal, et en Espagne, suffisait pour motiver toute la virulence de l'auteur. Au surplus, il nous aurait prouvé une vérité assez connue « que les mi-
« nistres anglais sont aussi supérieurs aux autres
« cabinets de l'Europe par la profondeur de leur
« politique, que la nation anglaise l'emporte sur
« les autres peuples par l'immensité de son com-
« merce. »

Voyons si l'auteur a été plus lumineux dans ses observations sur la liberté de la presse. Selon lui, les Anglais disent (page 145) : « Qu'on nous
« enlève la loi d'*habeas corpus*, qui garantit
« contre l'arrestation arbitraire, qu'on délivre
« les ministres de toute responsabilité, qu'on ôte
« aux communes le droit de fixer l'impôt, qu'on
« abroge la loi qui déclare chaque année l'ar-
« mée licenciée, si le parlement ne la proroge,
« mais qu'on respecte la liberté de la presse,
« *et bientôt tout sera reconquis!* » il ajoute
« qu'en Angleterre la liberté de la presse est il-
« limitée, *et ne connaît aucune contrainte*,
« mais que la responsabilité des écrivains est
« terrible, ainsi que celle de l'imprimeur, si l'au-
« teur ne se nomme pas, et même des colpor-

« teurs et distributeurs, s'il est impossible de re-
« monter plus haut. » Comment concilier cette liberté illimitée avec ce que dit l'auteur (page 147)? Il prétend « que lord Ellenborough a dé-
« cidé qu'un écrivain courageux et véridique
« n'était qu'un infame libelliste, et qu'il ne de-
« vait pas être admis à la preuve, les faits avan-
« cés fussent-ils vrais. » Je doute qu'à Constantinople on connaisse une plus forte contrainte à la liberté de la presse. Ce n'est pas dans l'impression sur le papier que consiste cette liberté de publier la vérité, mais dans la protection accordée par la loi à l'homme généreux qui a le courage d'instruire le public.

L'auteur cite à cette occasion l'aventure de M. Finerty, Irlandais, qui avait dénoncé lord Castlereagh (page 148) pour malversations commises en Irlande lorsqu'il était à la tête de l'administration de ce royaume. M. Finerty fut condamné à la prison et à une amende. Les Anglais ouvrirent une souscription en sa faveur, comme victime du despotisme ministériel. « S'il
« se représentait, dit l'auteur, page 149, une
« pareille affaire entre d'autres personnages, il
« n'y a pas de doute que l'ancienne jurispru-
« dence reprendrait son cours. Mais, dans celle-
« ci, l'opinion publique, tout en vengeant M. Fi-

« nerty par d'abondantes souscriptions, se ran-
« gea du côté des juges, par des raisons de poli-
« tique que *ce peuple* sait toujours appliquer
« avec une justesse qui n'appartient qu'à lui. »
Dans une pareille affaire les juges suivraient encore les ordres du gouvernement. La liberté de la presse existe à Paris tout comme à Londres. J'avais fait imprimer une brochure, en 1811, pour être distribuée au parlement. Les ministres firent donner l'ordre à mon libraire de ne pas la mettre en vente, et un agent du gouvernement, qui se rendit chez moi pour avoir l'ordre d'enlever toute l'édition, me dit, sur mon refus, « qu'il la prendrait d'autorité,
« et que le gouvernement anglais savait se faire
« obéir tout aussi bien que Bonaparte. » Il m'en est arrivé tout autant à Paris sous le règne de Louis XVIII, mais avec des formes plus polies. On a suspendu la publication de l'examen de la bataille de Waterloo, brochure de 90 pages, et de l'histoire de la guerre de la restauration, volume in-8° de 460 pages, avec une carte de France. Pourquoi me plaindrais-je de ces mesures, si le gouvernement de Sa Majesté les juge nécessaires à la tranquillité du royaume?

CHAPITRE X.

XVII. Sûreté des personnes et des propriétés.
XVIII. Assises; jugements criminels.
XIX. Sainteté du serment.

Pour deux guinées un créancier fait arrêter son débiteur, qui ne peut sortir de prison qu'en payant sa dette. Il en est de même dans tous les pays. Quand on doit, il faut payer. Tout ce qu'a pu dire lord Stanhope ne prouvera jamais qu'il y ait moins de liberté en Angleterre que chez les autres peuples. On suppose (page 154) « qu'un fripon, voulant perdre un homme, il « lui suffit de porter plainte, de le faire mettre « en prison, et de partir ensuite pour l'Améri- « que ou les pays étrangers. Comme la mise en « liberté ne peut avoir lieu *qu'aux assises*, « après le départ bien constaté du plaignant, « celui-ci ne se représentant point pour pour- « suivre le malheureux contre lequel la plainte « était faite, il en résulte qu'un homme peut « languir injustement en prison pendant plu- « sieurs mois, etc. » D'abord on n'arrête pas un homme connu sur la plainte d'un fripon. Il faut

deux témoins, qui jurent avec lui, afin que le juge prononce l'emprisonnement; ce qui n'a jamais lieu sur la déposition d'un homme mal famé. Les anecdotes des officiers français maltraités par les habitants nous prouvent l'égoïsme de quelques individus, sans détériorer à nos yeux ni le caractère de la nation, ni la bonté de sa législation. M. *Walker* a usé du droit du plus fort en faisant emprisonner MM. Laborde et Pezenas, et, quant à M. Massey, il dut s'estimer fort heureux qu'on consentît, en Angleterre, *à réprimander un Anglais pour un Français.*

Cependant la justice se rend avec beaucoup de solennité à Londres et dans les provinces. Les assises se tiennent deux fois par an dans chaque chef-lieu de comté. Un jury, composé des personnes les plus respectables du pays, entend l'accusation, les dépositions, et la défense. Son opinion est la base du jugement. « Jamais ces magistrats, dit M. Pillet (page 164), « ne sont emportés par la prévention et les pas- « sions qu'inspire naturellement ailleurs l'accu- « sation d'un délit effroyable, parceque des cri- « mes de cette nature se commettent et passent « tous les jours sous leurs yeux.... Le magistrat « *anglais* parle peu à l'accusé, et ce n'est pres- « que que pour le mettre en garde contre lui-

« même, afin qu'il ne soit point son propre ac-
« cusateur. C'est un innocent et non pas un
« coupable que cherche le tribunal. Le magis-
« trat *français* lui parle beaucoup trop, et, par
« les questions *insidieuses* dont il accable l'ac-
« cusé, l'auditoire ne voit plus qu'un ennemi,
« qui dans un innocent veut trouver un cou-
« pable. » On voit avec étonnement que l'auteur a viré de bord. Ces Anglais, qui n'ont aucune espèce de vertu, sont devenus humains et compatissants, tandis que les Français, naguère si généreux, ne sont plus que de perfides inquisiteurs jaloux de transformer un innocent en coupable. J'avais d'abord cru que c'était une erreur typographique, et qu'on avait mis *Anglais* et *Français* à la place l'un de l'autre; mais l'auteur dissipe tous mes doutes sur sa versatilité par ce passage de la page 165 : « J'ai suivi, me
« disait un étranger de marque très versé dans
« les affaires criminelles, une de vos plus célè-
« bres procédures, et, tout en admirant la sub-
« tilité d'esprit du juge qui la dirigeait, *j'étouf-*
« *fais* à chaque instant d'indignation de voir
« avec quel soin il cherchait un coupable toutes
« les fois qu'il adressait la parole à l'accusé. Vous
« réformerez sans doute, avec le temps, ajou-
« tait-il, *cette forme barbare*. Le juge ne doit

« avoir qu'un moment de sévérité et d'impar-
« tialité tout à-la-fois : c'est celui où, après les
« plaidoyers du défenseur et de l'avocat-géné-
« ral, il expose à son tour l'affaire au jury pour
« le bien diriger. »

Pourquoi ne pas avoir nommé cet étranger de marque, sur-tout quand on a dit tant de noms qu'on aurait pu taire ? Le lecteur aurait su bon gré à l'auteur de ne pas nous faire un mystère de cette célèbre procédure, où un *juge français* faisait étouffer d'indignation un spectateur anglais. La scène paraît si extraordinaire, qu'on est tout peiné de ne pas connaître les noms des acteurs. Je ne crois pas qu'il existe un seul juge en France, assez ennemi de ses devoirs, pour desirer trouver le crime là où réside l'innocence. Un pareil monstre doit être relégué aux enfers ; mais j'approuve cette sainte sévérité qui cherche à découvrir le coupable pour le punir de toute la rigueur des lois, et frapper de terreur quiconque serait tenté de se précipiter dans l'abyme de la scélératesse et de la corruption. Peut-être doit-on attribuer à l'indulgence des juges anglais le grand nombre de criminels que présente cette nation, comparativement aux autres peuples. Si l'étranger de marque, dont parle l'auteur, était un Anglais, on

aurait pu lui dire « qu'il n'existe point *de forme barbare* en France ; et que, pour l'honneur de l'Angleterre, on exhorte à faire commuer ce supplice, *vraiment barbare*, par lequel on ouvre le ventre aux criminels, on leur arrache les entrailles, on les brûle sous le nez des victimes, et ensuite on les pend. » C'est ainsi qu'on exécuta, à Londres, en 1812, plusieurs Anglais qui avaient pris du service à l'Ile de France, quand cette colonie passa au pouvoir de l'Angleterre.

L'auteur se trompe grossièrement quand il dit, page 167 : « Plus le crime est atroce, plus « le coupable est sûr de n'être pas exécuté. Il « s'est formé à cet égard, en Angleterre, une « sorte de jurisprudence nouvelle, qui tient peut-« être à l'orgueil national, mais dont le prin-« cipe ne paraît point dépourvu de sagesse et de « raison. Depuis l'assassinat du roi Georges III, « *tous les coupables de délits affreux* sont dé-« clarés *lunatiques* ou fous. Dès les premiers « actes de la procédure, on voile pour ainsi dire « l'humanité dans ses horreurs les plus mons-« trueuses. Ces coupables sont renfermés à vie, « et disparaissent pour jamais. » L'assassin de M. Perceval ne fut point déclaré *lunatique*, quoique son délit fût affreux. Si nous voulions

prendre ce que dit l'auteur pour parole d'évangile, on ne punirait, en Angleterre, que les petits coupables. Les scélérats de profession trouveraient un refuge dans l'énormité même de leurs forfaits; ce qui serait le comble de la démoralisation: mais le contraire est évidemment prouvé par la jurisprudence anglaise, par les nombreuses exécutions rapportées par l'auteur au chapitre des assassinats, et par cette grande loi *du salut du peuple*, qu'on ne sacrifie jamais à ce qu'il plaît au général Pillet de qualifier d'orgueil national et de pudeur publique.

Il fallait dire que les suicides sont très fréquents en Angleterre; qu'ils sont le résultat d'une indifférence pour la vie, qu'occasione une profonde réflexion sur notre faiblesse. Alors le magistrât déclare fou ou *lunatique* quiconque a attenté à ses jours : on le note même d'infamie, pour inspirer la plus grande horreur pour un crime si nuisible à l'ordre social. Il m'a été raconté qu'un jeune homme de vingt-cinq ans avait épousé une demoiselle de vingt, qui lui avait apporté une grande fortune. La nuit même de ses noces, se trouvant l'homme le plus heureux du monde, il se brûla la cervelle, par la persuasion où il était qu'un

si grand bonheur ne pouvait pas durer longtemps, et qu'il ne pouvait pas supporter l'idée de devenir malheureux. C'était un véritable fou ; et j'approuve l'autorité qui tourne en ridicule une conduite si puérile ; mais l'homme, ou plutôt le monstre qui a versé le sang de son semblable, doit subir la loi du talion. Le tribunal qui se bornerait à le déclarer fou mériterait d'être exécuté à sa place, conformément à la sentence prononcée par Dieu lui-même contre le meurtrier d'Abel.

Quant à l'infamie qui résulte, en Angleterre, pour la famille d'un criminel, je n'y trouve point de différence avec ce qui a lieu en France. La loi parle, absout et protége ; mais le préjugé, qui, quoique souvent blâmable, est la plus impérieuse de toutes les lois, sur-tout pour les esprits faibles, dont le monde est rempli ; le préjugé, dis-je, poursuit jusqu'à la tombe les amis et les parents des criminels. Quand une famille marquante se trouve dans cette pénible situation, il est d'usage qu'elle vende ses biens en Angleterre, et qu'elle se retire sur le continent, ou le plus souvent en Amérique. Je ne partage pas l'opinion de l'auteur (p. 168), quand il dit « qu'il n'y a pas une famille en Angleterre dans « le sang de laquelle le bourreau n'ait trempé

« ses mains. » Les trois derniers siècles ont causé de grands désastres sur tout le globe, principalement en Angleterre et en France; néanmoins il s'en faut bien que le quart même des familles existantes dans les deux royaumes aient vu périr quelqu'un des leurs sur un échafaud. Mais, comme un de nos écrivains modernes, l'auteur a résolu de frapper *plutôt fort que juste ;* et il suit fidèlement son plan.

Lord Ellenborough, le médecin de Norman-Cross, et lord Moira, se sont conformés aux grands intérêts de l'état, en prêtant serment, tout comme ce sergent de marine, qui disait (p. 176) « qu'il avait bien vu que les commissai-« res ne voulaient pas savoir la vérité. » Si le sergent avait fait une déclaration exacte, il aurait été mis au cachot, envoyé à bord d'un vaisseau, et expulsé pour toujours de son pays natal. Il aurait été assez plaisant que l'auteur nous eût mis dans sa confidence pour nous convaincre que les femmes des médecins de Norman-Cross et du ponton *le Prince couronné,* dans la rade de Chatham, ne portaient pas d'autres jupes que celles de la toile de coton et de la flanelle destinées aux malades. Je suis presque sûr que nous aurions ri de bon cœur, et la digression n'eût pas été hors de place,

après nous avoir fatigués par des détails dénués de tout intérêt, et la plupart de vraisemblance.

Lord Moira est un seigneur très estimé en Angleterre, et même en Europe. Il n'est pas parti pour aller se cacher dans les grandes Indes. Il est allé occuper la place la plus brillante et la plus lucrative de tout l'empire britannique, sans même en excepter celle du prince régent. Le gouverneur général de l'Inde peut être considéré comme remplaçant le grand-mogol. Ce poste honorable a été donné par le prince régent à lord Moira comme une marque de son amitié, et comme une récompense de ses services distingués. A ces deux raisons principales on peut ajouter le besoin où était ce seigneur de s'occuper de sa fortune, qu'il avait constamment négligée, ne pensant qu'à servir l'état avec ce noble désintéressement qui fut toujours sa vertu favorite. A Londres, à Portsmouth, comme à Calcutta, lord Moira s'est fait et se fera toujours chérir et respecter, parcequ'il ne connaît d'autre boussole que l'honneur individuel, uni avec la gloire de son pays. Je fais des vœux pour que les Français et les Anglais ne trahissent jamais plus leurs serments que lord Moira et lord Ellenborough.

CHAPITRE IX.

XX. Crimes. XXI. Femmes mariées; assassinats de femmes par leurs maris, familiers en Angleterre, et toujours impunis. XXIII. Assassinats de maris par leurs femmes. XXIV. Assassinats d'amantes par leurs amants.

J'aurais bien desiré pouvoir passer sous silence les chapitres *des crimes;* mais, en critique impartial, je dois faire connaître tout ce qui tend à bien se faire une idée de l'auteur et du sujet qu'il traite. Jusqu'à présent j'ai toujours trouvé très peu de chose à louer; je crains bien de n'être pas plus heureux dans le cours de cet examen. Pourquoi l'auteur s'est-il avisé d'écrire, lorsque son cœur, encore tout ulcéré des mauvais traitements des pontons, ne respire que vengeance, et aveugle sa raison? Après avoir cité un passage du vicaire de *Wakefield,* qui prétend « qu'il y a plus de criminels dans un « an dans toute l'Angleterre que dans la moitié « de l'Europe, » M. Pillet s'écrie (page 177): « Loin d'aller en-delà, je crois rester en-deçà « de la vérité, lorsque je déclare qu'il se com-

« met plus de crimes en Angleterre, dans l'es-
« pace de six mois, que *dans toute l'Europe*
« dans six ans, et je ne fais point entrer en ligne
« de compte les assassinats commis sur les gran-
« des routes; elles en sont infestées. Aucune de
« ces routes, quoique beaucoup plus fréquen-
« tées que dans tout autre pays du monde, n'est
« sûre pour le voyageur. »

On voit bien que M. Pillet n'a pas fait un bon cours de mathématiques; autrement il se garderait bien de dire que la partie est plus grande que le tout. Il fallait dire que *dans le reste de l'Europe*, et non pas *que dans toute l'Europe*, dont l'Angleterre fait partie. Ensuite, pour être cru, il fallait conserver la proportion établie par le romancier de *Wakefield*. Mais oser publier « qu'une population de seize mil-
« lions d'individus fournit autant de malfaiteurs
« dans six mois que cent soixante millions d'a-
« mes dans six ans, » c'est violer toutes les convenances, et se proclamer digne d'un verdict de *Lunacy*, ou folie. Je ne suis du sentiment ni du vicaire ni du général; mais j'admets qu'il y a plus de désordre en Angleterre qu'en France, à cause de la grande fluctuation que le commerce occasione dans sa population. Les empoisonnements, les assassinats, en un mot tous les

crimes sont de tous les pays; et, puisque la cupidité conduit en Angleterre un plus grand nombre d'hommes nés pour le crime, on doit cesser d'être étonné qu'il y ait là plus de criminels qu'ailleurs.

L'auteur calcule « à quinze mille (p. 183) « le nombre des individus accusés de crimes, « et mis en jugement, chaque année, dans les « trois royaumes, dont la population ne saurait « être portée à quatorze millions d'individus. « La durée d'une génération peut être estimée « à cinquante ans, quoique, généralement par- « lant, cette durée ne doive pas être évaluée à « plus de quarante-quatre ou quarante-cinq « ans. Il en résulte que, dans le cours d'une « génération, ou dans l'espace de cinquante « ans, il a été présenté sept cent cinquante « mille accusés aux tribunaux criminels des « trois royaumes ; c'est-à-dire plus d'un dix- « neuvième de la population totale, hommes « faits, enfants, ou vieillards. Par conséquent, « toutes les fois que, dans ce pays si vanté pour « sa probité et ses bonnes mœurs, l'on se trouve « dans une réunion de vingt personnes, n'im- « porte leur âge, il doit y avoir parmi elles au « moins un voleur susceptible d'être repris de « justice, ou un assassin. » Il me semble en-

tendre le lecteur dire que M. Pillet est aussi pauvre logicien que mauvais mathématicien. La population de l'Angleterre est au moins de seize millions, déduction faite de sa marine et de son armée de terre. A cette erreur ajoutez celle du calcul primitif des accusés, qui est au moins doublé, pour ne pas dire triplé. Observons que, dans les cinq mille criminels qu'on juge tous les ans, la moitié se compose d'étrangers, ou d'enfants qui, nés en Angleterre, ont eu leurs mœurs dépravées dans leurs voyages de long cours. L'Amérique, l'Inde, et tous les ports de mer de l'Europe, se dégorgent en Angleterre de tout ce qui desire faire fortune; et Londres devient leur repaire. S'ils se trouvent trop surveillés, ils s'établissent voleurs; et de là provient cette grande quantité de malfaiteurs.

Mais la masse de la nation est à l'abri de la contagion par ses principes d'honneur, de religion, et d'humanité, qui forment la base du caractère national. Je ne juge pas d'une nation par les filous que Paris, Lisbonne, Madrid, Venise, Naples, Rome, Pétersbourg, et les autres principales villes du monde, ont vomis sur les bords de la Tamise. J'ai observé les Anglais dans leurs assemblées sérieuses, dans leurs joyeuses réunions, au théâtre, dans les promenades pu-

blique, enfin à table, le verre à la main. J'ai remarqué, je l'avoue à leur honte, une méfiance ridicule des étrangers, sur-tout des Français. Ils nous estiment cependant plus que toutes les autres nations. Quand on voit un étranger, on ne dit pas voilà un Turc, un Russe, un Espagnol, ou un Allemand; on dit ironiquement, c'est un chien de Français, *French dog*, expression de jalousie plutôt que de mépris. Pendant deux ans je n'ai jamais pu habituer une maîtresse de dix-huit ans à m'appeler *son Suédois*, quoiqu'elle me crût de cette nation. Si je me fâchais quand elle m'appelait *son Français*, elle me répondait naïvement « que tout « ce qui n'était pas Anglais devait être Fran- « çais. »

Nous avons pu juger de ce que dit l'auteur des armées anglaises (page 185), « Qu'elles sont « un véritable fléau pour les pays dans lesquels « elles séjournent, malgré la discipline de fer « sous laquelle on tient le soldat anglais. Il n'est « pas de contrée qui n'ait fait une expérience « déplorable de la dépravation et de l'esprit « de maraudage des armées anglaises. Les ven- « geances exercées contre les soldats du général « Moore, les ordres du jour du général Welling- « ton, les cours martiales tenues fréquem-

« ment contre des officiers, prouvent ce que je « dis, etc. » Il est aussi fâcheux pour l'auteur que pour les habitants de la France que les armées anglaises aient séjourné successivement dans le midi, au centre, et au nord du royaume. On peut dire sans flatterie que le soldat anglais ne le cède en discipline ni au Prussien, ni au Russe, ni à l'Autrichien. J'ai même entendu dire souvent à Paris que, si on était réduit à conserver une garnison ennemie, on donnerait la préférence aux troupes anglaises. Comment le général Pillet, qui est militaire, a-t-il pu baser l'indiscipline d'une armée sur des ordres du jour et des cours martiales, qui sont au contraire des témoignages authentiques du zèle des chefs à punir les perturbateurs et les mauvais sujets? On inflige des châtiments dans les cloîtres, où la punition des coupables ne ternit jamais l'éclat des vertus des moines. Faut-il donc tant déprécier les armées anglaises, parcequ'on y aura fait l'application des lois pour réprimer les désordres d'usage dans les camps de toutes les nations?

L'auteur a senti qu'il était dans son tort; et, pour nous jeter *de la poudre aux yeux*, il passe rapidement à un sujet qu'il sait être du plus grand intérêt pour tout Français heureu-

rement né, *les assassinats de femmes par leurs maris*. Un auteur impartial aurait borné là le titre du chapitre; mais l'auteur n'a pas daigné même nous cacher le bout de l'oreille, et il annonce, en gros caractère, que ces assassinats *sont familiers en Angleterre*, et, selon lui, *toujours impunis*. Il commence par s'apitoyer sur le sort d'une femme mariée, qu'il assure n'être en Angleterre que la première servante de sa maison, et il cite à l'appui de son assertion un proverbe anglais (page 188): « Qu'une « femme ne doit se mettre à table que quand « les domestiques apportent le dernier plat, et « elle doit en sortir lorsqu'on a bu le premier « verre de vin. » J'ignore où M. Pillet a déterré ce proverbe, qui est un vrai contre-sens. Une femme vivrait donc de l'air du temps, si elle s'y conformait, parcequ'il est d'usage qu'on serve tout le dîner en même temps, en ayant soin de couvrir les plats avec des couvre-plats en fer blanc, et qu'immédiatement après la soupe on boit, tout comme en France, le coup du médecin, en portant la santé de la dame de la maison; ce qui se fait en la priant de vous faire l'honneur de boire un verre de vin avec vous. Après qu'elle a accepté, vous lui demandez si elle desire boire du blanc ou du rouge. Selon

sa réponse, vous remplissez son verre et le vôtre, et, quand elle a pris le sien, vous lui faites un léger salut de tête, et vous videz votre verre. La sobriété des Anglaises leur fait servir longtemps le même verre, qu'elles approchent des lèvres par politesse pour la personne qui le leur a offert. Cette précaution devient indispensable dans un dîner nombreux, parceque chaque convive desire porter la santé de la maîtresse du logis, qui, à son tour, porte la santé des personnes qu'elle veut le plus honorer. En agit-on ainsi vis-à-vis une servante? Est-il possible aux femmes de se retirer au dernier plat, et après le premier verre de vin?

Si nous en croyons M. Pillet (pag. 191), « tous « les maris anglais sont peints dans le conte de « *la Barbe bleue*. Il a eu la curiosité de con- « sulter plus de cent vieilles veuves dans des « maisons de pauvres à la paroisse. Toutes étaient « la quatrième ou la cinquième femme de leurs « maris; et il paraît intimement persuadé que « les trois ou quatre devancières de ces veuves « avaient trouvé dans leur mari l'accusateur, le « juge, le jury, et le bourreau tout ensemble, « et que le mari s'était frayé de cette manière « le chemin à de nouvelles noces. Il prétend « donner un coup de pinceau au caractère na-

« tional, en assurant que, dans le conte du *Petit* « *Poucet*, on apprend aux Anglais *que l'adroit* « *poucet est un enfant anglais, et le vilain* « *ogre est un ogre français;* et que c'est ainsi « que commence l'éducation de ce peuple. » *Risum teneatis amici!* Ainsi ce paragraphe, qui contient l'accusation la plus absurde et la plus atroce, commence et finit par un conte, *la Barbe bleue et le Petit Poucet.* Le conte des cent vieilles veuves figure à merveille dans cet obscène tableau, qui n'a pas même le mérite de ressembler à un *conte pour rire*, puisqu'il est dénué de tout intérêt, sur-tout de vraisemblance. Peut-on, de bonne foi, se permettre de publier que trois à quatre cents femmes avaient eu leurs maris pour accusateurs, juges, jurys, et bourreaux tout ensemble? Or remarquez que notre bizarre auteur ne cite pas une seule exception dans les rapports des cent vieilles veuves. Qu'il tremble M. Pillet qu'on ne lui fasse l'application du proverbe trivial, mais fort énergique, des quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois qui *font cent bêtes!* et l'on sait que, dans ce cas, *bête* est synonyme de *méchant.*

Pour nous convaincre de sa véracité, le général Pillet cite (page 192) une lettre d'une

Anglaise qui se plaint de ce que la loi protége les époux assassins de leurs femmes. Elle prétend « que, quand le crime est consommé, on « insulte encore au malheur des victimes par « une procédure dans laquelle les chirurgiens « déclarent que ce ne sont pas les coups qu'elle « a reçus, ou même la chute qu'elle a faite, qui « a causé sa mort, quand son mari, après l'a- « voir écrasée, l'a jetée par une fenêtre; mais « bien les pierres sur lesquelles elle est tom- « bée. Dans d'autres cas, c'est un rhume avec « crachement de sang, une esquinancie, qui « l'ont fait mourir; *mais jamais les coups de* « *pied* ou d'instruments, dont les marques sont « restées empreintes sur la poitrine, sur les « reins, ou sur d'autres parties également déli- « cates. » Cette femme ajoute « que, quand c'est « une femme qui a assassiné son mari, alors « toutes les puissances du ciel et de la terre sem- « blent ne pouvoir réunir assez de moyens pour « punir le monstre exécrable qui a osé com- « mettre un pareil crime; aucun chirurgien ne « trouve de maladie imaginaire; aucun jury ne « délibère pour trouver qu'il y ait eu provo- « cation; aucun juge ne recommande la cou- « pable à la merci; aucun parent ne la protége; « aucun ami ne la plaint; tout la maudit comme

« un monstre. » Cette lettre, en date de Ramsgate, du 26 septembre 1812, est signée *une femme*. M. Pillet, qui ne connaît point la marche de certains journalistes anglais, qui, pour remplir leur feuille, font des articles *à volonté*, a cru avoir trouvé la pierre philosophale en lisant cette diatribe dans le *Pilote*, journal qui veut être ministériel; mais avec lequel cependant les ministres ni leurs bureaux n'ont pas le moindre rapport. A sa place, je me serais bien gardé d'invoquer un pareil témoignage, bien digne d'être le pendant du conte des cent vieilles veuves, quoiqu'il en soit la censure la plus directe, puisqu'il constate qu'il y a des accusateurs, des juges, et des jurys autres que les maris pour punir l'assassinat des femmes.

Viennent ensuite les détails sur onze assassinats de femmes par leurs maris, dont un seul a été condamné sur le témoignage de son propre fils, « qui, dit l'auteur, couchait dans la « même chambre. Il fut éveillé au bruit des « coups, et il se leva pour aller porter secours « à sa mère. Il était trop tard; elle était bai- « gnée dans son sang; elle était morte. Il ne s'est « trouvé d'autre témoin, d'autre accusateur que « ce fils. » Et cependant le mari fut condamné à être pendu. Il n'y avait donc pas de chirur-

gien dans cette paroisse pour faire une procédure qui acquittât le mari? La femme, dont la lettre est insérée dans le Pilote, nous a donc menti, quand elle a dit que jamais on ne parlait *des coups de pied* ou d'instruments, etc.? Mais laissons parler l'auteur (page 203): « Finissons ces horribles citations d'assassinats de « femmes par leurs maris, dans un pays où ces « infortunées sont loin de trouver la protection « et la sûreté que les lois accordent en Angle- « terre à toutes les autres créatures, même aux « dernières des brutes. Le vol des chevaux, le « vol des vaches et autres animaux pour les tuer « et s'en nourrir, *est considéré* dans la loi an- « glaise comme crime capital, et *puni* de mort. « Toute réflexion sur un pareil sujet devient « inutile. » Nous ne tarderons pas à voir que l'auteur n'a connu l'Angleterre que par de faux rapports. Ce pays est, sans aucun doute, celui où les femmes européennes sont le plus protégées par les lois. Je le prouverai dans mon chapitre XII. Mais avant épuisons la matière des assassinats, dont l'auteur parle encore dans les chapitres XXIII et XXIV, que j'ai réunis aux chapitres XX et XXI, à cause de leur analogie.

M. Pillet fait l'éloge des dames anglaises (page 221). Il nous assure « que les assassinats

« de maris sont beaucoup moins fréquents en « Angleterre que ceux de femmes. Il prétend « cependant qu'ils y sont nombreux, et dans « une proportion qui ferait pâlir d'effroi dans « tout autre pays. » Il dit (page 222) « que l'on « compte chaque année en Angleterre au moins « trois ou quatre femmes exécutées pour assas- « sinats ou empoisonnements de leurs maris. » Il cite trois dames condamnées dans les six derniers mois de 1812, et les six premiers mois de 1813. Il déclare avoir la certitude que plusieurs autres assassinats de la même espèce ont eu lieu dans le même espace de temps; mais il n'ose pas se permettre de les citer de mémoire, n'ayant pas sous les yeux les journaux dans lesquels il dit les avoir lus. Pour compléter ce chapitre, il parle d'une femme française qui a assassiné son mari malade, en le jetant dans la Seine. Il n'avait qu'à se faire donner les procédures de nos cours de justice depuis 1789, et il aurait pu ajouter quelques pages aussi atroces que celles qu'il a copiées des journaux anglais, pour bien faire connaître et notre faiblesse et notre corruption, quand la religion et la morale ne sont plus les guides de nos actions.

Pourquoi avoir fait un chapitre séparé de l'assassinat des amantes par leurs amants? Sa

place naturelle était avec celui des femmes assassinées par leurs maris. Encore cinq pages d'accidents, copiés des journaux. D'abord c'est la fille d'un fermier qui allait porter dix louis à un créancier de son père, et qui, accompagnée de son amant, en est assassinée et volée. Ensuite c'est une servante assassinée par son amant, qu'elle avait reçu pendant la nuit chez sa maîtresse veuve. Le troisième exemple cité est une jeune fille précipitée dans le puits d'une mine à charbon par son amant qui fut pendu. La quatrième victime mentionnée par l'auteur est la jeune *Sara Harris*, tuée à coups de fourche par son amant, et jetée dans une mare. Le cinquième exemple cité pique la curiosité. Un homme de soixante ans se présenta aux magistrats de Londres en 1813. Il déclara avoir empoisonné sa maîtresse quand il était jeune. Il causa la mort de la mère et de l'enfant dont elle était grosse, pour épouser une autre femme dont il eut sept enfants. Tous étaient morts, ainsi que leur mère. Il sollicitait la rigueur des lois pour son crime. Les magistrats le renvoyèrent, en l'exhortant à expier par une vie exemplaire le crime dont il s'était rendu coupable. Le sixième exemple est la mort d'une jeune personne à qui son amant traversa la poitrine avec une épingle

« *vains français du dernier siècle*. A la fin du « second volume de son ouvrage, M. de Ségur « a inséré un chapitre qui porte pour titre : *Sur « quelques lois relatives aux femmes en An- « gleterre*. L'éloquent écrivain calomnie dans « ce chapitre, avec une ignorance bien gratuite, « les anciennes lois françaises, qui n'ont pas, « selon lui, protégé les femmes, comme le font « les lois d'Angleterre, où les priviléges de la « plus aimable moitié du genre humain sont, « dit-il, plus conformes à la justice, à l'huma- « nité, qu'en France et en Italie. Dans ces der- « niers pays, les concessions qu'on leur fait, « elles ne les tiennent que de la galanterie, et « on y a pour elles beaucoup plus de coquette- « rie et moins de bienveillance. C'est M. de Sé- « gur qui s'exprime ainsi. Cet écrivain prouve « qu'il effleure une question, mais qu'il ne l'ap- « profondit pas. »

Je n'ai cité ce long passage que pour faire connaître au lecteur le ton sévère de l'auteur envers les autres écrivains, et me justifier ainsi du reproche qu'on aurait pu me faire d'avoir employé des expressions trop énergiques, j'en conviens, dans toute autre circonstance. Traiter d'*impertinent*, de calomniateur, et d'ignorant, l'un de nos seigneurs le plus poli, de nos

chevaliers le plus loyal, et de nos littérateurs le plus instruit, c'est ouvrir un vaste champ à la critique, c'est perdre la confiance de tous les observateurs éclairés, c'est, en un mot, prouver qu'on ne sait pas ce qu'on dit. M. de Ségur est mort; il ne peut pas se défendre. M. Pillet est plein de vie; il peut me répondre, et je desire que ma franchise lui serve de prétexte pour faire amende honorable envers une nation entière, dont la gloire et la puissance ont plus remué la bile de l'auteur que les crimes dont il a eu tant de soin de faire une collection jusqu'auprès de cent vieilles veuves. Si M. Pillet nous avait fait sa confession tout entière, peut-être aurions-nous découvert, malgré le voile dont les auteurs ont soin de couvrir leurs défauts, que sa colère était aussi dictée par la sévérité de quelques jeunes demoiselles, ou par la grande surveillance de quelque vilain mari jaloux. Mais revenons à sa discussion avec M. de Ségur.

M. Pillet (page 207) cite un passage de cet auteur qui dit « qu'en Angleterre les femmes « qui possèdent une pairie ne peuvent être ju- « gées que par la chambre des pairs; *qu'une* « *femme titrée, qui épouse un simple parti-* « *culier, ne perd point son titre*, et le trans-

« met à ses enfants; et qu'une particulière qui « épouse un pair est anoblie. » M. Pillet lui répond qu'il en était de même en France pour les grands fiefs. Il appelle en témoignage l'abbé de Mably, les duchesses de Bretagne, de Ponthieu, les comtesses de Champagne, de Hainaut, de Flandre, d'Artois, etc., qui étaient pairesses, qui ne pouvaient être traduites qu'à la cour des pairs, et qui assistaient à leur rang de pairie au couronnement des rois. Il ajoute que la famille de M. de Ségur est remplie d'exemples de demoiselles qui, non nobles, ont pris, en se mariant, le titre de leurs maris. Il cite mademoiselle d'Aguesseau la jeune, qui devint madame la comtesse de Ségur. Il se garde bien d'aborder la question des femmes qui gardent leur titre en épousant un particulier, comme, par exemple, lady Caroline, sœur de lord Elgin, qui a épousé l'amiral Durham. *Voilà un avantage incontestable* accordé par les lois anglaises à ces êtres de seconde création, qui, aux yeux de l'auteur, ne sont que *les premières servantes* d'Angleterre. La transmission des fiefs avec l'agrément du roi s'est toujours également pratiquée dans les deux royaumes, en observant les formes prescrites par les lois.

M. Pillet n'a pas heureusement choisi son

sujet de controverse avec M. de Ségur. Il est très vrai que toutes les lois en Angleterre sont dirigées pour protéger la faiblesse; peut-être même cette protection dégénère-t-elle en abus. « Une femme, dit M. de Ségur, ne peut pas être « contrainte de payer les dettes qu'elle a con- « tractées sans l'aveu de son mari. » Cette proposition est erronée, et M. Pillet aurait dû la réfuter, en disant que la loi anglaise oblige le mari à payer toutes les dettes contractées par sa femme, même avant le mariage. Bien plus, s'il plaît à la femme de se rendre caution pour la dette d'un étranger, celui-ci devenant insolvable, le mari est obligé de payer toutes les dettes pour lesquelles sa femme a répondu, même sans son aveu, puisque cet engagement peut avoir eu lieu avant le mariage. Aussi, avant de contracter ce lien, on a le plus grand soin de prendre des informations sur la situation financière de la future épouse, et principalement sur la moralité de ses parents. Car une famille de *swindlers*, ou escrocs, comme il s'en trouve dans tous les pays, pourrait, dans très peu de temps, réduire à la mendicité le plus riche lord d'Angleterre, tant les lois, à cet égard, sont favorables aux dames anglaises.

« Si une femme, dit M. de Ségur (page 212),

« est maltraitée par son mari, elle le prouve; « elle s'éloigne: il est chargé de sa subsistance, « et non des dettes qu'elle peut faire. Un mari, « maltraitant sa femme, veut-il la dérober à « tous les yeux, la famille s'assemble, présente « une requête au banc du roi (*king's bench*), « qui force l'époux de représenter sa femme. Si « elle demande la séparation, il ne peut la re- « fuser. » M. Pillet s'est chargé d'une tâche au-dessus de ses forces. Il ne connaît pas le sujet qu'il traite, et il ne peut pas rectifier les erreurs de M. de Ségur. Il se borne à citer la loi française, qui dit « qu'une femme sous puissance de mari ne peut être contrainte à payer les dettes qu'elle a contractées sans l'aveu de son mari, et que toutes les dettes contractées par le mari, l'eussent-elles été pour l'utilité de l'épouse, les biens dotaux et patrimoniaux de celle-ci n'en peuvent être chargés. » Après quoi, il s'écrie, très satisfait de sa réponse: « Que dit « donc de plus la loi anglaise? » Même contentement pour ce qui est relatif aux mauvais traitements. Après avoir dit que la loi française autorisait la femme à se retirer dans une maison décente, d'où elle poursuivait la séparation de corps et de biens, sa subsistance lui étant fournie par le mari, l'auteur nous de-

mande : « Que fait de plus la loi anglaise ? »

M. de Ségur aurait dû dire que la femme qui veut quitter son mari n'a pas besoin de prouver ses torts. Elle sort de la maison, se rend chez le juge de paix, y prête serment que sa vie est en danger de la part de son mari, et alors elle peut se retirer où bon lui semble, jusqu'à ce que le mari ait prouvé la fausseté de l'accusation. Alors seulement on lui accorde un *warrant*, pour faire arrêter sa femme et la ramener à son domicile, si toutefois on peut découvrir la résidence de la fugitive. Il aurait dû dire que cette femme aurait tout emporté de la maison de son mari, elle ne peut point être poursuivie pour vol, parceque la loi anglaise n'admet point qu'une femme puisse voler son mari, si celui-ci a pris les précautions nécessaires pour faire régner le bon ordre dans son ménage, comme son intérêt et la loi l'y autorisent. Il aurait dû dire enfin que, si le mari ne s'empresse pas d'annoncer dans la Gazette officielle l'évasion de sa femme, avec sa déclaration formelle qu'il refusera de payer les dettes qu'elle pourra contracter, les créanciers vont venir avec les officiers du shériff, pour le forcer à solder tout ce qu'il aura plu à sa femme de paraître avoir emprunté. Ce qui paraîtra

659164 A

bien surprenant, c'est le refus du juge de paix de communiquer au mari les déclarations de la femme, jusqu'à ce que celui-ci ait obtenu la permission de plaider par-devant son tribunal. Protégeons la faiblesse; mais n'encourageons pas la corruption, comme on peut en faire le reproche aux coutumes anglaises, qui servent de loi, mais qui n'en sont qu'une violation manifeste.

« Si une femme, continue M. de Ségur, ca-
« che son mari poursuivi pour un crime, on ne
« considère que le mouvement de la nature, et
« jamais la loi ne punit un sentiment. » Cette dette sacrée, payée par la tendresse conjugale, honore les dames de tous les pays, et réfute le reproche odieux que fait le général Pillet aux femmes anglaises de chercher à sauver leur vie pour devenir *prosécutrice*, l'instrument de conviction et de condamnation de son mari. Il faut l'avouer, pour rendre justice à la vérité, les héroïnes comme madame de La Vallette sont plus communes en Angleterre qu'en France. Les femmes semblent plus attachées à leurs maris par habitude, si l'on veut, plutôt que par délicatesse; mais ce lien paraît exister plus étroitement qu'en France. Que ce soit le résultat de notre caractère, de notre éducation, ou de nos

institutions civiles et religieuses, je laisse ce problême à résoudre à nos grands moralistes, me résumant à dire ce que j'ai observé, que les femmes, en Angleterre, semblent plus identifiées avec leurs maris et leurs enfants que les femmes françaises; aveu dont on doit d'autant moins suspecter la franchise, que j'ai particulièrement à me plaindre d'une Anglaise que je considérais comme mon épouse, et que je me proposais de marier aussitôt rentré en France, si son inconduite ne l'eût rendue indigne de mon affection. Je me garderai bien d'imiter M. Pillet, en jugeant d'une grande nation par les erreurs de quelques individus.

Parceque M. de Ségur dit (p. 217) « qu'une « Anglaise, en se mariant, peut faire rédiger « l'acte de manière à se réserver le droit de ré- « gir sa fortune particulière, » M. Pillet dit qu'une femme, en France, avait le droit de se marier non commune en biens; et il en conclut que M. de Ségur n'est *ni légiste, ni jurisconsulte, ni publiciste*. Si nous l'en croyons, « la « portion des lois anglaises (page 218) la moins « entachée de barbarie est celle qui doit son ori- « gine aux lois normandes venues de France, « et seules protectrices des femmes; et toutes « les fois que la loi anglaise s'éloigne de ces cou-

« tumes, les femmes sont traitées *comme de vils* « *esclaves* dans la jurisprudence britannique. » Si l'auteur avait lu avec attention les lois et règlements de l'illustre Élisabeth, il rougirait de son ignorance, et il saurait, comme l'a dit avec raison M. de Ségur, « que l'Angleterre est le pays « du monde où la femme est le plus favorisée « par la loi. » Je profiterai de cette occasion pour rendre justice à l'intégrité inflexible des juges anglais, malgré les larmes, les prières, et les caresses des plus jolies femmes, qui ailleurs ne trouvent pas tant d'obstacles à leurs séductions. Une femme d'une rare beauté prétendait avoir été violée par un riche seigneur dont les premières tentatives la firent évanouir. Revenue à elle-même, elle se trouva dans un état qui prouvait évidemment le triomphe complet de son ravisseur. Son mari jetait feu et flamme, et déclarait ne pouvoir être calmé que par une indemnité de *dix mille livres sterling*. Les juges rejetèrent cette plainte, en disant à la femme *d'éviter les occasions*, et au mari de ne plus *fermer les yeux* sur la conduite de sa femme. Quant au seigneur, il fut déclaré non coupable, en lui recommandant à l'avenir *de chasser sur son terrain*.

Laissons encore parler M. Pillet (page 220):

« Monsieur de Ségur n'a pas été exact; il a été « même plus que partial, lorsqu'il a comparé le « traitement des femmes anglaises par les lois « d'Angleterre avec le traitement des femmes « françaises par les anciennes lois de France. « Nos mères, nos épouses, nos sœurs, nos filles, « ont toujours été plus favorablement traitées « dans nos codes, ou dans notre jurisprudence, « que ne le sont les femmes d'Angleterre; et « quant au traitement, à la conduite, aux égards « qui tiennent aux habitudes sociales, aux bon- « nes mœurs, à la véritable civilisation, la dif- « férence entre la France et l'Angleterre est « aussi grande que celle qui existe entre la brute « qui s'abandonne à toutes les impulsions du « caprice et de la force, et l'homme civilisé « qui aime, respecte et remplit tous ses de- « voirs. » Je ne puis mieux répondre à cette insulte faite au caractère d'un peuple estimable qu'en lui offrant pour toute justification la réponse faite à l'auteur (page 313) par la dame dont la fille avait été légèrement traitée par son amant : « *The poor man he is in liquor.* » Il faut substituer *rage* à *liquor*, et on aura la clef de l'animosité de M. Pillet contre les Anglais. Je ne prétends pas dire que la politesse soit aussi raffinée en Angleterre qu'en France, cha-

que peuple a ses qualités caractéristiques; mais je soutiens que l'Anglais a une politesse qui, sans être aussi démonstrative que celle de certains peuples du continent, n'en est ni moins louable ni moins efficace. Je demanderai à l'auteur comment il peut allier *à l'abjection d'une brute* ce grand amour de la patrie, ce génie supérieur des hommes d'état, cette science infuse des journalistes, cette intégrité des juges qui cherchent un innocent dans un coupable, et tant d'autres qualités qu'il accorde aux Anglais pour ainsi dire à contre cœur?

Mais je me laisse entraîner trop souvent à des répétitions inutiles, et je réclame l'indulgence des lecteurs pour ma prolixité, occasionée par mon desir de leur communiquer ma pensée tout entière. Le chapitre XXV, *sweet heart*, ou amant, amante, présente fort peu d'intérêt. Toujours des accusations. On dirait une vipère qui ne vit que de poison. Encore une citation pour connaître toute la vérité de cette comparaison (page 233). « Faut-il le dire? j'éprouve « un sentiment d'horreur en énonçant de tel« les vérités! Il n'est plus une jeune miss qui « n'ait appris dans son *young lady's academy*, « maison d'institution pour les jeunes demoi« selles, le nom, l'usage, la dose de ces plantes

« médicinales dont elle brûle et se promet bien « de faire bientôt l'emploi. Il n'est pas un jardin « où ces plantes ne se montrent en abondance. « On vous les indique avec une sorte d'affecta- « tion. Si M. de Ségur avait bien connu l'An- « gleterre, c'est de cette contrée qu'il eût dit, « non moins que de Rome corrompue, *nulle* « *part l'art affreux des avortements n'est* « *poussé aussi loin.* Vingt jeunes filles sur « vingt-cinq se sauvent, par ces pratiques cri- « minelles, d'une fécondité qui semble parti- « culière à leur île. » Et moi je dis à M. Pillet que, s'il connaissait bien l'Angleterre, il serait forcé de convenir *que nulle part les avortements ne sont aussi rares.* Pourquoi une Anglaise chercherait-elle à se faire avorter, lorsque toutes les lois la protégent pour forcer son amant à l'épouser, ou pour lui faire payer une forte indemnité?

Je ne réponds point à la *prétendue théorie* des plantes médicinales. Les pensions de jeunes demoiselles sont parfaitement tenues dans toute l'Angleterre, et on y reçoit des principes solides de religion, de morale et de société. Je dis seulement au général Pillet qu'il a avancé ce fait, quoique bien persuadé qu'il était de toute fausseté, je dis plus, de toute impossibilité. Mais

ce qui n'a pas de nom, c'est la platitude de publier « que les Anglaises vont, le soir, dans le ci-« metière de la paroisse pour en faire le théâtre « de leurs amours et devenir mères sur la tombe « de celles qui leur ont donné le jour (p. 236). » Parceque quelques filles de mauvaise vie *placées par la police* dans les quartiers où étaient les prisonniers, pour éviter de plus grands désordres, donnaient leurs rendez-vous dans le cimetière, comme le lieu le plus isolé, M. Pillet en a conclu que cet usage se pratique dans toute l'Angleterre, et voilà l'homme qui se flatte de nous faire bien connaître ce pays! *Puis fiez-vous à messieurs les savants!* La vérité est qu'aucun Anglais n'aurait voulu souffrir que sa maison devînt un lieu de prostitution; toute assertion contraire est la plus insigne des faussetés; je parle des provinces. M. Pillet a traité le public de France comme un régent en agit envers des élèves trop peu instruits pour rire de ses erreurs.

CHAPITRE XIII.

XXVI. Parricide. XXVII. Infanticide.

« Ma main tremble, dit M. Pillet (page 237), « en commençant ce chapitre; mais il faut le « tracer. Nous sommes à peine à la quinzième « année du siècle, et déja la France a vu com- « mettre cet épouvantable forfait, le parricide! « Mais, heureusement, il est extrêmement rare « parmi nous. Il est au contraire *très fréquent* « en Angleterre. On doit cependant cette justice « aux chefs de la nation anglaise, qu'ils refusent « ou qu'ils feignent de refuser de croire à la pos- « sibilité que le parricide soit commis par un « être doué de sa raison. Le magistrat anglais « pense comme le législateur de Sparte. Soit « horreur du forfait, soit orgueil national, soit « crainte que les annales criminelles ne soient « trop souvent souillées de la punition des par- « ricides, ce forfait, en Angleterre, est le crime « de la folie. » Sa main, quoique tremblante, et son ame remplie d'un sentiment d'horreur, n'en servent pas moins sa haine pour l'Angleterre. Il a la bonhomie de débuter par l'aveu

qu'il a été commis un parricide en France; mais bonnes gens que nous sommes de nous laisser prendre à ce piége! c'était pour avoir une prompte occasion de dire que ce crime, très rare chez nous, était *très fréquent* en Angleterre.

J'approuve les magistrats anglais. Il faut avoir perdu sa raison pour oser verser le sang de ses semblables, lorsqu'on n'y est pas obligé pour sa défense personnelle ou pour le service de l'état. Les quatre parricides dont parle M. Pillet paraissent justifier la décision des juges anglais: j'en excepte cependant l'action du fils servant de témoin contre son père qui avait assassiné sa mère. Sommé au nom de Dieu et de la justice de dire la vérité, ce fils malheureux ne fut qu'un instrument dont la Providence se servit pour faire punir un grand coupable. L'action de *Glover*, qui, après avoir tué son père et sa mère (page 240), propose à son beau-frère de le débarrasser de sa femme, en joignant sa sœur à son père et à sa mère, n'est qu'un fou enragé qui aurait tué tout le genre humain s'il eût pu le réunir sous sa massue. Il en est de même de l'enfant de 13 ans qui, à Plymouth, tua sa mère d'un coup de couteau dans le bas-ventre. « J'ai moi-même horreur, dit M. Pillet (p. 242), « d'arrêter plus long-temps mes lecteurs sur de

« semblables atrocités, et *malheureusement* « je suis encore obligé de faire connaître des « crimes non moins affreux, non moins révol- « tants ! »

Pour cette fois, il sera trompé dans son attente. Ou les journaux l'ont mal servi, ou il n'a pas pu se procurer ailleurs les détails sur les crimes annoncés si emphatiquement, car il est réduit, pour remplir son chapitre, à nous rapporter une fort longue lettre en réponse à celle insérée dans le Pilote par une femme. C'est encore une production du journaliste que M. Pillet considère comme un article de foi. Cette lettre tend à prouver que les plaintes de la belle correspondante ne sont pas fondées, parceque les principes d'humanité et d'impartialité ont été regardés de temps immémorial comme les bases des lois criminelles d'Angleterre, qu'il est plus prudent de laisser échapper un coupable que de s'exposer à punir un innocent, et qu'on a très grand tort de censurer les acquittements prononcés par le jury. Le journaliste ajoute que ces acquittements dont sa correspondante se plaint au sujet des maris assassins de leurs femmes ont lieu trop fréquemment envers les femmes accusées d'assassinats de leurs enfants nouveaux nés. Sentimental comme M. Pillet, le

folliculaire anglais s'écrie (page 247) : « La « conception humaine peut-elle se former l'idée « d'un crime aussi horrible que celui d'une « femme qui assassine son enfant, un être si in- « nocent, sans force, sans défense, dont toute « la puissance se borne à de faibles cris pour « implorer des secours, dont les accents sup- « pliants et plaintifs devraient pouvoir amollir, « percer le cœur le plus endurci, dont la mère « sur-tout devrait être la dernière à lui refuser « son secours? Infortunée créature! qui, il n'y « a qu'un instant, se trouvait identifiée avec sa « mère, faisant partie d'elle-même, et pour la- « quelle elle devrait éprouver ce sentiment de « tendresse inquiète que les bêtes les plus fé- « roces même ne refusent pas à leurs petits; et « cependant de tels monstres, des monstres cou- « pables d'un crime contre lequel se révolte la « nature entière sont tous les jours acquittés, « si le médecin qui a vu l'enfant après sa mort « déclare qu'il peut être né mort. »

On voit que les Anglais savent faire des phrases tout aussi sentimentalement que M. Pillet. Mais quoique messieurs les journalistes ne soient pas fort difficiles sur le choix des articles pour remplir leurs nombreuses colonnes, ils n'auraient point commis la maladresse d'annoncer

des crimes *affreux et révoltants* sur une simple lettre qu'on ne peut mieux comparer qu'à ces sermons de campagne où les prédicateurs, pour effrayer nos bons paysans, leur font une idée épouvantable des tortures de l'enfer. Nulle part on ne devient criminel sans un motif plausible. L'infanticide n'en présente aucun, puisqu'il compromet d'abord la santé de la mère et ensuite sa sûreté devant la loi, tandis que la conservation de l'enfant est provoquée par la tendresse naturelle à toutes les mères, et par l'assurance que donne la loi anglaise que l'enfant sera nourri ou par le père ou par la commune. Des empoisonnements et des assassinats, ainsi que des enlèvements d'enfants, ne sont point des infanticides. Il fallait en parler dans les chapitres précédents ou dans les suivants; mais il est fort bizarre de faire un chapitre sur un crime dont on ne peut point citer les exemples, qu'on annonçait cependant comme si affreux et si révoltants!

CHAPITRE XIV.

XXVIII. Orphelins, enfants trouvés, bâtards.
XXIX. Enfants anglais.

On se demande quel peut être le but de M. Pillet, en disant (page 255) qu'il aurait fallu former en Angleterre, des établissements semblables à ceux de la Maternité, des Enfants-Trouvés de France, après nous avoir dit (p. 131) qu'il n'est point de pays au monde où les établissements philanthropiques soient aussi multipliés qu'en Angleterre? Pourquoi nous dire que la loi anglaise encourage les infanticides, lorsqu'il est constaté qu'elle punit sévèrement quiconque se rend coupable de ce crime? Les orphelins, enfants trouvés et bâtards, sont traités avec la plus grande humanité. Le père déclaré par la fille enceinte, s'il refuse de l'épouser, paye l'entretien de l'enfant à la paroisse, jusqu'à l'âge de sept ans. Alors on les place chez les fermiers et dans les ateliers. On en met aussi beaucoup dans la marine. L'anecdote du magistrat vieux et goutteux, qui fut déclaré le père de son enfant par une jeune fille dont il

exigeait le serment, n'est qu'une sotte plaisanterie, et il y a de la mauvaise foi d'ajouter qu'en conséquence de ce serment, on obligea ledit magistrat à payer les frais de paroisse, quoiqu'il fût de notoriété publique que cette fille enceinte connût à peine de nom le magistrat. L'auteur nous dit fort gravement (page 261), « que, chaque jour, de semblables *méprises* ont « lieu par *serment.* » Si cette assertion n'est pas une *méprise* de l'auteur, je la considère comme un grand acte de *mépris* envers le public à qui il raconte de pareilles balivernes.

Les détails suivants sont plus vraisemblables; mais ils sont applicables à tous les peuples. « Le « plus souvent, dit l'auteur (page 262), une jeune « fille spécule sur sa grossesse. Elle en fait une « chance de trafic, un objet de terreur auprès « de ceux de ses amants qu'elle a honorés de ses « perfides faveurs. Le plus pauvre, ou le moins « généreux, est alors déclaré. D'autres fois, pour « rassurer sa conscience contre le faux serment, « et pour épargner un amant chéri qu'on ne « peut épouser, la *délicate* amante rappelle à « elle l'homme épris de ses charmes, qu'elle a « rebuté jusqu'alors; et si cet heureux mortel « tombe dans le piége, il est aussitôt déclaré « père. Tous les fils de famille de bonne maison

« sont tirés d'affaires de cette façon. L'indul-
« gente maman devient, sans scrupule, l'*en-*
« *tremetteuse* de son fils auprès d'une servante
« libertine, et un lourdaud de valet devient
« père, sans la moindre difficulté. » L'auteur parle de cette matière en connaisseur. Je crois cependant connaître assez bien les dames anglaises pour assurer qu'elles sont trop fières, et sur-tout trop délicates, pour s'aboucher avec une servante sur un pareil article. Comme il n'y a pas de règle sans exception, je ne contesterai point les faits avancés, me bornant à les déclarer plus conformes aux usages reçus à Paris qu'aux coutumes de Londres. J'ai remarqué qu'il existait bien moins de familiarité entre les Anglaises et leurs servantes qu'on n'en observe à Paris. Les maris des deux nations tiennent une conduite opposée. Je ne parle que des maîtres et maîtresses de maison. Les jeunes gens doivent avoir carte blanche dans tous les pays.

Je pense, avec l'auteur, qu'il devait être fort fâcheux pour les officiers français de payer un moment de plaisir par l'obligation d'entretenir des enfants dont ils prouvaient que la paternité leur était étrangère. Payer et se taire (p. 263) était le meilleur parti à prendre, quand il s'a-

gissait d'une fille honnête pour les apparences, mais je ne me persuaderai jamais qu'on pût charger un officier de la paternité de l'enfant d'une fille connue pour vivre dans un lieu même de prostitution, ainsi que l'assure le général Pillet. La police se charge de ces enfants, puisque les mères lui payent une assez forte rétribution du gain de leur libertinage, autorisé par leur inscription, en cette qualité, sur le registre du commissaire du quartier. L'auteur conseille encore des établissements publics où les femmes seraient admises pour faire leurs couches, et il prétend « que si l'infanticide ré-« sistait à un semblable moyen (page 264), il « faudrait alors l'attribuer à la perversité natu-« relle à cette nation. *Ses mœurs féroces* ne « ressemblent, il est vrai, aux mœurs d'aucun « autre peuple. » Pourquoi cette nouvelle injure à toute une nation? Aurait-on, par hasard, condamné M. Pillet à nourrir un enfant dont il prouvait que la paternité lui était étrangère, quoiqu'il eût peut-être consenti à aller prendre ses ébats dans un cimetière? Vainement je cherche un prétexte raisonnable pour justifier l'humeur chagrine et bizarre qu'on remarque dans tout son ouvrage, sur-tout quand on lui voit commettre des contradictions aussi évi-

dentes que celle relative aux établissements philanthropiques. Quand l'auteur aura bien examiné dans le Dictionnaire de l'Académie, les mots *féroce* et *bourru*, il avouera qu'il s'est trompé, et que le véritable caractère de l'Anglais de toutes les classes ne peut être mieux comparé qu'à celui du *bourru bienfaisant*. Les connaisseurs trouveront ce coup de pinceau supérieur à celui où il s'agit de la *Barbe-Bleue* et du *Petit-Poucet*.

Mais revenons aux enfants « qui, dit M. Pillet, « d'après un philosophe qu'il ne nomme pas, « sont de petits hommes, et en ont *tous les vices*, « que le temps développera. » Ce début est digne de l'auteur. Il parle bien de *tous les vices*, mais il ne dit rien d'une *seule vertu*. Au moins, dans cette décision, est-il d'accord avec lui-même, puisqu'il a déja refusé aux Anglais *toute espèce de vertu*. Voici comment il s'explique sur les enfants, pour nous les montrer de vrais rejetons de leurs pères. « Si un animal est à la « portée de jeunes écoliers anglais, ils l'estro- « pient; ils minent un mur pour le faire crou- « ler; ils dépouillent un arbre de son écorce « pour le faire périr; ils découvrent un toit « pour que la maison pourisse, pour que ses « habitants souffrent. On ne les voit pas piéti-

« ner par étourderie les allées d'un jardin, casser,
« en courant, des têtes de fleurs précieuses, ren-
« verser les pots qui les contiennent; ils ne sont
« pas ce que nos bons parents appellent des
« *évaporés*. Les écoliers anglais sont *froids*,
« même en apparence, *réfléchis*, point criards.
« Ils apportent presque en naissant l'*esprit*
« *d'ordre* et de *méthode* qu'ils auront étant
« hommes, mais ils font le mal pour le plaisir
« de le faire. Une petite fille du peuple pro-
« mène ses jeunes sœurs, elle les torture. Deux
« enfants sont sur les bords d'un danger, si on ne
« les surveille pas; le plus fort précipite le plus
« faible. »

Estropier un animal, miner un mur, faire périr un arbre, renverser le toit d'une maison, torturer ses sœurs et précipiter son voisin dans un abyme, n'annoncent ni *froideur*, ni *réflexion*, sur-tout pas *le moindre esprit d'ordre* dont M. Pillet se plaît cependant à gratifier les jeunes Bretons. Dans l'embarras de se sortir de ce labyrinthe où il s'est si maladroitement égaré, il nous dit (page 266) « que deux enfants d'un boucher,
« ayant vu leur père tuer un cochon, en firent
« autant à leur jeune frère, *pour jouer au co-*
« *chon*, et que deux jeunes garçons qui jouaient
« à la balle avec des battoirs, s'étant fâchés, le

« plus fort s'avança sur le plus faible et lui en-
« fonça le crâne à coups de battoir. Il ajoute
« qu'à Plymouth, le 2 avril 1814, un jeune
« garçon de 13 ans assassinait ses deux jeunes
« frère et sœur. La mère vient à leur secours;
« du couteau que le petit monstre tenait à la
« main, il frappe sa mère. Les intestins sont
« percés, elle expire dans la nuit. » M. Pillet
a sans doute oublié qu'il a déja cité ce dernier
conte à l'article parricide (page 241), et que
par ce double emploi il nous prouve qu'il y a
peu d'ordre et de méthode dans son travail,
quoiqu'il soit un homme fait.

Je crois ne pouvoir mieux le réfuter que par
lui-même, tant ses assertions sont *extrava-
gantes*, tranchons le mot, *enfantines*, puis-
que nous sommes au chapitre des enfants. « De
« pareils accidents, dit M. Pillet, arrivent par
« *centaines*, chaque année, et dans chaque
« province. On les rejette sur le chapitre des
« accidents, quoique ces crimes soient *l'effet*
« *d'une méchanceté noire et réfléchie*. Chaque
« année, il y a de longues listes d'enfants assas-
« sinés par d'autres enfants. Tantôt c'est un
« enfant précipité par un autre sous les roues
« d'une charrette qui passe, jeté dans un four
« allumé, jeté du haut d'un pont sans garde-

« fou dans un torrent, etc., etc., etc. » Il appuie cette furieuse diatribe (page 268) par le conte d'un enfant qui avait volé quatre lapins dans un parc. M. Pillet lui dit avec gravité : « *Malheureux enfant, tu as volé des* « *lapins!* » L'enfant le nia très respectueusement, et il fut arrêté, à quinze pas du général, par un garde. Voilà une singulière preuve des *centaines* d'assassinats, *chaque* année, et dans *chaque* province, *comme l'effet d'une méchanceté noire et réfléchie*. Il est bien à craindre qu'on ne rétorque l'argument à M. Pillet, puisqu'au lieu de prouver l'assassinat des enfants, il ne met en avant qu'un vol de lapins. *Cur urceus exit?*

CHAPITRE XV.

XXX. Humanité envers les bêtes. XXXI. Botany-bay.

D'après les intentions bien connues de l'auteur, on s'attend à trouver que le titre de son chapitre XXX n'est qu'une dérision. Il s'agit d'une motion faite à la chambre des pairs par lord Erskine « pour faire prononcer une amende et « des peines contre les êtres cruels qui muti- « lent, chaque jour, qui estropient, font mourir « de faim ou sous les coups, de volonté délibé- « rée, pour le seul plaisir de faire du mal, de « pauvres animaux qui leur rendent de signalés « services, et dont ils n'ont pas à se plaindre. » Cet extrait de la page 269 réveille la *sensibilité* de l'auteur, qui dit (page 270): « Ce ta- « bleau est effroyable. J'ai eu sous les yeux plu- « sieurs des éloquents discours prononcés par « lord Erskine sur ce sujet. Si j'avais pu les con- « server, j'en citerais ici l'extrait. Il porterait « dans l'ame de tous mes lecteurs la conviction « que le peuple anglais est un peuple essentiel- « lement cruel, cruel par nature comme le tigre;

« qu'il lui faut du sang, et que le sang fait ses « délices. »

Dans les deux chambres du parlement on met en avant bien des questions pour amuser le tapis, et donner au peuple anglais une haute idée de l'intérêt que ses représentants portent à tout ce qui le concerne. Cela me rappelle la singulière réponse que me fit *Miquel*, le chef des *Lazzaronni*, quand nous entrâmes dans Naples en 1799. Je lui demandais *s'il aimait les Français*. « De tout mon cœur, me dit Miquel, « pourvu que vous aimiez de même saint Jan- « vier, la sainte Vierge, et la religion catholi- « que. » Il en est ainsi de *John Bull*, ou peuple anglais; il idolâtre ses représentants, quand il les voit s'occuper d'améliorer son sort. Prêcher l'humanité envers les bêtes ne pouvait que faire le plus grand plaisir à une nation qui chérit tous les animaux bien plus que les autres peuples de l'Europe. Les Anglais sont les plus habiles palefreniers du monde; ils ont un soin tout particulier de leurs chevaux, qui, en retour de cette attention, obéissent au moindre signal de leur conducteur avec une intelligence qui surprend les étrangers. J'ai suivi long-temps un laboureur qui, avec la parole, faisait tourner et retourner les trois chevaux de sa charrue

avec la même précision que j'aurais pu obtenir d'un peloton d'infanterie.

Nous avons vu l'auteur nous prouver des *centaines* d'assassinats par le vol de quatre lapins. Il n'est pas tout-à-fait si maladroit pour nous démontrer la cruauté des Anglais envers les animaux. Ne lui dérobons pas sa gloire. Servons-nous de ses propres expressions (p. 270) : « Je parlais un jour de la bonté de la viande « de boucherie en Angleterre, quoique cette « viande ne soit jamais que de la vache. Un of- « ficier de la marine française m'assura que les « bouchers anglais avaient une manière à eux « d'attendrir la viande, et qu'il me le ferait voir. « Le jeudi il me conduisit à la tuerie d'un bou- « cher. Le garçon était armé d'un grand cou- « teau; il coupa les jarrets des deux vaches; il « leur coupa ensuite les mamelles; il leur don- « na plusieurs coups de couteau dans diverses « parties du corps, en évitant qu'ils fussent mor- « tels. Il les laissa enfin dans cet état pour être « tuées *le lendemain*, lorsqu'elles seraient dans « le fort de la fièvre. » J'admets l'exactitude de ce recit. J'en conclus que le garçon boucher était habitué à ce genre de préparer sa viande, et que le desir d'être agréable au public avait étouffé le sentiment de pitié que nous portons

en naissant dans notre cœur pour tout être vivant; mais je déraisonnerais si je jugeais de toute la nation anglaise par la dureté d'un garçon boucher.

Cependant l'auteur dit qu'après nous avoir montré la barbarie des Anglais, il va nous faire connaître leur impartialité. Il cite M. Brydone, à qui un évêque sicilien donna un grand repas. Le voyageur anglais rapporte que c'était une orgie, et que tout le clergé s'enivra complètement. On mangea des foies gras; ce qui donna lieu à M. Brydone de faire une dissertation sur l'humanité des bêtes, en félicitant ses compatriotes les Anglais de ne pas aimer les foies gras. M. Pillet dit que M. Brydone a eu pour but de *dénigrer les Siciliens, et de verser le mépris sur le clergé romain*. Il conclut (page 272) « que c'est dans cet esprit que sont rédigées « toutes les relations des voyageurs anglais; « mais qu'il faut convenir que M. Brydone n'a « pas été *heureux* dans le choix de ses reproches. » Ne pourrait-on pas l'assimiler en tout à ce qu'il suppose de M. Brydone? Observons que cet Anglais ne parle que de l'ivresse des prêtres qui étaient à table avec lui : il blâme la méthode de se procurer des foies gras, comme M. Pillet a censuré la manière de se procurer

de la viande tendre. Le reproche de M. Brydone n'est que partiel; il se garde bien de dire que tous les prêtres sont des ivrognes, et que le peuple sicilien est cruel, par nature, comme le tigre. Il n'avait pas été enfermé dans les pontons de Palerme. Aussi l'on peut dire que, dans l'art de dénigrer et de verser le mépris, il ne fait que glaner, comparativement à M. Pillet, jaloux sans doute de voir un Anglais prêcher la sobriété et l'humanité des bêtes.

Ce chapitre d'humanité envers les bêtes est une surabondance du génie philanthropique de l'auteur. Il peut se flatter d'être le créateur d'une discussion si bizarre, des chevaux, des bœufs, des vaches, et des oies, entre les enfants anglais et les déportés à *Botany-Bay*. J'avais eu d'abord le projet de le placer au chapitre IV, qui a rapport aux mœurs. L'originalité de la distribution première m'a paru devoir plaire au lecteur; et, comme cette digression pouvait s'allier avec les détails de la déportation, j'ai respecté jusqu'aux caprices de M. Pillet, me réservant tous mes droits pour combattre ses erreurs dans quel endroit de son livre qu'elles soient placées. Tout le monde sait que *Botany-Bay* est, pour les Anglais, le lieu de déportation où l'on envoie les criminels qui n'ont pas été condamnés

à mort. La prospérité de cette nouvelle colonie fournit à M. Pillet une belle occasion d'invectiver l'Angleterre, et il se garde bien de ne pas en profiter. Il évalue « la population de *Botany-Bay* à quarante mille ames, qu'il appelle « les *débris* de deux cent mille criminels des « deux sexes, envoyés d'Angleterre pendant « trente-quatre ans. »

Il n'en aurait coûté à l'auteur qu'un zéro de plus pour porter à deux millions le nombre des criminels envoyés à Botany-Bay. Cette licence ne devait pas lui paraître déplacée, d'après le plan qu'il a adopté, et qu'il développe, je ne dirai pas à chaque page, mais bien à chaque chapitre. Dans celui-ci (page 274), il prétend que l'air qu'on respire en Angleterre inspire les grands crimes, les crimes nombreux qui s'y commettent; et, dans la page 275, il assure « que « les annales judiciaires des États-Unis n'ont « jamais été souillées de ces crimes qui sont « consignés dans les annales anglaises chaque « année, chaque semaine, chaque jour. » Il aurait bien desiré pouvoir ajouter, chaque heure, chaque minute, chaque seconde; c'était sa pensée : son aveuglement haineux lui persuadait peut-être que c'est la vérité; mais il a craint d'exciter des méfiances sur ses rapports, et de man-

quer le but qu'il se proposait, de dénigrer et de verser le mépris sur les Anglais.

Que M. Pillet se rassure, et qu'il soit bien persuadé qu'il a tout-à-fait échoué dans son dessein de vengeance, qui, j'ose le croire, lui cause aujourd'hui les plus vifs regrets. L'air de l'Angleterre étant moins vif et plus épais que celui de France, la transpiration est bien moins forte. Cette concentration des éléments physiques exerce une grande influence sur le moral. Montesquieu, observateur profond, a dit que ce pays était le plus favorable pour mûrir ses *pensées*. Mais dire que tel climat inspire les grands crimes plutôt que tel autre, n'est-ce pas insulter et à la sagesse de la divine Providence, et au bon sens, et sur-tout à la vénération due aux grands hommes qu'a produits l'Angleterre, et qui font tant d'honneur au genre humain?

CHAPITRE XVI.

XXXIII. Mariages sous le rapport des mœurs. XXXIV. Adultère; divorce. XXXV. Divorce chez le bas peuple; vente de femmes.

M. Pillet assure (page 277) que les intrigues amoureuses et le libertinage des filles de toutes les classes, en Angleterre, doivent être attribués à la *difficulté* de se marier, et à *la manière* dont on se marie. *Selon lui*, il naît trois filles pour deux garçons; les armées de terre et de mer, et le commerce dans les deux Indes, exigent plus d'un quart de cette population mâle, dont à peine un huitième rentre dans ses foyers. Il invoque le témoignage des registres civils et militaires, et il conclut « qu'il y a di-« sette de maris en Angleterre, sur-tout de jeu-« nes maris. » Voulant égayer son sujet, il cite un vieux refrain, « *Pour prendre mari, j'irais* « *jusqu'à Pondichéri.* » Il assure « qu'on le voit « se vérifier très communément en Angleterre; « qu'une fille sans fortune se fait passer dans « l'Inde, en payant de la même monnaie dont « se servait, selon la légende, sainte Marie Égyp-

« tienne (page 279), et que la jeune expatriée « trouve un mari qui la ramène ensuite en An- « gleterre avec une grande fortune. » L'auteur cite milady Wellesley, actrice dans sa jeunesse, et aujourd'hui la belle-sœur du général Wellington. Enfin il proclame « les filles sans pu- « deur dans leurs recherches, et les hommes « sans honte dans leurs liaisons. L'usage et l'ha- « bitude de se donner, d'avouer un *sweet-heart,* « *a dégénéré* (page 280) dans un dévergon- « dage, dans une effronterie dont un libertin « peut s'accommoder, mais auxquels un homme « honnête ne peut penser, *sans frémir d'indi-* « *gnation* contre la nation grossière qui n'en « rougit même pas. »

Autant d'assertions, autant d'erreurs. Combien on est à plaindre, quand on peut abuser à ce point des talents et des lois! des talents, car l'auteur n'est pas sans mérite; et des lois, puisqu'elles autorisent la publication d'un ouvrage de vingt feuilles, sans que la police puisse s'y opposer. M. Pillet s'est grossièrement trompé, s'il a pris pour du libertinage l'aisance et la familiarité des demoiselles en Angleterre. S'il n'avait pas été à bord *d'un ponton,* et qu'il eût pu fréquenter, je ne dis pas seulement la bonne société, mais même *ces Martons* dont il a vanté

la propreté, et sur-tout la blancheur des bas, il se serait facilement convaincu que le titre de *sweet-heart* ne donne aucun droit, et que les femmes qu'il prétend être si dévergondées et si libertines sont bien plus difficiles à corrompre que ces prudes dont la vertu ne résisterait pas à l'absence, ou même à un simple défaut de vigilance de leurs *argus*. Des fugitifs, qui s'aimaient tendrement, sont restés dans la même voiture, pendant deux jours, pour se rendre à *Gretna-Green* se marier chez le forgeron, et n'ont eu de *rapport intime* qu'après la célébration du mariage. Les filles anglaises de toutes les classes ont en général plus de bon sens que dans le reste de l'Europe. La Française est tendre; l'Italienne est libertine; l'Espagnole est romanesque, et l'Allemande est bonasse. L'Anglaise calcule, et préfère le repos de sa vie au plaisir d'un moment. La liberté que lui ont laissée ses parents l'a mise à même de connaître la légèreté avec laquelle presque tous les hommes parlent d'amour: il est difficile de la tromper; et, quand elle consent à braver les usages reçus, ce n'est qu'après s'être fait assurer par un bon contrat de quoi subsister *honnêtement*, elle et sa famille. Encore, dois-je l'avouer, ces cas sont très rares dans les provinces, et ne se

rencontrent qu'à Londres, où le vice et la vertu se disputent le pas, comme dans toutes les grandes villes.

Tous les observateurs s'accordent à dire que le nombre des garçons qui naissent chaque année est à celui des filles comme 21 est à 20, ou comme 104 est à 100, de sorte que, s'il naît dans un pays cent filles par an, il naît communément cent quatre garçons. Mais, comme dans l'enfance il meurt plus de garçons que de filles, le nombre des deux sexes devient à-peu-près égal vers l'âge de puberté. Que M. Pillet aille consulter les registres qu'il invoque, et il verra qu'il s'est trompé en faisant naître un tiers de filles plus que de garçons. Les armées de terre et de mer et le commerce ne demandent que huit cent mille individus, dont la moitié ont leur résidence en Angleterre. La population mâle étant la moitié de la population totale, qui est de seize millions, on voit que le quart serait de deux millions de soldats ou de matelots, ce qui n'arrangerait point les ministres britanniques, sur-tout s'il n'en rentrait que le huitième, ou deux cent cinquante mille, et que le reste fût *consommé et moissonné*, suivant les expressions de l'auteur, par la guerre, les expéditions

lointaines, et les établissements anglais dans les deux Indes.

Il est faux qu'il y ait disette en Angleterre, ni de jeunes, ni de vieux maris; il est faux qu'il existe une coutume d'aller chercher un mari aux Indes, et il est également faux qu'un capitaine consentît à passer une telle aventurière pour jouir de ses faveurs. Ce n'est là, ni le caractère des négogiants anglais, ni la spéculation des personnes qui s'adonnent au libertinage. M. Pillet a mal lu dans le livre de *John Bull*, et dans l'*agenda* des Vénus de *Covent-Garden* et de *Drury-Lane*. Il a voulu donner aux Anglais un ridicule dont nos armateurs de Bordeaux et de Marseille se sont corrigés depuis long-temps, et qui ne subsiste plus que chez les Génois et les Vénitiens. M. Pillet ignore sans doute que mylady Wellesley est d'origine française, et que le marquis ne consentit à l'épouser qu'à cause de sa rare beauté et des graces de son esprit. Cette dame a été actrice dans sa jeunesse; mais sa conduite fut toujours très régulière, et aujourd'hui elle est encore dans Londres le modèle du bon ton et de la tendresse maternelle. Les torts de son époux n'ont servi qu'à accroître l'intérêt que lui porte tout ce

qu'il y a de personnes distinguées dans Londres. Cette dame a surveillé elle-même l'éducation de ses enfants. Qu'on demande aux *sweet hearts* de Westminster si les demoiselles Wellesley sont des filles *sans pudeur* dans leurs recherches, et s'il est un *gentleman*, ou gentilhomme, qui ne tînt à grand honneur de recevoir leur main?

Le frémissement d'indignation, le sentiment d'horreur, et autres expressions analogues, sont si familières à l'auteur, et toujours si maladroitement placées, que je ferais un volume, si je voulais m'attacher à réfuter cette partie didactique de son ouvrage. J'insiste sur les faits qu'il dénature, et les usages qu'il crée, pour nous faire une Angleterre *à sa guise*. Il ose nous dire (page 280) « que la plupart des seigneurs anglais et des membres de la haute « bourgeoisie n'épousent plus depuis long-« temps que des filles entretenues. Ce détestable « exemple a tellement démoralisé toute la classe « intermédiaire, que toute fille bourgeoise qui « a reçu une demi-éducation, ou qui se croit « de la beauté, veut être actrice, ou fille entre-« tenue. Les filles les moins perverties en An-« gleterre sont celles qui cherchent à se placer « femmes de chambre dans de grandes maisons,

« où elles espèrent trouver quelques jeunes gens « riches à séduire, ou quelques vieux libertins « à ramener de l'état de débauche à celui du « mariage. Toutes ne réussissent pas. Beaucoup « tombent, avec le temps, dans la classe la plus « abjecte de leur espèce; mais beaucoup aussi « triomphent, par suite de leur inconduite, et « c'en est assez pour qu'un pareil exemple en- « traîne des milliers de jeunes personnes. »

Nous avons vu des enfants s'assassiner par *centaines*, quoiqu'ils ne volassent que des lapins. A présent ce sont les jeunes personnes qui se débauchent par *milliers*, parce qu'une rusée femme de chambre aura réussi à se faire épouser par son maître; comme si ce travers, qui n'inspire que du dégoût, n'était pas aussi commun aux Français qu'aux Anglais! « A Pa- « ris (dit l'auteur, page 281), une jeune fille « peut voir un moment avec une secrète envie « l'actrice de l'opéra traînée dans une voiture « élégante, chargée de toutes les pompes du « luxe, et brillante de toutes les richesses de « la mode; mais une réflexion la retient aussi- « tôt : elle sait, on n'a cessé de lui répéter dans « sa famille que jamais un honnête homme « n'osera épouser une telle femme..... En con- « templant le sort de l'heureuse marchande de

des mariages sans nous raconter une folie qui ne méritait que le silence du mépris. « Un lord, « que l'auteur ne nomme pas (page 290), vou- « lant se marier, ordonne à son valet de cham- « bre d'appeler son chapelain, et d'amener une « des femmes de sa maison, *la première qu'il* « *rencontrera*. La femme de charge et son aide « refusèrent, croyant que c'était une plaisan- « terie. Le valet fut réduit à amener la femme « qui lavait la vaisselle, qui fut à l'instant épou- « sée, en recevant du chapelain la bénédiction « nuptiale, selon les rites de l'église anglicane, « et devint mylady sans nulle contestation. » Je déclare n'avoir jamais entendu parler d'une pareille extravagance pendant mon séjour en Angleterre. Le fait est si bizarre, que je suis obligé d'en contester l'authenticité. L'auteur, qui a été si exact à nous rapporter les noms des assassins, aurait aussi bien fait de garder un peu sa mémoire pour le nom de ce grotesque marieur, la date du mariage, et sur-tout le résultat d'une union si singulièrement contractée. M. Pillet prétend que le valet de chambre trouvait la femme de charge d'autant plus propre à devenir mylady, qu'elle était, par son emploi, à la tête des domestiques, et en quelque sorte la maîtresse de la maison. Il paraît fort difficile

à croire que ces réflexions aient échappé au maître de la maison, et qu'il ait préféré une misérable *washer-woman* à sa fringante *house-keeper*. Il est vrai que tout ce que dit M. Pillet ne mérite pas foi d'évangile, assertion que chacun de ses chapitres me met à même de prouver d'une manière claire et incontestable.

L'adultère est de tous les temps et de tous les pays. César passait pour le mari de toutes les femmes, et la femme de tous les maris. Cependant il répudia Pompéia sur un simple soupçon que lui fournit l'imprudence de Clodius entré dans sa maison sous le déguisement de femme. En Angleterre, l'adultère bien constaté est une cause légitime de divorce qui ne peut être prononcé que par la cour des *doctor's-commons*, ou chambre ecclésiastique établie à Londres. Il en coûte des sommes énormes; ce qui borne le divorce aux familles riches. Voilà la loi. Voici l'abus qu'on en fait. Un mari porte plainte en adultère, de concert avec sa femme, pour forcer le *séducteur* à payer une forte amende. « Sur dix plaintes, dit l'auteur « (page 293), il en est six où il devient prouvé « que la conduite de la femme l'emporte sur « celle des filles les plus déhontées, qu'elle n'a « pu arriver à cet état de dégradation sans que

« son mari en ait eu connaissance. Il pouvait « l'arrêter; par conséquent il n'est pas fondé à « s'en plaindre; et, dans le surplus, le mari a « été lui-même le complice de la *séduction* de « sa femme : il a été *l'instigateur* des mauvaises « mœurs de son épouse; il l'a prostituée tantôt « à un protecteur pour servir ses intérêts, tan- « tôt à un homme riche pour se faire en justice « un titre à une récompense. Dans ce dernier « cas, lorsque le jury ne veut pas fouiller trop « avant dans ce gouffre de bassesse et de cupi- « dité, il réduit très sagement les dommages et « intérêts à un shelling, un franc vingt cen- « times. » A la suite de cette sévère morale, l'auteur nous parle d'un lord qui reçut quatre mille livres sterling d'un riche marchand de la cité, qui avait osé coucher avec mylady. Sa seigneurie, ne trouvant plus de marchand qui voulût spéculer avec elle, s'adressa à son cocher, qui fut condamné a payer *deux pences*, quatre sous.

M. Pillet observe encore la même discrétion que pour le lord qui épousa sa relaveuse de vaisselle. En France, on ne parlerait que d'un marchand qui aurait été condamné à payer quatre mille louis pour prendre ses ébats avec quelque dame du haut parage, son nom serait

dans toutes les bouches, comme ceux de Cartouche et de Mandrin. Je n'en ai jamais entendu parler; et, quoique le fait soit très possible, je me permets de le révoquer en doute, surtout l'aventure du cocher. Au surplus, des dix plaintes annoncées par l'auteur, il n'en cite que deux sur la même personne, qu'il ne juge pas à propos de nommer. Ainsi cet assemblage inouï de libertinage, de séduction, d'instigation, de prostitution, de bassesse, et de cupidité, se borne à parler vaguement d'une lady qui accorde ses faveurs d'abord à un marchand, et ensuite à son cocher, sans nommer aucun de ces personnages, pas même le cocher. Ou l'auteur a manqué de matériaux, ou il devient plus discret. Ce qui me ferait adopter cette dernière opinion, c'est la réserve qu'il garde sur l'affaire du duc d'York et de madame Clarke. Il observe la même discrétion envers le prince régent et la princesse de Galles. Il dit (page 295), « Je « ne me permettrai pas d'entrer dans aucuns « détails à cet égard, malgré la publicité des « débats rapportés dans toutes les feuilles. Je « garderai le même silence sur *l'entorse* qu'é- « prouva le prince régent en 1814, quoique les « journaux n'aient laissé ignorer aucun détail, « quoiqu'ils aient pour ainsi dire dévoilé tout

« ce qui a eu lieu à cette époque dans la maison « de mylord et mylady *Valencia*. »

M. Pillet ne nous laisse pas long-temps dans l'erreur sur son compte, et il nous prouve qu'il a manqué de matériaux sur le duc d'York et le prince régent, puisqu'il ne balance pas à donner à entendre que le duc de *Cumberland* fut l'assassin de *Seidlitz*, son valet de chambre. Le journaliste dit « que *Seidlitz*, ayant « trouvé son maître couché avec sa femme, usa « des droits de mari en frappant le duc; que « celui-ci s'en vengea en tuant son valet; que les « pantoufles du mort (p. 297) n'avaient point été « dérangées ni ensanglantées, tandis que celles « du prince étaient pleines de sang, les traces « mêmes de ce sang imprimées par les pantoufles « sur le parquet, venant du lit de Seidlitz à la « chambre du prince, et non pas de la cham- « bre du prince au lit de Seidlitz. » « Je rap- « porte, dit l'auteur, ce qu'a écrit un journa- « liste. Sans doute il a été un calomniateur; « mais il est impossible que mes lecteurs ne fas- « sent pas cette réflexion comme moi : le peu- « ple qui, *sans frémir d'indignation*, entend « diriger contre l'un de ses princes le plus près « du trône l'accusation d'un crime aussi bas, « doit être un peuple tombé dans un bien pro-

« fond degré de dépravation, ou élevé à une « vertu bien sublime. Je passe au divorce du « bas peuple (page 298). » L'innocence du duc de Cumberland a été évidemment prouvée, puisque le journaliste fut condamné à être emprisonné, et à payer une forte amende. Est-il, en effet, probable que le duc de Cumberland se serait exposé, je dis plus, avili à une lutte avec son domestique, lorsqu'un clin-d'œil lui aurait suffi pour se débarrasser de cet homme?

Je vois que, si le général Pillet avait eu à sa disposition une collection entière du *Morning Chronicle*, de l'*Indépendent Whig*, et de l'*Examiner*, trois journaux de l'opposition, il nous aurait donné plusieurs volumes sur l'Angleterre; il nous aurait sur-tout fait bâiller à pleine gorge, avec sa manie de vouloir à tout propos qu'on *frémisse d'indignation*. Dans l'hypothèse où il se déciderait à faire un si pénible travail, je lui conseille du bien mûrir ses conclusions, et de ne pas nous présenter *John Bull*, pour le même objet, d'une main dans l'abyme de la turpitude, et de l'autre sur le pinacle de la vertu. J'admets que le peuple anglais ait éprouvé le même sentiment que moi au sujet de la diatribe du journaliste contre le duc de Cumberland. J'étais à Londres. Plusieurs de

« *infame* s'est conservée sans interruption,
« qu'elle est mise *chaque jour* à exécution, et
« que, si quelques magistrats informés que de
« semblables marchés allaient se faire ont cher-
« ché à les interrompre, en envoyant sur les
« lieux des constables ou huissiers, la populace
« les a toujours dispersés, et elle a maintenu ce
« qu'elle considère comme son droit. »

On ne peut pas nier qu'un Anglais n'ait le droit de vendre sa femme; mais il faut aussi dire que cet usage n'est pratiqué que par la plus vile canaille, et que, bien loin qu'on s'en serve *chaque jour*, il se passe des mois entiers à Londres sans un marché de cette nature, qui est encore bien plus rare dans les provinces. Pourquoi dire que les magistrats envoyaient des constables pour interrompre ces marchés, après avoir fait dire (page 301) que l'autorité n'avait pas le droit d'empêcher cette vente fondée sur un usage qu'il serait dangereux de détruire? La vente d'un mari par une femme dont l'auteur parle (pages 305 et 306) n'est qu'une gaieté du journaliste le *Statesman*. Comment une *servante* pourrait-elle avoir le droit de vendre son maître? M. Pillet a sans doute oublié qu'il avait fait de la femme anglaise un objet bien moins intéressant que la bête brute; et à

présent il nous la montre comme disposant à son gré de ces maris *si féroces et si cruels!* Cette variation nous prouve que l'auteur n'avait pas bien étudié le sujet qu'il avait résolu de traiter, et que, quand il l'a eu entrepris, il a cherché à s'en sortir de son mieux, en se débattant *comme une corneille qui abat des noix*. Aussi le chapitre XXXII est-il resté au bout de sa plume; oubli qui ne laisse aucun doute sur le défaut d'ordre dans ses idées, que j'aurai encore bientôt occasion de lui reprocher.

CHAPITRE XVII.

XXXVI. Jeu. XXXVII. Ivrognerie. XXXVIII. Coutume de s'enivrer commune parmi les femmes.

« Tous les enfants de famille, dit M. Pillet « (page 307), jouent très gros jeu. Les maisons « dans lesquelles ils se rendent sont soutenues « et fréquentées par les personnages du plus « grand nom. La police ne saurait y avoir d'ac- « cès; on y escroque par conséquent avec une « impunité qui n'a pas d'exemple. » Voilà l'accusation; voici la preuve *à la Pillet*. Un bourgeois venait d'hériter de 400,000 livres de rente. Il joua avec un lord, et perdit dans une seule séance les trois quarts de son héritage. Le lord exigea qu'on coupât les dés, pour prouver qu'ils n'étaient pas plombés. « Un grand seigneur, s'é- « crie M. Pillet (p. 308), qui se croit obligé de des- « cendre à une pareille épreuve pour se justifier « d'un soupçon déshonorant, *ne peut qu'avoir* « *la conscience de lui-même*. C'est avouer « qu'il a l'honneur de vivre avec une société de « fripons, et reconnaître qu'il n'est pas très clair « qu'il n'en soit pas un lui-même. » Il me paraît

singulier que le lord ait fait couper les dés par le motif allégué, puisqu'ils servaient également à son *partner*. Que signifient les mots emphatiques, *ne peut qu'avoir conscience de lui-même?* Un auteur bien intentionné, ne cherchant pas un coupable dans un innocent, aurait dit que le lord avait entendu dire que quelques escrocs avaient plombé leurs dés, et que, pour ne laisser aucun motif de soupçon à la malveillance, dont un gain si considérable ne pouvait manquer d'éveiller la jalousie, il desirait qu'on s'assurât qu'il n'existait pas la moindre superchèrie. Pourquoi ne pas dire qu'il le fit par délicatesse, afin de restituer le gain, si les dés avaient été plombés à son insu? Un écrivain impartial doit envisager la question qu'il soumet au public avec cette bienveillance qui prouve qu'il cherche *à instruire en amusant*, et non pas *à plaire en médisant*.

On joue à Londres, on joue à Paris, chez les grands seigneurs et chez le petit bourgeois. La danse, le jeu, la bonne chère, et le bon vin, sont les plus doux passe-temps de la vie. Ajoutons-y l'amour et le sommeil, quoiqu'ils n'appartiennent qu'à la jeunesse; car on aime et on dort assez mal quand on est vieux. Il faut cependant réfuter ce que dit l'auteur *sur l'escro-*

querie des Anglais au jeu. Je ne connais que la France où il y ait autant de délicatesse qu'en Angleterre, pour être loyal au jeu, et pour acquitter les dettes qu'on y contracte. Il se trompe aussi, M. Pillet, quand il assure qu'il est des endroits où la police ne saurait avoir accès. L'habileté avec laquelle les ministres anglais ont dirigé depuis trente ans la politique de l'Europe me dispense de détailler avec quel soin ils ont su se préserver des discordes intestines, toujours plus dangereuses que les guerres extérieures. La parole d'un Anglais dans un pari quelconque est sacrée, et vaut un contrat par-devant notaire. Que ce soit pour un combat de coqs, ou pour le boxage de *cribs* et de *molineux*, ou pour les courses de chevaux de Newmarket, ou pour un marcheur comme Wilson, on ne fait point de difficulté de payer le pari, dès que le résultat constate la perte. Le peuple est si jaloux de cette probité publique, que quiconque chercherait à éluder le paiement y serait contraint, pour éviter les huées, peut-être même les voies de fait des spectateurs, qui ne se feraient aucun scrupule d'aller briser les fenêtres de l'homme qui a osé insulter à la nation en violant sa parole d'honneur. Or je le demande à tout homme de bonne foi, si c'est là le carac-

tère d'une nation chez laquelle on escroque avec une impunité sans exemple?

L'auteur (p. 309) « censure *les philosophes* « anglais de soumettre à un régime austère le « cheval et le jockey qui doivent entrer en lice. « Il prétend qu'on exerce sur l'animal et sur « l'homme des raffinements de cruauté qui prou- « vent à quel point l'Anglais est naturellement « avide d'argent, et qu'il leur suffit de gagner « le pari, le cheval et le jockey dussent-ils ex- « pirer à la borne. » Cette attaque, dirigée contre les *philosophes*, n'est pas favorable à M. Pillet. Il s'agit d'équitation et non pas de philosophie. On sait que les amateurs de cette science restent dans leurs cabinets, et fréquentent peu les écuries et les courses de chevaux. Avec un peu plus de goût pour *la philosophie*, et moins de penchant pour la médisance, M. Pillet aurait évité le double ridicule de censurer des hommes respectables dont le génie sublime est bien inaccessible aux piqûres de tous les insectes satiriques, et de déroger à cette qualité distinctive de tous les militaires français, qui, dans tous les pays, ont mérité la belle réputation de protéger et d'honorer les savants. Je suis persuadé que dans une seconde édition l'auteur rectifiera cette erreur, due moins à sa causti-

cité qu'à l'originalité de faire paraître les élèves du grand Newton, de l'illustre Pitt, et du célèbre Fox, surveillant les repas de leurs coursiers et de leurs conducteurs, de crainte qu'une nourriture surabondante ne les privât de l'honneur de triompher *aux jeux olympiques de Newmarket*, en Angleterre. On aurait vraiment tort de se fâcher de tout ce que peut dire M. Pillet, sur-tout quand il s'en prend à la *philosophie à cheval*, ou même à l'escorte du dieu Bacchus.

Voyons quelle est son opinion sur ce dernier article. « L'ivrognérie (page 310) est un vice « du *terroir*, du *climat*, presque érigé en vertu « en Angleterre. Il serait difficile de calculer à « quel degré cette intempérance vicie les mœurs « de la nation, sur la dépravation desquelles la « manière resserrée dont vivent les familles « dans leur intérieur vient encore ajouter sa « funeste influence. Depuis la classe la plus mi- « sérable, qui n'occupe qu'une seule chambre, « jusqu'au marchand, dont la boutique et le « parloir offrent un air d'aisance, le père, la « mère, et les enfants, presque toujours très « nombreux, n'ont qu'une chambre à coucher, « commune à toute la famille. Cinq et six per- « sonnes, quoique de sexe différent, reposent

« ordinairement dans le même lit, les plus jeu-
« nes avec le père et la mère. Là, aucune es-
« pèce de décence n'est observée. Le chef de la
« famille, toujours ivre le dimanche, et sou-
« vent plusieurs jours dans la semaine, donne
« à des filles qui ont atteint *dix-huit et vingt*
« *ans*, à des garçons de quinze et seize ans,
« l'exemple du cynisme le plus effronté, et qui
« n'est que le prélude d'autres scènes plus scan-
« daleuses, que la langue indiscrète des en-
« fants ne sait point déguiser. Combien de *Cham*
« mériteraient, à leur réveil, la malédiction des
« modernes *Noé*, s'il ne fallait pas plutôt mau-
« dire ceux-ci, qui, par l'exemple du plus hon-
« teux scandale, pervertissent dans leur source
« *les mœurs vierges de leur innocente fa-*
« *mille!* »

Ce langage de l'auteur ne ferait-il pas croire qu'il parle d'une autre nation que de celle dont toutes les jeunes *miss* ont appris dans leur pensionnat (page 233) le nom, l'usage, la dose des plantes médicinales qui produisent l'avortement? On ne peut pas connaître l'*effet*, sans avoir une idée de la *cause*, et il n'est guère possible qu'un père puisse scandaliser des filles de dix-huit et vingt ans, si habiles à détruire le fruit de leur *prétendu* libertinage. Des en-

fants de quinze et seize ans doivent être fort discrets en Angleterre, puisque l'auteur nous les a montrés, dans leur école (page 266), froids, réfléchis, point criards, et ayant, *presque en naissant*, l'esprit d'ordre et de méthode qu'ils auront étant hommes. Il ne suffit pas d'*écrire* pour faire un bon livre, il faut éviter sur-tout de se contredire, si on veut mériter la confiance du public :

. . . . . *Servetur ad imum*
Qualis ab incepto processerit et sibi constet.

M. Pillet n'a pas été heureux dans son application de l'Histoire sainte. L'erreur de *Noé* fut une surprise occasionée par une liqueur dont il ne connaissait pas le danger; tandis que, selon lui, tous les chefs de famille sont toujours ivres le dimanche et plusieurs jours de la semaine; erreur grossière. Il y a des ivrognes en Angleterre. Où n'y en a-t-il pas? Je veux même convenir qu'il y en a dans ce pays plus que par-tout ailleurs, sur-tout le dimanche, jour où les ouvriers cherchent à se délasser du travail de la semaine, et se laissent entraîner par l'occasion d'aller au cabaret dépenser une partie de leur bénéfice : mais ce défaut ne regarde point la classe bourgeoise, qui vit aussi régu-

lièrement que dans les autres pays. Comment l'ivrognerie serait-elle, en Angleterre, un vice du terroir et du climat, puisqu'il n'y a point de vignes? Comment doit-on parler du terroir et du climat de la Bourgogne et du Bordelais?

Quant à la distribution de l'intérieur des familles, M. Pillet est très mal instruit. Il aurait été bien embarrassé pour nous citer un seul exemple de cinq et six personnes de sexe différent couchées dans le même lit, excepté néanmoins dans les pontons, dont je ne connais le régime que par ses récits; et il n'y est point question de lits de cette espèce. Le philanthrope qui a voyagé en Europe croira faire un souhait favorable aux bonnes mœurs en desirant que la décence qui règne dans les ménages anglais serve de règle dans les autres pays, principalement en Italie. Je blâme cet amour-propre que les Anglais mettent à boire beaucoup sans se griser. Je dirai plus, ils considèrent comme une preuve de mépris la modération des étrangers, quoiqu'elle ne leur soit dictée que par raison de santé. Ne confondons point l'ivrognerie avec la faculté de boire beaucoup sans que la raison en soit troublée. Un Turc s'habitue à avaler jusqu'à douze grains d'opium, comme un Anglais boit dans sa soirée

jusqu'à six bouteilles de vin, sans éprouver la moindre incommodité ni l'un ni l'autre, tandis que je mourrais et de l'opium et du vin pris dans cette quantité. Le Turc et l'Anglais éprouvent un plaisir fort vif. Pitt ne parlait jamais avec tant d'éloquence que quand il avait bu plusieurs bouteilles de bon vin. J'ai vu des Anglais dans un état approchant de l'ivresse parler avec plus de profondeur qu'étant à jeun. J'avais peine à en croire mes yeux. M. Hamilton, homme de beaucoup d'esprit, sous-secrétaire d'état des affaires étrangères, chez qui j'ai dîné plusieurs fois en nombreuse compagnie, m'engagea souvent à imiter cet usage des Anglais. Mon gosier et mon estomac avaient pris leur pli. Tous mes efforts furent inutiles. Il faut être jeune pour apprendre à boire, coutume qui, selon moi, n'est qu'un exercice de l'intérieur du corps, comme la danse et l'escrime le sont pour l'extérieur.

Je blâme l'indécence de l'Anglais que l'auteur nous présente (page 313) commettant des indiscrétions envers sa maîtresse; mais je blâme aussi la conséquence qu'en tire M. Pillet, « que « les Anglais ne sont galants que quand ils sont « ivres, et que leur galanterie n'est qu'une ordu- « rière impertinence qui se manifeste par des

« expressions et des gestes de la plus indécente « grossièreté, sans égard pour les témoins étran- « gers, quels qu'ils soient. » Un jeune homme peut avoir commis une étourderie en présence de M. Pillet. Est-ce une raison plausible pour vouer à l'anathême toute l'Angleterre? Je me suis trouvé dans des réunions bourgeoises choisies. Toujours j'ai vu régner la plus grande décence. On aurait mis à la porte quiconque aurait oublié les égards qu'on se doit en bonne compagnie. Je dois sur-tout faire l'éloge des charmantes réunions où je me suis trouvé chez la vicomtesse de Perceval, mylady Culling Smith, sœur du marquis de Wellesley, M. Hamilton, sir Robert Wilson, le major Harriot, et plusieurs autres maisons respectables où j'ai été accueilli avec les plus grands égards. On porte des santés; mais elles ne sont ni sales, ni ridicules dans la bonne compagnie. On fait en Angleterre des orgies comme en France. Tant pis pour l'auteur si c'est dans des tavernes qu'il a cru voir l'Angleterre. Que dirait-on d'un Anglais qui jugerait de la politesse française par ce qui a lieu le dimanche dans les guinguettes de Passy ou de Belleville? Je ne dois pas oublier de dire qu'il est très vrai (page 314) que, quand les dames se sont retirées, on porte dans

un coin de la salle à manger des pots de nuit, où chaque convive va satisfaire son besoin de pisser. Je n'ai jamais pu m'habituer à cet usage; et, dès que les convives commençaient cet exercice, je demandais à me retirer, sous prétexte d'une affaire pressée. La vérité est que je me sentais des envies de vomir aussitôt que mon odorat était frappé par la force de l'urine des buveurs. Ce qui ne peut manquer d'avoir lieu, quand on n'y est pas habitué, vu le peu de largeur et la chaleur habituelle des salles à manger. Le 2 août 1810, je dînai chez M. Crocker, secrétaire de la marine, avec tous les lords de l'amirauté et plusieurs autres personnages de marque; on fut servi avec autant de goût, de luxe, et de profusion que chez notre ministre de la marine; mais on pissa, après le dîner, dans la salle à manger; et, malgré le plaisir que j'aurais eu à rester plus long-temps dans cette brillante société, la fumée de l'urine me força à me retirer. Pourquoi dans des maisons si bien bâties et si élégamment distribuées a-t-on négligé de construire à côté de la salle à manger un cabinet pour cet usage?

Il est faux « que les Anglais (page 315) attachent une haute importance à l'honneur de « pouvoir s'enivrer. » Il fallait dire: « A boire

« beaucoup sans s'enivrer. » Ce qui est bien différent. L'homme qui se grise facilement est un objet de dérision, et on ne considère avec égard, comme bon compagnon de table, que celui qui boit beaucoup et ne se grise jamais. « Les royaux « ducs fils de S. M. Georges III (page 315), de« puis le prince régent jusqu'au plus jeune de « ses frères, ne dérogent en rien aux nobles « coutumes de leurs compatriotes, ils sont assez « généralement rapportés ivres chaque soir, ou « plutôt chaque matin, des grandes tavernes à « leurs palais. La même voiture peut rarement « servir deux jours de suite, il faut en changer « les coussins et les doublures : les étoffes sont « ordinairement teintes de la couleur des li« queurs dont Leurs Altesses se sont abreuvées « largement. Ces couleurs attesteraient à-la-fois « leur intempérance et leur malpropreté. » Ces détails sont controuvés. Les princes ont leurs maisons montées. Quand ils dînent en ville, soit chez des amis, soit à la tête des corporations qu'ils président, ils apportent la plus grande réserve dans leur conduite, pour pouvoir être toujours à même de justifier la confiance de l'assemblée qui leur a confié le fauteuil. Quand Leurs Altesses consentent, soit par goût, soit par complaisance, à sacrifier aux

usages du pays, comme la nature les a favorisés d'un physique très bien constitué, ils boivent en véritables Anglais, c'est-à-dire *beaucoup, et sans s'enivrer*. On n'a besoin de changer ni coussins, ni doublures, et les couleurs des liqueurs sont un rêve de l'auteur, comme la phrase qui termine le paragraphe, dont je défie le plus habile grammairien de bien analyser le contenu. Comment, en effet, des couleurs peuvent-elles attester l'*intempérance?* Quant à *la malpropreté,* qui en est la conséquence, je n'y vois qu'une impropriété d'expression; et l'on serait tenté de croire que l'auteur d'un tel raisonnement s'était aussi égaré dans les vignes du Seigneur, pour mieux s'identifier avec le sujet qu'il traitait, et pouvoir en parler en connaisseur.

La fête du duc de Rutland, donnée au prince régent à l'occasion de la naissance du marquis de Granby, fut digne et des augustes convives et de la générosité du duc. On y but *à l'anglaise*, comme dans nos fêtes on danse *à la française*. M. Pillet a eu la bonhomie de citer un extrait d'un journal dont le rédacteur, n'ayant pas sans doute de quoi aller faire *chorus* à la taverne, a représenté « tous les convives « comme ivres morts, au point que le château

« ne présentait pas seulement l'image d'une « place prise d'assaut, mais bien celui de la plus « dégoûtante orgie, comme de la plus honteuse « débauche, etc., etc. » M. Pillet ajoute (p. 318): « Il faut convenir que voilà une fête, au XIXe « siècle, vraiment digne de l'héritier d'une « grande couronne! Français, voilà le pays tant « vanté par son urbanité, et au-dessous duquel « des écrivains gagés par l'Angleterre ont pré- « tendu vous placer! Les Anglais, en général, « ne sont *amoureux* que quand ils sont *ivres;* « mais l'instant du desir est souvent, d'après le « caractère de l'individu, celui de la désolation « de la famille. Un grand nombre de femmes « et d'enfants sont tués ou estropiés chaque an- « née par des maris et des pères intempérants. « Ces assassinats, dont les journaux sont pleins, « sont quelquefois accompagnés du récit de « circonstances *atroces,* dont aucune autre na- « tion ne saurait avoir d'idée, et qui ne se ren- « contrent que chez ce *peuple cruel.* »

Ainsi une fête donnée par un seigneur anglais à son futur souverain sert encore de prétexte à M. Pillet pour taxer l'Angleterre de la plus honteuse débauche, de n'avoir d'*amour* que dans l'*ivresse,* et d'être une nation *atroce* et *cruelle.* Mais ces traits sont employés trop

souvent et sur-tout trop méchamment. Ils sont émoussés. Le lecteur le plus enragé contre les Anglais est dégoûté de la partialité de l'auteur. Il ne voit en lui qu'un homme aigri par le malheur, et sur-tout furieux de ce qu'on n'aura pas eu pour lui les égards qu'on avait dans tous les autres pays pour les officiers de son rang. Lorsque je rentrai des prisons d'Angleterre, en 1798, on nous avait donné le traitement de sous-lieutenant sans distinction de grade, pour nous assujettir au principe d'égalité alors admis par le gouvernement républicain. J'étais exaspéré contre le gouvernement; mais j'étais et je serai toujours reconnaissant des politesses qui nous furent faites par le marquis de Cornwallis, le capitaine Illing du vaisseau *le Tromp*, les habitants de Dublin, de Liverpool, de Newcastle, et de Lithchfield, M. Bolton, riche manufacturier de Birmingham, le général Coote, et M. Fector, banquier à Douvres, qui nous donna un bal très brillant lorsque nous fûmes échangés. Faut-il que je maudisse toute l'Angleterre, parceque quelques mauvais sujets, apostés sans doute par quelques malveillants, nous insultèrent, et nous lancèrent même des pierres sur la grande place de Birmingham? La garde bourgeoise prit les armes, et en un instant l'attroupement fut

dissipé. Ne mettons aucun des deux pays *au-dessous* l'un de l'autre; imitons la nature, et écoutons la saine raison. Plaçons-les *à côté* l'un de l'autre, parcequ'ils possèdent tout ce qu'il faut pour s'estimer et même s'entr'aider par le commerce des productions territoriales et les découvertes dans les sciences; et, pour me servir des expressions d'un ministre respectable, réunissons tous nos efforts pour effectuer entre les deux nations cette réconciliation morale qui seule peut consolider le bonheur de l'Europe.

Je ne puis pas concevoir ce qui a pu porter M. Pillet à dire que les femmes anglaises ont coutume de s'enivrer. Il ose nous dire (p. 319): « J'ai souvent remarqué, et mille personnes « l'ont remarqué comme moi, que les dames « dans les salons, lorsqu'on se présentait pour « le thé, étaient dans cet état que nous appe- « lons *entre deux vins*, quoique l'on ne les « voie presque toujours boire que le petit verre « de vin d'usage, et qu'elles aillent rarement jus- « qu'à deux. » Pour expliquer cet *entre deux vins*, il nous assure que les femmes boivent de l'eau-de-vie de France, et que les détails de cette délicate buvette sont connus par le caquetage des commères et par l'enluminure des convives.

Il prétend (page 320) « que les demoiselles et « les jeunes dames ne sont point admises à ce « cercle de sobriété; on ne les y reçoit qu'à qua- « rante ans, époque à laquelle toute femme an- « glaise comme il faut s'enivre avant de se cou- « cher, sous prétexte de dissiper des flatuosités, « des maux d'estomac. » Tout cet article sur les femmes est *de la fabrique* à M. Pillet; une femme anglaise comme il faut ne boit point d'eau-de-vie, et ne s'enivre jamais. Le thé est leur boisson favorite le matin pour leur déjeûné, et le soir après leur dîné. Quand elles laissent les hommes à table, elles vont dans le salon, où elles font de la musique, ou bien elles vont faire un tour de jardin; et, quand la maîtresse de la maison le juge convenable, elle fait avertir les messieurs qu'ils sont attendus. Alors on sert d'abord du café, et ensuite du thé. Il est fort rare qu'on offre de l'eau-de-vie même aux hommes, à moins que le maître de la maison ne veuille distinguer quelque convive en allant au-devant de ses goûts; mais ce n'est point l'usage. Quant à l'ivresse des femmes du peuple, j'en ai vu peu d'exemples en Angleterre, et je puis même dire que ce spectacle dégoûtant est moins fréquent à Londres que dans le bas peuple à Brest et à Toulon.

CHAPITRE XVIII.

XXXIX. *Rout,* belle assemblée, bonne compagnie.
XL. Délicatesse de la langue. Pudeur des femmes.

Ces deux chapitres sont encore d'un observateur enfermé dans les pontons, qui dévore les puérilités insérées dans les journaux, et qui recueille avec avidité tous les contes du premier visiteur chargé par le gouvernement de sonder les prisonniers pour connaître leur esprit, diriger leur curiosité, et sur-tout nourrir leurs espérances, genre de politique que les ministres anglais mettent en pratique avec une habileté inconnue jusqu'à nos jours. Mais revenons à notre auteur. Il dit que le mot *rout* est militaire, et qu'il signifie *déroute, désordre, confusion, pillage. Cercle* a aussi rapport à la guerre et aux sciences, et désigne cependant nos belles assemblées. Les noms sont de convention. Quant *aux cinq à six mille lettres* d'invitation envoyées pour assister à la *rout,* il faut effacer un zéro, et les réduire à *cinq* ou *six cents,* ce qui est encore beaucoup, puisqu'en supposant que chaque famille invitée n'envoie

que trois de ses membres, on a une réunion de quinze à dix-huit cents personnes, foule qui ne se voit pas même à la cour chez le prince régent, où les plus nombreuses assemblées n'excèdent pas de mille à douze cents individus. On n'est ni pressé, ni foulé, ni coudoyé. On y observe le plus grand ordre et la politesse la plus recherchée. Tel individu qui ailleurs n'aurait pas daigné vous accorder un regard, par respect pour le maître de la *rout*, vous abordera avec un air de bienveillance, et vous paraîtra un tout autre homme de la veille ou du lendemain. C'est la politique des habitués de ces grandes assemblées. Les ennemis les plus acharnés paraissent avoir déposé leur haine dans la rue; on ne voit dans les salons que des figures riantes, et tous les spectateurs semblent appartenir à la même famille.

Il faut traiter de fable ce que dit l'auteur (page 323): « Parmi les lettres d'invitation, *on* « *en confie environ un millier aux domes-* « *tiques du premier ordre*. Ils en font la dis- « tribution à la bourgeoisie et aux fournisseurs. « C'est un raffinement de vanité de la part des « maîtres; ils veulent que les petits bourgeois « puissent parler avec admiration dans leurs « cercles de la *rout* à laquelle ils ont été *posi-*

« *tivement* invités. Les fumées d'orgueil bour-
« geois que produit la noble invitation sont ra-
« battues par mylord, lorsqu'il en est informé
« par cette phrase consacrée en Angleterre :
« C'est mon coquin de valet, mon imbécille de
« secrétaire, qui ont abusé de mes lettres d'en-
« voi pour les répandre parmi cette *vulgarity*.
« J'ai dit que le mot *vulgarity* était l'expression
« de mépris par laquelle on désigne la classe
« commune du peuple, la petite bourgeoisie.
« Plus la foule est grande, plus la *rout* a d'é-
« clat. Si dans les coudoiements, dans les on-
« dulations de la foule, dans la *bagarre*, en un
« mot, beaucoup de *vitres ont été cassées*, et
« beaucoup de *meubles brisés*, la *rout* a dé-
« passé tout ce que l'imagination, disent les An-
« glais, peut concevoir de brillant, de magni-
« fique, de grand. Les hommes ne se présen-
« tent à la *rout* qu'avec la toilette la plus exacte ;
« les femmes avec celle qui offre le plus de ma-
« gnificence. On y entre paré, l'on en sort fort
« déguenillé. L'*on emploie un certain soin*
« *pour bien composer la rout; on place avec*
« *choix les invitations*. Cependant il ne man-
« que jamais de s'introduire dans la réunion
« *une si grande quantité de filous*, qu'une
« portion de la parure des dames, jusqu'à leurs

« shalls, leur sont enlevés avec une impudence « et une adresse auxquelles ne peuvent atteindre « que les mains les plus savantes, les plus exer- « cées; et, ce qu'il y a de mieux, les journaux, « tout en rendant compte avec une sorte d'ad- « miration de la délicieuse assemblée de myla- « dy, vantent avec complaisance le savoir-faire « des voleurs qui s'y sont invités, et détaillent « leurs exploits avec une scrupuleuse fidélité, « etc., etc. »

Cette citation est longue; mais aussi elle me dispense de tout commentaire. Elle fait sentir le ridicule du *millier* de lettres d'invitations confiées aux domestiques, puisqu'il est dit plus bas *qu'on place les invitations avec choix*, circonstance qui confine *les filous et le vol des shalls* dans l'imagination créatrice de M. Pillet, ainsi que la *bagarre*, les *vitres cassées*, et les *meubles brisés*. Un bourgeois ne tient point à orgueil d'être invité par un lord avec qui il n'est pas en rapport habituel. Il regarderait un tel procédé comme une insulte, et il ne manquerait pas d'en demander raison à sa seigneurie. La hiérarchie politique est très bien établie en Angleterre; le seigneur, le bourgeois, le fermier, et l'artisan, s'estiment réciproquement, ont des égards l'un pour l'autre, et ne

sont nullemens jaloux des faveurs de la naissance, de la fortune, de l'industrie, ou du talent. Je me suis trouvé avec la bonne société de Londres à *Willis-Rooms*. Après le concert, il y eut bal. On y dansa des *french-cotillons*, ou contre-danses françaises, tout aussi bien que dans nos bals de Paris. Je fus tout étonné de la belle tenue des hommes, de l'élégance des dames, et du ton de politesse qui régna dans toute l'assemblée depuis le commencement jusqu'à la fin. La réunion était de sept à huit cents personnes. On était obligé d'attendre quelque temps pour avoir sa voiture, comme cela arrive à Paris dans toutes les grandes réunions; mais il n'y eut ni coups de poing de donnés, ni de constables battus, ni aucun valet d'estropié.

Le *roman* que nous fait l'auteur (page 326) sur la sensibilité anglaise est une plaisanterie fort peu délicate. Voici ses propres expressions: « Plus les journaux multiplieront les récits et « les détails sur la *rout*, et plus la vanité de « mylord et de mylady sera satisfaite, sur-tout « s'il y a eu *beaucoup de personnes estro-* « *piées*, et parmi elles des gens pauvres. Alors « commence le *roman* de la sensibilité anglaise. « Des gens pauvres estropiés! c'est un bonheur « qu'on aurait *acheté*; mais le bon esprit du

« peuple et les valets en ont fait les frais *gratis*.
« Mylady fera, avec *beaucoup d'éclat*, une vi-
« site *modeste* du matin aux plus malheureux,
« visite préparée, et dont une grande réunion
« de peuple sera témoin par hasard. Mylady
« voudra s'assurer elle-même de la gravité des
« blessures ; elle ne dédaignera pas quelque-
« fois de panser les plaies. Les journaux reten-
« tiront alors de l'incomparable générosité, de
« la bonté divine de mylord et de mylady, et
« leur vanité sera portée aux nues. » Comment concilier l'*éclat* et la *modestie* d'une visite à un pauvre, de la même action? Toute la subtilité du génie de M. Pillet ne lui fera pas trouver dans le dictionnaire de l'Académie le moyen de justifier ce contre-sens. Le véritable feseur de roman est bien certainement l'écrivain qui se permet de faire acheter le bonheur d'avoir beaucoup de personnes estropiées, à l'occasion d'une assemblée consacrée aux plaisirs de la société. Est-il possible de violer avec tant d'effronterie les règles de la vérité, de la décence, et du sens commun? Que M. Pillet nous eût dit que le hasard ayant occasioné la fracture d'un bras à quelque invité, le maître et la maîtresse de la *rout* s'étaient empressés d'aller lui témoigner l'intérêt qu'ils portaient à sa situa-

tion, il nous eût dit ce qui existe réellement en Angleterre, où la politesse et toutes les convenances sociales sont scrupuleusement observées. Je me dispense de faire des réflexions sur les autres rapsodies de l'auteur; le lecteur en a fait justice, en les attribuant au desir de l'écrivain de se venger de n'avoir jamais été invité à une *rout*.

Je suis fort étonné qu'il ne nous dise pas un mot de l'usage de se *boxer*, lui qui a saisi jusqu'à présent toutes les occasions de parler de la férocité et de la cruauté du caractère anglais. Il se borne à nous dire (page 327): « Je ne « parlerai pas de l'usage national de boxer, ni « des combats de coqs ou d'animaux, *tout le* « *monde les connaît*. Je me bornerai à faire « des vœux pour que ces modes anglaises ne « s'introduisent jamais en France, pour que les « vices dont je parle, et les crimes dont j'ai à « parler, restent *ignorés* de mes compatriotes; « pour que nous revenions enfin de notre an- « glomanie au récit des crimes, des vices, et « des travers dont je fais un tableau succinct, « *mais scrupuleusement fidèle*. » Quand on lit M. Pillet avec attention, on est tenté de croire ou qu'il n'a pas sa tête à lui, ou qu'il veut se moquer du public. Il débute par nous dire qu'il

ne *parlera pas* du boxage ni des combats de coqs, et il conclut par prétendre qu'il nous en a fait un *tableau très fidèle*. Il suppose que tout le monde les connaît ces usages, et moi je pense que sa discrétion à cet égard n'est que le résultat de sa propre ignorance. S'il avait assisté à un combat entre *Cribs* et *Molineux*, les deux plus fameux boxeurs du Royaume-Uni, il n'aurait pas manqué de nous en donner les détails, avec ces réflexions favorites *de frémissement d'indignation* et *de sentiment d'horreur*, en voyant le sang couler avec abondance, et je dirai même, avec une satisfaction de la part des spectateurs, qui leur fait peu d'honneur.

Il m'est facile de prévoir la réponse des Anglais, qui ne manqueront pas de me dire que notre duel au pistolet, au sabre, et à l'épée, est bien plus contraire que la boxe aux lois de l'humanité. Ils m'objecteront avec raison que, sur dix combats de boxeurs, c'est tout au plus s'il en périt un, tandis que, sur dix duels, il périt ordinairement la moitié des combattants. Je réponds coupable, et très coupable. Nos rois, le jour de leur sacre, prêtent serment de faire observer strictement les lois contre les duellistes. Les autorités intermédiaires ferment les

yeux sur un abus très préjudiciable à l'ordre social, et très coupable devant Dieu. Je blâme la boxe, comme un usage digne des sauvages; mais je trouve le duel encore plus féroce, bien triste monument de la barbarie de nos ancêtres. La loi seule doit terminer les différents qui s'élèvent entre des hommes réunis en société. Malheur aux magistrats dont la faiblesse ne sait pas garantir leurs subordonnés des erreurs du vieux temps, en les fesant jouir des avantages de la civilisation moderne! Si on notait d'infamie les duellistes et les boxeurs, on priverait, il est vrai, la police secrète d'un moyen fort actif de faire justice de quelques esprits brouillons; mais on assurerait le triomphe des lois, et c'est alors qu'on mettrait une séparation entière entre la brute et l'homme, qu'assimilent la boxe et le duel.

Suppléons le silence de l'auteur sur les boxeurs. Je dis ce que j'ai vu dans ma rue, *Queen ann street Cavendish-Square*. Deux hommes, qui se haïssaient, se rencontrèrent. Ils s'arrêtent. Le plus vieux montre les poings au plus jeune. Pour toute réponse, celui-ci quitte son habit, sa veste, sa cravate, et son chapeau; il retrousse les manches de sa chemise. Son adversaire fait la même manœuvre.

Les passants, qui voient leurs intentions, s'arrêtent, et forment le cercle. Les deux athlètes choisissent parmi les spectateurs ceux qui leur inspirent le plus de confiance pour surveiller le combat, et faire observer les règles d'usage. Alors ils s'avancent l'un contre l'autre avec les deux poings fermés, et à la hauteur, le droit, de la poitrine; et le gauche, du menton; alors ils se frappent avec beaucoup de vigueur sur la tête et sur la poitrine. Au quatrième coup, le provocateur fut renversé sur le pavé. Aussitôt on sépara les combattants. On demanda au vaincu s'il était satisfait. Sur sa réponse négative, la lutte recommença avec plus de fureur. Mais le plus jeune, qui était le plus musculeux, renversa son antagoniste une seconde fois, et on le crut mort. Il tomba évanoui, avec la figure toute couverte de sang d'un coup qu'il avait reçu sur les lèvres. On le frotta avec de l'eau fraîche. Revenu à lui, on lui fit avaler un peu d'eau-de-vie. On lui demanda encore s'il était satisfait. Il dit oui; et les juges déclarèrent le combat fini. Le vainqueur fut conduit en triomphe à l'auberge la plus voisine, où l'on but à la santé des spectateurs qui avaient donné des preuves *sonnantes* de générosité. Je remarquai plusieurs femmes dans la foule. Je dois

même dire qu'une dame de haut parage fit arrêter sa voiture, et regarda les lutteurs jusqu'à la première chute d'un des deux acteurs. Alors elle envoya par son valet de pied quelques shellings, et continua sa route.

Cette circonstance fait sentir le ridicule des assertions de M. Pillet (page 328) sur l'originalité des Anglais dans leur manière de s'exprimer. A l'en croire, « il est impossible qu'une « dame anglaise, bien née, reste plus de cinq « minutes dans la compagnie d'un Français, s'il « parle anglais, ou si elle entend la langue fran- « çaise, sans rougir et sans desirer d'abandon- « ner la place où se trouve un aussi grossier per- « sonnage. La langue anglaise exprime le nom « de l'un de nos vêtements par une périphrase. « Une *chemise*, quand elle est à l'usage d'une « femme, a un nom particulier. Il est difficile « de pousser plus loin la pudeur des termes. « Malheur au Français qui prononce le mot « que je viens de citer; tous les yeux se bais- « sent, tous les visages se couvrent de rougeur; « et aucune femme n'osera désormais se ren- « contrer avec lui. Le convive indélicat qui de- « manderait à table une *cuisse* de poulet, qui « ferait l'éloge d'un *gigot* de mouton, courrait « le risque de n'être jamais admis dans la mai-

« son où ce *scandale* aurait eu lieu. Il faut de-
« mander une *jambe* de poulet. L'on peut s'ex-
« tasier, si l'on veut, sur l'excellent goût d'une
« *jambe* de mouton. Alors vous êtes entendu
« avec complaisance. » Oh! que la vicomtesse de Perceval et la comtesse de Besborough riraient de bon cœur, si le hasard fesait tomber sous leurs mains les *capucinades*, ou plutôt les *noneries* de M. Pillet, dont je vais encore rapporter les propres expressions pour qu'il soit placé bien à découvert! (page 329)
« C'est cependant d'après de semblables *niai-*
« *series* que de *plats conteurs*, qui n'avaient
« vu Londres que pendant *quelques semaines*,
« ont parlé de cette nation comme s'ils avaient
« vécu au milieu d'elle pendant des *années en-*
« *tières;* nous ont débité sur la chasteté des
« femmes anglaises, et avec une emphase digne
« d'eux, des *absurdités* qu'ils nous ont fait re-
« voir comme des oracles; enfin ont prononcé
« *anathême* contre toutes les nations, la nation
« anglaise exceptée, et ont déclaré que nulles
« femmes au monde ne conservaient leur pu-
« deur native comme les femmes d'Angleterre.
« En toutes choses *le Français dit plus qu'il*
« *ne fait;* l'Anglais dit au contraire moins.

« Nous avons *décidé, sur parole, en faveur* « *des Anglais.* »

M. Pillet, sans s'en douter, vient de se donner à lui-même un coup de pinceau qui le dessine à merveille, en parlant de *niaiseries*, de *plats conteurs*, d'*emphase*, d'*absurdités*, d'*oracles*, d'*anathême*, de *dire plus qu'il ne fait*, et de *décider sur parole*. J'excepte cependant, *en faveur des Anglais;* quoique rigoureusement parlant, des invectives aussi maladroitement entassées ne sauraient point porter la moindre atteinte à la bonne réputation d'un individu, à plus forte raison, de toute une nation. Pour prouver que les femmes anglaises ne sont pas aussi chastes comme on le dit, il prétend (p. 331) « qu'on donne sur les théâtres anglais « des scènes entières dont la dégoûtante saleté « révolterait chez nous les yeux et les oreilles « des libertins les plus déhontés, scènes que « les jeunes miss de tous les rangs écoutent et « voient en Angleterre sans rougir, et assises « aux côtés de leurs mères. » Il conclut par nous répéter, pour la cinq ou sixième fois, « qu'il n'est pas rare, en Angleterre, de voir le « même lit occupé par le père, la mère, et une « grande fille, et que souvent la mère en est

« chassée par sa fille et son mari. » Je serais tenté de croire que M. Pillet avait une maîtresse que ses parents surveillaient de très près, pour la soustraire à ses séductions, *inde iræ*....

Voilà deux situations bien opposées, *la table* et *le théâtre*, pour les femmes anglaises. Dans l'une tant de pudeur, et dans l'autre tant d'effronterie, ne sont qu'un roman de M. Pillet. Il y a de la décence dans les familles anglaises, et de la gaieté dans leurs théâtres. Je les ai fréquentés avec assiduité; je n'ai rien vu qui pût révolter ni mes yeux ni mes oreilles; et l'on peut dire de l'auteur qu'il n'a vu Londres que *quelques semaines*, et qu'il en parle comme s'il y eût résidé des *années entières*. La police de Londres est aussi active, et peut-être plus sévère que celle de Paris; elle ne permettrait pas des spectacles contraires aux bonnes mœurs. Un travers dont j'ai déja parlé, et que je rappelle, parceque je l'ai vu presque autorisé au théâtre, c'est la haine pour les étrangers. Je me souviendrai tant que je vivrai des applaudissements bruyants dont on couvre ces mots « *A* « *stranger, damn all strangers!* Un étranger! « maudits soient tous les étrangers! » que prononce l'acteur dans la *Gazette extraordinary*, qu'on joue à *Covent-Garden*. Mon impartia-

lité m'oblige, tout en repoussant les fausses imputations dirigées contre les Anglais, à faire connaître leurs ridicules. Trop heureux si mes observations contribuaient à les en corriger!

CHAPITRE XIX.

XLI. Militaire.

On devait s'attendre à trouver dans ce chapitre plus d'exactitude et de développement que dans le reste de l'ouvrage, puisque l'auteur est militaire, et que, pendant un séjour de dix ans, son principal soin dut être de comparer les armées des deux nations, en étudiant les éléments dont elles se composent, et les moyens d'administration et d'instruction qui les régissent. Tout est désordre, incertitude, et accusation. Si nous en croyons l'auteur (page 333), « l'esprit militaire « est la mode dominante en Angleterre, et il « n'est si mince *courtaud* du *Strand*, de *Corn-* « *hill*, ou de *Fleet-Street*, qui ne porte une « pelisse à la polonaise, de longs favoris teints « en noir, des bottes à la hussarde, à éperons « vissés, et qui ne veuille faire croire, à sa tour- « nure *martiale*, qu'il a fait au moins une cam- « pagne dans la péninsule. »

Le général Pillet nous ayant dit plusieurs fois qu'il ne racontait que ce qu'il avait vu, je le compare à ces hommes qui, pour soulager

leur vue faible, portent des lunettes dont les verres de couleur font voir les objets d'une manière analogue. Je ne conçois pas où le général a pu voir le ton militaire parmi les commis-marchands de la cité ou du *Strand*, tandis que les officiers de l'armée vont à l'audience de S. A. R. le duc d'York en habit bourgeois et chapeau rond. Le 28 octobre 1813, j'assistai à une de ces audiences. Nous étions une cinquantaine d'officiers, parmi lesquels se trouvaient sir John Stuart, qui a commandé en chef en Sicile, sir Thomas Graham, qui arrivait de l'armée de lord Wellington, et plusieurs autres généraux distingués; tous étaient habillés en bourgeois, quoique S. A. R. fût en grand costume de feld-maréchal. Le prince m'accueillit de la manière la plus affable, me témoigna ses regrets de ce que son influence n'était que secondaire auprès des ministres, et me promit de faire tout ce que les circonstances lui prescriraient pour remplir l'objet de ma demande. Une figure ouverte, une physionomie agréable, un ton très poli, beaucoup d'instruction, et un beau physique, font du duc d'York un homme du meilleur ton, et un militaire au-dessus de sa réputation. Ses fautes furent plutôt le résultat des ordres des ministres que de ses talents. Comment le géné-

ral Pillet a-t-il pu parler du militaire anglais sans dire un mot du commandant en chef?

Les autres feld-maréchaux sont les ducs de Kent, de Cumberland, de Cambridge, et de Wellington. L'état-major de l'armée se compose de généraux, lieutenants-généraux, et majors-généraux. Le prince régent a vingt aides-de-camp, tous du rang de colonel. Les lieutenants-colonels et majors attachés à l'état-major sont très nombreux; ce sont des places qu'on accorde à la faveur plutôt qu'au talent. Ce qui a rendu l'armée plus chère au peuple anglais, ce sont les victoires de la Péninsule sur les Français. Dès-lors les militaires ont partagé l'enthousiasme, presque ridicule, de *John-Bull* pour les marins. Les casernes, dont la loi défendait la construction, furent établies dans toute l'Angleterre, même à Londres. Les ministres ont senti l'avantage de cette institution par la facilité avec laquelle on réprima les troubles de 1811. Si le soldat eût continué à loger chez l'habitant, il est probable qu'il aurait fait cause commune avec lui, et qu'il aurait refusé de faire feu sur le peuple.

L'armée de ligne, en Angleterre, se compose de trois cent mille hommes, dont quarante mille de cavalerie. On peut évaluer au même

nombre la milice régulière et irrégulière, et la *yeomanry*, ou garde à cheval. Il y a cent quatre régiments d'infanterie de ligne, et vingt-cinq régiments de dragons-légers, non compris sept régiments de dragons de la garde, et trois régiments de gardes infanterie. La légion allemande qui a servi en Espagne avec beaucoup de distinction est composée de deux régiments de dragons, trois de hussards, et dix bataillons d'infanterie. Il y a plusieurs autres corps étrangers, tels que les hussards de Brunswick, les régiments de Roll, Meuron, Watteville, etc. L'artillerie, dont lord Mulgrave est commandant en chef, forme un corps séparé, comme en France, du reste de l'armée; son organisation et son instruction ne laissent rien à desirer, tant par le choix du personnel que par la solidité du matériel. Voici comment le général Pillet s'exprime sur l'artillerie anglaise (p. 348): « En position, l'artillerie anglaise ne le cède à « aucune autre par la célérité du service et le « pointage; mais, en campagne, elle est inca- « pable de manœuvrer. Aussi leur artillerie lé- « gère, formée à l'imitation de la nôtre, n'est- « elle qu'une artillerie de parade qu'ils seront « obligés de confier tout entière à des étran- « gers. Toute batterie anglaise attaquée par des

« Français, quelque fortement qu'elle soit pro-
« tégée, est, presque toujours, *une batterie*
« *emportée*. Notre *impétuosité* les *étonne*, les
« *étourdit;* ils ne savent point *y résister*. Com-
« me l'*impétuosité* est tout dans cette sorte d'at-
« taque, la raison qui nous y rend propres fait
« que le soldat anglais *n'y réussit jamais*. »

Quand bien même le général Pillet ne nous aurait pas prévenus dans sa préface qu'il était prisonnier de guerre depuis la convention de Cintra, 1808, on s'en apercevrait facilement par la manière dont il parle de l'armée anglaise. S'il s'était trouvé aux batailles de Salamanque, 1812; Vittoria et Baïonne, 1813; Orthès et Toulouse, 1814; les Quatre-Bras et Waterloo, 1815, il n'aurait pas pris un ton si tranchant, et surtout si déplacé, après les événements que je viens de citer. Les Anglais ne fesaient que débuter à *Vimiera*, quand M. Pillet fut blessé. Il est vrai que c'était une bataille défensive qu'ils gagnèrent, par l'obstination de notre général à aller les attaquer malgré la force de leur position; mais ils la gagnèrent, et *ils résistèrent* à toute notre *impétuosité*, qui ne les *étonna* ni ne les *étourdit*, quoi qu'en dise M. Pillet. D'ailleurs les canonniers de terre ne sont-ils pas les frères des canonniers de mer, qui ne se

laissent ni *étourdir*, ni *étonner*, en les jugeant par les résultats? Pourquoi donc un militaire instruit, par conséquent juge compétent dans le mérite des combattants, commet-il la gaucherie de donner la supériorité aux vaincus? Ce n'est pas là certainement cette impartialité *à toute épreuve* dont M. Pillet a fait une si grande parade dans son introduction.

L'auteur rend plus de justice à l'armée de ligne : il prétend que les Anglais ne savent pas se battre en tirailleurs, et qu'ils fesaient faire ce service par les Hanovriens. On voit que M. Pillet ne connaît pas plus l'armée anglaise que l'Angleterre. S'il avait voyagé en Irlande et en Écosse, il se serait assuré par ses propres yeux que les habitants de ces deux royaumes sont aussi adroits que les Tyroliens à la chasse et à la course. L'Irlandais sur-tout est d'une agilité surprenante. Je ne prétends pas dire que l'Anglais proprement dit soit excellent en tirailleur. Le soldat de tous les pays est ce qu'on le fait par l'exercice. Si M. Pillet choisit, pour me réfuter, un bataillon de volontaires de *Westminster*, composé des marchands de *Piccadilly* et de *White-Hall*, connus par leurs gros ventres et leurs rouges trognes, je lui répondrai par les régiments qui se battirent en tirailleurs à

Barrosa, à Vittoria, et à Waterloo. Il est injuste, je dis plus, impolitique, de refuser à nos adversaires un mérite supérieur, sur-tout lorsque nous avons succombé. On se rappelle la belle repartie d'Annibal, qui dit à Scipion « que, s'il l'avait vaincu, il se serait nommé « avant Alexandre et Pyrrhus, » qu'il avait cités comme les plus grands capitaines qui eussent encore paru. Jamais éloge ne fut ni plus délicat, ni plus complet. C'est un des plus beaux traits de la vie du général carthaginois. Il ne faut que du bon sens pour s'apercevoir qu'on se nuit à soi-même en cherchant à ravaler le mérite de nos antagonistes.

« Une ligne anglaise enfoncée (page 349), « il faut la devancer, la disperser prompte- « ment, *la couper de sa seconde ligne*. L'An- « glais se *rallie facilement*, par suite de cet « instinct qui lui fait croire qu'il n'est fort que « les coudes appuyés. Rallié, *on ne le ramène* « *point à la charge;* mais il la reçoit bien deux « et même trois fois. Le soldat français enfoncé, « à moins qu'il n'ait d'excellents officiers dans « lesquels une expérience de la guerre lui ait « fait placer une confiance sans bornes, court, « et ne se fie qu'à lui pour sa sûreté. Rallié, on « peut le ramener *de la charge* dix fois dans une

« même journée, si on le rompt dix fois; mais « son bouillant courage ne lui permet pas de « l'attendre facilement. Il ne compte jamais le « nombre quand il attaque; s'il le fait quelque- « fois, ce n'est que quand il attend. L'Anglais « le compte toujours. Le talent militaire de « cette nation peut être solide, mais jamais bril- « lant; ne rien risquer qu'ils ne soient quatre « fois plus forts, et encore avec des *précau- « tions infinies*. (page 350) Temporiser tou- « jours est le plus grand secret de ses géné- « raux. »

Autant d'assertions, autant de bévues. Comment *couper* une première ligne de la seconde, si celle-ci est placée militairement? Le véritable principe de guerre, après avoir enfoncé la première ligne, est de réparer le désordre qu'a causé le premier choc, afin d'arriver contre la seconde ligne à rangs serrés, pour pouvoir la culbuter. Où le général Pillet a-t-il vu un exemple de la première ligne *coupée* de la seconde dans une armée anglaise? Il est faux que l'Anglais *se rallie facilement*. Il est, de tous les soldats de l'Europe, le plus difficile à ébranler; mais, une fois sorti de son rang, il est perdu sans ressource. Il se croit invincible dans son ordre de bataille : les stratégistes en ont une

preuve incontestable dans le fameux carré du duc de Cumberland, à la bataille de Fontenoi. Ce n'est pas en 1815 qu'il faut dire qu'*on ne ramène point le soldat anglais à la charge*. Même erreur pour le Français, que M. Pillet fait *courir pour pourvoir à sa sûreté*. La supposition du manque de confiance n'est pas admissible, d'après la brillante et juste réputation des officiers français. Il y a sans doute *à la charge*, et non pas *de la charge*, ce qui serait un contre-sens. La tactique mise en avant par M. Pillet n'existe plus. Il s'est fait une révolution dans la stratégie, pendant qu'il était à *étudier* la législation et la politique des Anglais. Le soldat n'a jamais *compté* ses adversaires dans aucun pays; il a exécuté les ordres de ses chefs, qui en avaient probablement calculé les conséquences. Les précautions ne sont pas défendues; mais l'*infini*, sur-tout à la guerre, n'est ni vrai, ni vraisemblable, ni même possible. Je dois éviter de me répéter; je crois en avoir assez dit sur le talent militaire des deux nations.

M. Pillet observe avec raison « que le soldat « anglais coûte quatre fois autant que celui des « autres puissances, et qu'il faut toute la ri-

« chesse de ce pays, ou plutôt les taxes énormes « qu'il supporte, pour pouvoir suffire à de si « grandes dépenses. » On cessera d'être étonné de cette espèce de prodigalité, puisqu'elle est nécessitée par le systême adopté par les ministres. Tous les objets de consommation première ayant triplé de valeur depuis quarante ans, l'entretien et la solde des troupes ont dû augmenter dans la même proportion, sans surcharger le trésor public, la recette étant accrue progressivement à la dépense. Le reproche « d'a- « bandonner les vieux soldats (page 351) *avec* « *une froide barbarie*, quand ils sont usés, » honore plus le cœur de M. Pillet que ses connaissances en administration. Quand un soldat anglais veut rester en Angleterre, on lui donne les invalides, et il est placé dans quelque dépôt où le service n'est point fatigant. L'hôpital militaire de *Chelsea* atteste la sollicitude du gouvernement anglais pour les soldats qui ont bien servi leur pays. Quand les étrangers dont le congé est expiré desirent rentrer dans leurs foyers, on les renvoie sur le continent, avec une somme une fois payée.

J'ai voyagé de Harwich à Heyligoland avec un convoi de soixante et douze soldats qu'on

renvoyait sur le continent. Dans le nombre, un seul quittait l'Angleterre avec regret. J'en demandai la cause au capitaine *Bridge*, qui commandait le *packet-boat*. Il me répondit : « Que cet homme n'avait pas voulu partir pour « les colonies ; qu'il avait demandé à être ren- « voyé en Westphalie, d'où il était originaire, « et qu'il avait été fait droit à sa requête, par- « cequ'on le regardait comme un sujet dange- « reux en Angleterre. » Les nommés *Férendig*, *Loup* et *Tiffer*, dont parle M. Pillet (p. 353), comme ayant été mis dans les pontons, quoiqu'ils eussent été mutilés pour le service de l'Angleterre, avaient sans doute mérité un traitement si sévère par quelque faute grave ; autrement on les aurait employés dans les colonies, ou renvoyés sur le continent. Les Anglais ont fort peu d'égards pour les étrangers ; mais ils ne refusent pas les moyens de subsister à quiconque les a servis, pourvu qu'on se conforme aux dispositions de leur politique. Puisque, d'après l'aveu de M. Pillet, ces trois hommes étaient nourris dans les pontons, pourquoi les ministres anglais ne leur auraient-ils pas accordé la même faveur dans un autre local, si on avait pu le faire sans danger pour la tran-

quillité publique? En publiant un crime, il faut en démontrer un motif plausible, autrement on s'expose à passer pour un calomniateur indigne de la confiance du public.

CHAPITRE XX.

XLII. Marine ; mode de recrutement.
XLIII. Officiers de marine.

Jamais auteur ne remplit plus mal l'énoncé de son chapitre que ne l'a fait M. Pillet pour la marine. Qui en est le premier chef? Qu'entend-on par lords de l'amirauté? Quelle est la cause de la prospérité de la marine britannique? De quels bâtiments est-elle composée en temps de guerre? Ces questions si simples, si faciles à résoudre, et si essentielles pour le lecteur, sont restées au bout de la plume de M. Pillet. Peu lui importe que le public soit satisfait ou non de son ouvrage, pourvu qu'il arrive à son but, « celui de signaler tous les abus qui peuvent « rendre le nom anglais odieux aux autres na- « tions. » Ce zèle n'est certainement pas sans mérite, s'il était précédé de la réflexion nécessaire pour faire connaître le sujet dont il s'agit. Un auteur adroit produirait bien plus sûrement l'effet qu'il desire, s'il paraissait ne dire le mal qu'à contre-cœur. On lui saurait gré de cette politique qu'on prendrait pour de la philan-

thropie, et toutes ses décisions seraient reçues comme des *oracles*. Avant de suivre l'examen de M. Pillet, je vais tâcher de suppléer ses omissions.

Le duc de Clarence est grand-amiral d'Angleterre, comme le duc d'York est général en chef de l'armée de terre. L'un et l'autre sont également subordonnés aux ministres du roi, qui disposent de toutes les places de la manière la plus absolue. Ce n'était point au duc de Clarence à être premier amiral. On lui a donné ce poste plus honorifique qu'important, pour adoucir la triste situation de sa majesté qui verse des larmes de joie toutes les fois qu'on lui apprend que les ministres ont pris quelque résolution pour l'honorer dans ses enfants. Le roi n'est point aussi fou comme on en a fait courir le bruit. Quoiqu'âgé de 78 ans, il n'était pas toujours de l'avis des ministres. On lui a préféré le prince de Galles, qui, quoique plus jeune que son père, est beaucoup plus disposé à laisser les ministres gouverner à leur guise, pourvu qu'ils ne tâtonnent pas quand il s'agit de payer ses dettes.

La direction de l'amirauté est confiée à un comité composé de sept *lords*, ou censés l'être, sous le titre de *lords* of admiratty. Je dis *cen-*

sés l'être, parcequ'on place à l'amirauté des écuyers, comme MM. Bickerton, Buller et Robinson. La place la plus importante de ce département est celle de secrétaire de l'amirauté. J'y ai connu M. Croker, Irlandais, et membre du parlement. C'était sur lui que roulait tout le travail de la marine de 1810 à 1814. Quand il croyait pour sa responsabilité avoir besoin de la signature des lords, il leur présentait les pièces où leurs noms étaient nécessaires. Il ne faut pas croire que le secrétaire de l'amirauté à Londres ressemble au secrétaire-général de la marine à Paris. Il serait plutôt le pendant du ministre de la marine, qui a néanmoins plus de rapport avec le premier lord de l'amirauté. Quoi qu'il en soit, M. Croker est un homme d'un mérite supérieur. Il connaît à fond la France et l'Angleterre. Il a le travail extrêmement facile, et il a singulièrement simplifié l'administration de son département. On dirait qu'il profite d'un bégaiement pour mûrir davantage ses paroles. C'est un élève de Pitt, et il jouit de la confiance la plus illimitée.

Un ignorant voit toute la marine anglaise dans la *presse*, ou *manière de recruter par violence*. L'homme éclairé se demande comment l'Angleterre a pu parvenir à armer deux

cents vaisseaux de ligne, trois cents frégates, et sept cents autres bâtiments d'un rang inférieur, total 1200 voiles? Un résultat si prodigieux n'a pu être produit que par les efforts et les sacrifices de plusieurs générations. L'acte sur la navigation par Cromwel est la base fondamentale de la grandeur où est parvenue la nation britannique. Depuis cent soixante ans les Anglais n'ont cessé de s'identifier avec l'élément dont on a dit :

Le trident de Neptune est le sceptre du monde.

Les ministres ont rivalisé avec le public pour encourager les matelots; et comme tout ce qui est secondé par l'autorité réussit, quoique nuisible au public, à plus forte raison un succès inoui lui est réservé, quand cette entreprise s'accorde avec l'intérêt général. La plus grande difficulté était de forcer la nation à adopter le genre de service le plus favorable, tant pour se procurer des richesses que pour pouvoir s'en assurer la propriété, en mettant l'Angleterre à l'abri d'une invasion. La supériorité maritime assurait la supériorité du commerce; celui-ci la supériorité des richesses, qui tôt ou tard devaient créer la supériorité de puissance. Le vieux maréchal de Noailles le prédit au conseil

de Louis XV, et il ne voulait pas qu'on se mêlât des affaires du continent. Il desirait qu'on eût une marine capable de balancer celle de l'Angleterre, et maintenir la liberté des mers. L'habileté des ministres anglais a déjoué tous nos calculs. Ils ont conquis l'immense Océan.

Les marins anglais pressent en mer, à terre, amis et ennemis. Un capitaine aperçoit une voile ; il porte dessus ; un canot est mis à la mer sur-le-champ. Dans la visite, on examine avec soin s'il y a quelque matelot vigoureux dans l'équipage. Le visiteur fait son rapport. Il est fort rare que l'homme convoité ne soit pas de bonne prise. Il en est de même dans la presse de terre. On voit un jeune homme robuste ; on le cerne ; on l'arrête ; on le conduit à bord, et il n'en est plus question. Les premiers jours de son arrivée à bord du vaisseau, on lui donne des vivres en abondance, et bientôt on le décide à faire, de *nécessité*, *vertu*. Il finit par s'attacher à son nouveau métier. Quelques attentions de la part des officiers, plus souvent les avantages que procurent les prises, lui font regarder son nouveau séjour comme s'il y avait pris naissance. J'ai connu plusieurs matelots qui avaient été dans la désolation pendant des mois entiers après leur arrestation, et qui un an plus tard

auraient été fâchés si on les avait débarqués.

L'hôpital militaire de *Greenwich*, près de Londres, a cependant mérité l'approbation de M. Pillet, qui ne sait point rester dans les bornes de la vérité. Il est presque aussi outré dans ses éloges que dans ses reproches. Il dit (page 356): « Les bâtiments de *Greenwich l'emportent* sur « la beauté de *notre hôtel des invalides*. La « tenue en est *admirable;* mais le séjour de « cette retraite n'est accordé qu'à un petit nom- « bre de protégés, et à des nationaux exclusi- « vement; le reste mendie avec une femme et « trois ou quatre enfants, car les mariages an- « glais sont très féconds. Quant aux étrangers, « et ils forment un peu plus du tiers des équi- « pages de la marine, on les jette, ainsi que je « l'ai dit, sur la plage la plus voisine de leur « pays, avec le décompte de ce qui leur revient, « s'ils appartiennent à une puissance alliée, et « sans un sou, si les matelots *usés* appartien- « nent à une puissance en guerre. » Il faut faire aux matelots l'application de ce que j'ai dit pour les soldats de terre. L'Angleterre ne renvoie sur le continent que ceux qui le demandent, ou que leur inconduite ne lui permet pas d'envoyer dans ses colonies. L'établissement de *Greenwich* est digne de la nation anglaise, et quoi-

qu'il soit fort bien tenu, je le mets au niveau de notre hôtel des invalides; mais j'avoue que je ne crois pas que ni l'un ni l'autre méritent la préférence.

L'auteur paraît blâmer la sévérité de la discipline qui règne dans les vaisseaux anglais, et quoiqu'on n'applique qu'à quelques individus suspects la défense d'aller à terre, il en fait une mesure générale, au point qu'il fait faire le service des canots par des gens du port qui n'appartiennent pas à l'équipage du vaisseau (page 358). Si une telle méfiance était fondée, pourquoi, lorsque l'équipage est devant un port de France, les matelots n'arrêtent-ils pas leurs officiers, et ne se livrent-ils pas à nous pour sortir enfin d'un esclavage que M. Pillet nous représente comme une prison perpétuelle, un enfer anticipé? « J'ai vu, nous dit-il, des mil-« liérs de matelots anglais qui avaient été pri-« sonniers en France ne *former d'autre vœu* « que celui de rencontrer en mer des forces ca-« pables de s'emparer de leur bâtiment. Lors-« qu'un bâtiment est mis au désarmement pour « être réparé, ou réformé, l'équipage est trans-« porté à bord d'un autre vaisseau, il ne touche « pas terre. » Quand l'auteur aura occasion de converser avec ceux de nos marins qui se sont

trouvés aux batailles d'Aboukir et de Trafalgar, qu'il leur demande s'ils ont remarqué de la *mollesse* dans l'action de la part des Anglais, comme on devrait s'y attendre de la part de matelots qui ne *forment d'autre vœu* que celui de retourner dans leur prison? Je dois dire que, pendant mon séjour en Angleterre, je n'ai point vu de matelot prisonnier rentré des dépôts d'Arras et de Valenciennes qui ne fût aigri du traitement qu'il y avait éprouvé, autant que M. Pillet paraît l'être du traitement qu'il a souffert sur les pontons.

On laisse aller à bord du vaisseau des filles publiques. M. Pillet nous dit (p. 359) « qu'elles « vendent fort cher *les denrées* qu'elles appor- « tent, et que, dans sept à huit jours, tout l'ar- « gent de l'équipage a débarqué. La discipline « reprend son cours. Le temps où elle a été sus- « pendue est amplement racheté par des distri- « butions de coups de fouet, et par moins de « ménagement dans la manière de déchirer les « épaules. » Les corrections de ce genre sont très rares dans la marine anglaise. Quand un capitaine a un mauvais sujet qui s'y expose, il ne tarde pas à s'en débarrasser par un échange qu'il fait avec le premier vaisseau marchand qui se rencontre. Les officiers de la marine an-

glaise sont les pères autant que les chefs de leurs soldats. M. Pillet (page 360) a fait l'éloge « des fournitures qu'on fait à bord des vaisseaux « anglais, et il se récrie contre ces haillons, ces « pièces sans fin, ces raccommodages de men- « diants, dont les matelots français sont cou- « verts. Il engage les Français à imiter avec em- « pressement les Anglais, qu'il proclame nous « être supérieurs *en fait d'ordre et d'admi- « nistration maritime.* »

Je trouve si rarement dans l'ouvrage de M. Pillet quelque éloge des Anglais, que je ne puis m'empêcher de les en féliciter, pour la rareté du fait; mais ce sentiment de l'auteur ne reste pas long-temps sans être rétracté ou flétri par quelque autre reproche sanglant. Servons-nous de ses expressions : « Nier la supériorité (p. 364) « de la marine anglaise sur la marine française, « ce serait nier l'évidence; si l'on compare ce- « pendant l'instruction des deux marines, il est « incontestable que la marine actuelle de France « possède des officiers pleins de connaissances « et du premier talent, et à peine l'Angleterre « peut-elle en compter quelques uns qui pus- « sent atteindre le *second rang* de nos marins « instruits. » Jamais on ne vit une bizarrerie pareille à celle de l'auteur. Sur quoi base-t-il

donc la supériorité qu'il accorde aux Anglais, puisqu'il prétend que leurs marins sont moins instruits que les nôtres? Pourquoi ne pas nous fournir quelques preuves de *cette ignorance prétendue* qui cependant possède le secret de nous vaincre? Il leur avait accordé *la palme* en administration maritime, et il avait mis en avant la propreté et la belle tenue des marins anglais comparés avec nos matelots *couverts de haillons et de raccommodages de mendiants*. J'aurais pu dire à l'auteur qu'il jugeait la marine française d'après les matelots prisonniers à bord des pontons anglais. *Mais le secret d'ennuyer, c'est celui de tout dire*. S'il avait été à Brest en 1800 et 1804, à Toulon en 1792 et 1802, et à Anvers en 1807 et 1814, il aurait changé d'opinion, et il aurait vu des équipages aussi bien tenus que ceux des vaisseaux que montent les amiraux anglais. Le vaisseau que montait l'amiral Gantheaume le 4 fructidor an 13 (août 1805), quand il fut attaqué par l'amiral Cornwallis dans la rade de Bertheaume près de Brest, avait à bord un équipage aussi complet, sous tous les rapports, qu'on en ait jamais vu à bord d'un vaisseau anglais. Cependant nous fûmes battus. Cornwallis n'avait que seize vaisseaux ; nous en

avions vingt-deux qui étaient protégés par des batteries formidables établies sur la côte depuis la pointe Saint-Matthieu jusqu'à Brest. Je desire vivement que, dans une seconde édition de son ouvrage, M. Pillet veuille bien nous dire sa pensée tout entière.

Jusqu'alors je ne puis point accorder autant d'instruction à nos marins qu'aux Anglais; car, pour être conséquent, il faudrait les reconnaître inférieurs en bravoure ou en dévouement au service du roi, et j'avoue que ces deux reproches ne seraient point fondés. Le combat sanglant d'Aboukir a arraché à nos ennemis l'aveu le plus flatteur que pût recevoir notre flotte, « que les Français auraient été vain-« queurs, s'ils avaient été commandés par un « Nelson. » Cet illustre marin reconnaissait plusieurs rivaux dans la marine anglaise, et a fait beaucoup d'élèves du plus rare mérite. Comment peut-on se permettre, d'après ces données qui sont incontestables, de dire « qu'à peine « l'Angleterre peut-elle compter quelques offi-« ciers du second rang de nos marins instruits. » Oui, les marins anglais nous sont supérieurs, non par leur courage ni par leur patriotisme, mais par leur expérience, qui est la pratique de la théorie. Je crois que nos élèves font

d'aussi bonnes études que les Anglais; mais ceux-ci sont plus identifiés avec le matériel et le personnel de leurs vaisseaux. Un capitaine anglais est presque toujours le meilleur matelot de son bord; il n'y a pas de manœuvre qu'il ne soit à même de commander et d'exécuter. Souvent on le voit mettre la main à l'ouvrage avec le zèle qu'on louerait dans un aspirant. Comment un tel exemple n'électriserait-il pas les êtres les plus apathiques? Osons le dire, le contraire existe à bord de nos vaisseaux. Quand un de nos officiers supérieurs arrive sur le pont, il se croit méprisé, et il prend un air boudeur, si, depuis le lieutenant jusqu'au simple mousse, on ne s'empresse de lui laisser la place libre, pour qu'il se promène tout à son aise, sans desserrer les dents avec qui que ce soit. L'officier anglais a peut-être encore plus de morgue; mais il sait l'adoucir par cette communication *de Turc à Maure,* qui ne compromet point sa dignité, et qui fait ressortir son importance. Pour mieux rendre ma pensée, je dirai que les officiers français commandent par leurs talents et par leur brevet, tandis que les officiers anglais joignent à ces deux avantages celui bien précieux de mériter d'être considérés comme les plus habiles matelots de tout l'équipage.

Quand on établit une question, il faut la résoudre d'une manière satisfesante pour le lecteur instruit. Je crois avoir suppléé la stérilité de M. Pillet, qui donnait la supériorité aux marins anglais, sans en assigner la cause. C'est donc par esprit de parti qu'il dit (page 365) : « L'*expérience* m'a convaincu que nos officiers « de marine, ayant plus l'*obligation de travail-* « *ler et de s'instruire,* sont véritablement *plus* « *savants et plus manœuvriers* que les offi- « ciers de la marine anglaise. Nous avons l'ha- « bitude de voir *tout en beau* chez nos voisins. » Quiconque a lu l'ouvrage de M. Pillet ne peut certainement pas lui adresser ce reproche, excepté pour l'*esprit public*, la *science politique* des cordonniers, et l'*administration maritime*. Du reste, tout est dans sa liste de réprobation. Quel est le voyage où M. Pillet a pu se convaincre *par expérience* que nos officiers étaient *plus obligés de travailler et de s'instruire* que les officiers anglais? Cette assertion est d'autant plus surprenante, que toute l'Europe sait ce que paraît ignorer M. Pillet, « que « depuis vingt-cinq ans, nos officiers de mer « sont claquemurés dans leurs ports, ce qui les « a fait nommer des *marins d'eau douce;* tan- « dis que les Anglais parcourent le globe dans

« toutes les directions et dans toutes les sai-
« sons. » Que peut répondre M. Pillet à cette vérité constatée par une expérience *réelle*, et non pas *idéale*, comme celle qu'il s'est créée dans les pontons? Je me résume. Nos officiers de mer vont de pair avec les Anglais pour tout ce qui constitue le mérite des élèves dignes des Rodney, des d'Estaing, des Jean Bart, et des Nelson. Je crois que les amiraux anglais seraient battus par les amiraux français, si ceux-ci avaient des flottes mieux composées que celles de leurs adversaires. Notre marine pèche par la base, la mauvaise composition des équipages. Pendant la guerre de la révolution, tous nos efforts se sont dirigés vers les armées de terre; on a négligé la marine et dans le personnel et dans le matériel. Il dépend du gouvernement de prouver aux Anglais qu'ils ne seront que nos rivaux, quand des *erreurs* impardonnables ne les rendront pas nos maîtres.

CHAPITRE XXI.

XLIV. Clergé anglais.

Ce chapitre est fort court; il n'a que cinq pages. Dans la première (page 367) il est dit que Henri VIII enrichit le clergé pour faire approuver ses nombreux mariages. La reine Élisabeth suivit la même politique par un motif opposé, puisqu'elle mourut sans s'être mariée. Cette illustre princesse, dont Sixte-Quint disait «qu'elle « avait la cervelle d'un grand homme », comprit que l'autel était le plus solide appui du trône; elle confirma au clergé les concessions de son père, en saisissant toutes les occasions d'ajouter un nouvel éclat à la haute considération dont le haut clergé avait été investi par Henri. Le général Pillet aurait bien dû nous dire que ce fut sous ce prince qu'on cessa de payer au pape le *peter-pence,* ou denier de Saint-Pierre, qui, tous les ans, fournissait à Rome des sommes considérables. Un peu plus d'adresse de la part du pape aurait conservé l'Angleterre dans le giron de l'église catholique. On parut oublier que la persuasion avait été l'arme favorite des fonda-

teurs de cette religion de douceur et de charité. L'orgueil et la cupidité des agents du pape révoltèrent le caractère altier de Henri VIII. L'intérêt calma les scrupules, et paralysa les foudres lancées du Vatican. Cette conquête de l'indépendance religieuse d'un prince étranger a exercé une grande influence sur la prospérité où nous voyons aujourd'hui la Grande-Bretagne; mais analysons M. Pillet.

Dans la deuxième (page 368) il vante les richesses de l'archevêque de Cantorberry et de l'évêque de Winchester. Il donne au premier un revenu de trois millions de francs, et à l'autre deux millions. Il aurait été plus exact en ne leur en donnant que la moitié; ce qui est encore un abus énorme. Il est vrai que ces ecclésiastiques font un si bon usage de leurs richesses, qu'on est disposé à approuver les bienfaits du roi. Le bas clergé, quoique plus mal partagé, trouve des secours abondants dans la piété des familles riches. Les recteurs, vicaires, et desservants, jouissent tous d'une aisance honnête, et leurs familles sont fort respectées. Il est faux « que leurs enfants peuplent les grandes « villes de filous, de vagabonds, et de filles de « mauvaise vie (page 369). » L'amiral Nelson est le fils d'un simple recteur de Burnham-

Thorpe, dans le comté de Norfolk, qui, quoiqu'il eût huit enfants, leur fit donner à tous une fort bonne éducation. Les fils d'un prêtre sont considérés avec autant d'égards que ceux d'un lord ou d'un banquier. Comme leurs parents ont été à même de soigner particulièrement leur instruction et leur caractère, ils font rapidement leur chemin, par leur adresse à mériter la bienveillance de leurs supérieurs.

L'auteur nous dit : « Les obligations ou les « devoirs du clergé ne sont pas gênants. Ceux « qui sont placés à la tête des paroisses ou des « succursales font les baptêmes, les mariages, « les enterrements des personnes de leur com- « munion. Ils n'ont guère que ces seuls points « de communication avec leurs paroissiens. Le « dimanche ils récitent le matin et le soir de- « vant le pupitre qui est au bas de la chaire des « prières qui durent une demi-heure. Ils y ajou- « tent un sermon de la même longueur. Lors- « qu'un prêtre veut débiter quelque chose de « bon, il achète ordinairement son sermon tout « fait, et il n'a pas comme nos prêtres la peine « d'en charger sa mémoire. L'habitude de lire « les sermons dans l'église anglicane vient d'une « cause politique. Le prêtre est obligé de repré- « senter son discours religieux devant le magis-

« trat, de jurer qu'il n'a dit et ne s'est servi que « des expressions contenues dans son cahier, « car le prêtre anglais peut être recherché dans « le cas où il serait soupçonné d'avoir répandu « une doctrine contraire *aux lois établies.* » Je ne vois pas que les prêtres français aient des devoirs plus gênants que les prêtres anglais. Les uns et les autres baptisent, marient et enterrent. Le dimanche, le prêtre catholique dit la messe le matin, et chante vêpres dans l'après-midi. Le prêtre anglican dit la prière et fait son sermon dans la matinée, et dans l'après-midi on récite encore des prières, ce qui dure une heure; mais le matin, en y comprenant le temps du sermon, la congrégation reste assemblée pendant deux heures, depuis dix heures jusqu'à midi.

Il n'y a pas de classe plus instruite que celle des prêtres; je n'en excepte pas même les médecins, qu'on peut leur assimiler pour la science dans leurs parties respectives. C'est donc pour plaisanter, ou pour satisfaire son besoin de créer des ridicules aux Anglais, que l'auteur nous dit, « que quand ils veulent débiter quel- « que chose de bon, les prêtres achètent ordi- « nairement leurs sermons. » Quelle preuve M. Pillet peut-il nous fournir d'un pareil bro-

cantage? Il y a donc des marchands de sermons comme des marchands de saumons ou de dindons? On croirait que l'auteur nous range avec ces derniers, par la facilité avec laquelle il nous débite, non pas des sermons de fabrique anglaise, mais des contes à dormir d'ennui. Les prêtres ne lisent pas leurs sermons : ils les prêchent avec beaucoup d'onction, et ils n'ont pas cette contrainte de nos prédicateurs, aussi pénible pour eux que pour leurs auditeurs, quand leur mémoire est infidèle, et qu'ils ont un maladroit souffleur. L'Anglais consulte rarement son cahier, et, quand il le fait, c'est avec l'adresse d'un homme qui paraît ne pas en avoir besoin, et qui ne se soumet à cet usage que par respect pour le public. Tous les serments d'un prêtre qui aurait prêché contre *les lois établies* ne le garantiraient pas des poursuites des tribunaux compétents, si son crime était constaté par deux témoins qui auraient entendu son sermon. La représentation du manuscrit ne serait pas même admise comme preuve justificative, puisque le témoignage exigé par la loi détruirait cette ressource, de la création du général Pillet.

Cependant il nous assure (page 370) que M. Whitbread se plaignit au parlement, le 31

octobre 1812, de cet usage d'envoyer ainsi des discours dans lesquels on provoquait à l'assassinat. Lord Bathurst nia que ce fût par ordre du gouvernement. Après quoi M. Pillet ajoute: « J'ai entendu moi-même un de ces sermons à « *Ashburn* dans le *Derbyshire*, et l'orateur « était à peine descendu de la chaire que deux « Français *furent assassinés* dans la rue par « des hommes du peuple revenant de l'église. » Nous approchons du chapitre des pontons. Il n'est pas étonnant que l'auteur nous débite encore des contes d'*assassinat*. A l'en croire (page 371), « un ministre de Litchfield aurait « dit en chaire : *que tuer un Français par-* « *tout où on le rencontrait, était une œuvre* « *agréable à Dieu*. La femme de ce ministre « est représentée trouver cette phrase trop forte, « mais déclarer que, pour soutenir *l'esprit pu-* « *blic*, il fallait exciter le peuple à battre les « prisonniers de guerre français aussitôt qu'ils « osaient se montrer. Litchfield n'a jamais con- « tenu moins de 300 prisonniers de guerre; ce « qu'ils y ont éprouvé de *cruautés* est inoui. » J'ai déja dit que j'avais été prisonnier de guerre pendant trois mois à Litchfield. Je n'y ai reçu que beaucoup de politesses de la part de tous les habitants. Il y a de la canaille par-tout. Voici

cependant un échantillon *des cruautés inouies* de ces sauvages prétendus.

Quand on apprit à Litchfield la nouvelle de la victoire de Nelson à Aboukir, on dressa des tables dans les rues, et tous les passants étaient invités à boire et à manger. De grands feux de charbon de terre étaient allumés sur les places et dans le milieu des plus grandes rues. Tels sont les usages pour célébrer une grande fête, comme nous allumons de grands feux le jour de la Saint-Jean. Dès qu'on voyait un prisonnier, on l'invitait d'abord poliment à boire; sur son refus, on l'engageait à se retirer, pour ne pas troubler. Un colonel voulut braver le public, et se promenait seul au milieu de la cohue, lorsqu'un homme à moitié ivre lui tira un coup de pistolet chargé à poudre près de l'oreille gauche, et lui brûla les favoris et quelques cheveux. Voilà la seule *cruauté* qui ait été commise pendant tout mon séjour à Litchfield; encore faut-il l'attribuer à l'imprudence du colonel. M. Eburard, commissaire des prisonniers, homme très respectable, nous avait priés de ne pas nous exposer dans les rues à cause de la circonstance, parcequ'il ne pouvait pas répondre que quelque malveillant ne cherchât à troubler l'ordre public. Quant à l'invitation du ministre pour

assassiner les Français, il faut ranger cette assertion dans la catégorie du conte des cent vieilles veuves, de la Barbe-Bleue, du Petit-Poucet, des centaines d'assassinats d'*enfants*, du vol des quatre lapins, etc. etc.

CHAPITRE XXII.

XLV. Prisons de guerre flottantes ; pontons de Chatham. XLVI. Régime et nourriture des prisonniers sur les pontons. XLVII. Habillement des prisonniers. XLVIII. Argent adressé aux prisonniers par leurs familles.

Nous voici enfin arrivés au véritable motif qui a fait prendre la plume au général Pillet. Les quatre chapitres que j'analyse étant relatifs au même objet, je n'ai pas cru devoir les séparer. J'aurai soin, tout en évitant la prolixité, de ne rien oublier de tout ce qui peut servir à l'instruction et à l'amusement du lecteur. Je continuerai à ajouter librement mes réflexions en faveur des Anglais, ou contre eux, selon que la justice m'en imposera l'obligation, en observant qu'il ne s'agit plus du caractère national. Nous sommes dans une région nouvelle. Les pontons ne sont ni sur terre ni sur mer : ces singulières prisons ont été inventées par la nécessité. Il aurait fallu une armée entière pour garder les prisonniers de guerre qui ont été faits par l'Angleterre, ou mis à sa disposition par

ses alliés du continent européen, depuis 1793 jusqu'en 1814. On eut recours à des vaisseaux de ligne hors de service. Voici la description qu'en donne l'auteur (page 373).

« Les pontons, ou vieux vaisseaux servant de « prisons de guerre, sont généralement des vais- « seaux de soixante-quatorze. Les prisonniers « occupent la batterie basse et le faux pont, « dont on a retranché à chaque extrémité envi- « ron un quart d'étendue. La portion de la gar- « nison qui n'est pas de service y couche avec « les armes chargées, et la cloison qui les sépare « est mailletée, ou renforcée de grosses têtes de « clous placées sans intervalles. De distance en « distance on a placé des meurtrières par les- « quelles peuvent passer des canons de fusil, à « l'effet de tirer, si l'on veut, sur les prison- « niers. Le reste du bâtiment est occupé par les « officiers et matelots anglais, à l'exception « néanmoins d'un petit espace sous le gaillard « d'avant, où est placée la chaudière des pri- « sonniers, *du carré de la drome,* qu'on a qua- « lifié du nom de *parc*, fermé de tous côtés, « où sont placés les escaliers, et de la portion « de gaillard d'avant, où passe le tuyau de la « cheminée des chaudières. La totalité de cet « espace présente une surface d'environ qua-

« rante pieds de long, sur trente-six de large: « il sert à-la-fois de promenade et d'étendoir à « mettre au sec les haillons de neuf cents hom- « mes. » La moitié de ce nombre aurait pu être placée commodément à bord d'un ponton; mais l'imagination n'en aurait pas été moins exaspérée par l'idée, vraiment triste pour un Français, de voir continuellement la campagne sous ses yeux sans pouvoir aller s'y promener. Cette réflexion a échappé à M. Pillet; et, si j'en juge par moi-même, je crois que cette privation, dont on n'avait pas la perspective de voir la fin, aurait suffi, malgré toute ma philosophie, pour me faire succomber à la force de mon chagrin.

Les pontons étaient surveillés par des troupes de marine. M. Pillet se trompe quand il dit « que ce corps est composé d'hommes coupa- « bles ou complices de grands crimes, auxquels « le magistrat n'a laissé que l'alternative d'en- « trer soldats dans la marine, ou d'être pendus « (page 374).» Ce mode de recrutement n'existe que pour peupler *Botany-Bay*. L'arme de la marine est bien composée, et on y observe une discipline fort sévère. M. Pillet est plus exact quand il nous dit (p. 375) « qu'il y avait neuf « pontons dans la rade de Chatham en 1813;

« qu'ils étaient placés à des distances qui ne « permettaient pas aux prisonniers de pouvoir « communiquer par la voix ou par signes, et « qu'ils étaient assez près pour se surveiller ré- « ciproquement les uns les autres. » Il a voulu dire que les garnisons étaient à même de se secourir, si les prisonniers s'étaient révoltés. Les pontons étaient amarrés par des chaînes au milieu des vases que chaque marée découvre. C'est donc à tort que l'auteur dit « qu'il en résultait « *un air putride* qui, sans mauvais traitement « ni mauvaise nourriture, aurait suffi pour al- « térer et détruire en fort peu de temps la santé « la plus robuste. » L'agitation causée par le flux et reflux de la marée ne laissait les vases à découvert que pendant quelques heures, et il ne pouvait point s'en exhaler des miasmes nuisibles à la santé des prisonniers. Il en eût été autrement, si le ponton eût été à côté d'eaux stagnantes, comme à Valcheren et à Cadzand. Voyons si les autres plaintes de M. Pillet sont mieux fondées.

Je conçois que c'était une bien grande souffrance de résider dans un endroit où l'on ne peut pas se tenir debout, comme on y était réduit dans les pontons, dont la hauteur intérieure des entre-ponts n'est que de quatre pieds

huit à dix pouces, rarement de cinq pieds. J'ai été embarqué souvent, et j'avoue que cette position était pour moi une gêne si insupportable, que, malgré les plus mauvais temps, je préférais rester sur le pont, au grand air, que d'être obligé de me tenir dans le vaisseau ou assis ou courbé. A cet inconvénient se joignait l'excessive chaleur produite par l'entassement des prisonniers, lorsque les hubleaux ou sabords étaient fermés. Il était très dangereux de passer rapidement à une température froide; ce qui cependant avait lieu dès qu'on ouvrait les sabords. On risquait d'attraper une fluxion de poitrine. M. Pillet dit (page 378): « Un pri-
« sonnier qui a séjourné dans une prison fermée
« d'Angleterre pendant plus de trois années ne
« saurait l'éviter, quelques précautions qu'il
« puisse prendre; car par-tout, dans les prisons
« de terre, dans les prisons flottantes, l'encom-
« brement est le même, et par-tout cet encom-
« brement est le fruit d'une atroce méditation,
« d'un calcul assassin. » On était plus au large dans les prisons de terre. Les pontons n'étaient pour ainsi dire qu'une *punition* qu'on colorait du nom de *précaution*. Il a pu résulter de ces dispositions la mort de plusieurs prisonniers. C'est un très grand malheur. Le gouvernement

anglais est très coupable. Mais je suis d'avis qu'il n'y a point eu de sa part la moindre intention de faire périr les prisonniers. Je dis plus : s'il avait été démontré que la mort de quelques individus devrait être causée indispensablement par les mesures adoptées, nul doute qu'on les aurait changées. J'ai de très grands torts à reprocher aux ministres anglais ; mais jamais je n'ai pu avoir de preuves qu'ils eussent prémédité un assassinat.

L'auteur détaille (page 379) la distribution de l'emplacement accordé aux prisonniers. On avait pour chaque *hamac* six pieds de long sur quatorze pouces de large. Comme la carrure d'un homme est de seize à dix-huit pouces d'une épaule à l'autre, on tirait parti de la hauteur, en sorte qu'en attachant un *hamac* intermédiaire dix-huit pouces plus bas que les deux autres, on obtenait plus de facilité pour se déplacer pendant la nuit, sans néanmoins diminuer les dangers de la corruption de l'air. Un nouveau surcroît de souffrances pour les prisonniers était la brutalité avec laquelle on augmentait leur nombre, sans aucun égard pour placer les nouveaux venus, même quand ils étaient officiers. « Leur unique ressource, pour « ne pas coucher sur le plancher humide, dit

« M. Pillet (p. 381), était d'*acheter une place :*
« c'était une misérable spéculation pour un pri-
« sonnier affamé; il consentait à vendre sa place
« afin de se procurer un peu plus de vivres pen-
« dant quelques jours; et, afin de ne pas mou-
« rir de faim, il accélère la destruction de sa
« santé, et se réduit dans cette horrible situa-
« tion à coucher sur un plancher *ruisselant*
« d'eau, l'évaporation des transpirations for-
« cées, qui a lieu dans ce séjour d'angoisses et
« de mort. On a fait à l'administration char-
« gée des prisonniers de guerre des représenta-
« tions sans nombre sur ce barbare entassement
« d'hommes; elle a toujours répondu que l'ami-
« rauté n'accordait pas à ses matelots dans ses
« vaisseaux plus d'emplacement que l'espace
« fixé aux prisonniers dans les pontons. Cette
« réponse est aussi dérisoire que barbare. »

L'auteur a voulu sans doute plaisanter, en fesant *ruisseler* la transpiration des prisonniers. C'est manquer de respect au public que de violer toute vraisemblance dans une pareille discussion; mais il observe avec raison (p. 381) que, dans un vaisseau qui est à la mer, une moitié de l'équipage est toujours de service; qu'alors chaque matelot a vingt-huit pouces d'espace au lieu de quatorze, et que, dans un

équipage de sept cent soixante-quinze hommes, il n'y en a jamais plus de quatre cents là où on plaçait neuf cents prisonniers. M. Pillet se trompe à son désavantage. Les Anglais n'ont dans leurs vaisseaux de soixante-quatorze que cinq cents hommes d'équipage, bien rarement six cents. Par exemple, dans l'escadre de Nelson à Aboukir, sur quatorze vaisseaux dont les équipages étaient choisis pour livrer bataille à notre flotte, un seul vaisseau, le *Minotaure*, était monté par six cent quarante hommes; tous les autres étaient au-dessous de six cents. Le *Léander* n'en avait que trois cent quarante-trois, tandis que notre vaisseau amiral l'*Orient* était monté par mille hommes, nos vaisseaux de quatre-vingts par huit cents, et nos soixante-quatorze par sept cents, jusqu'à nos frégates l'*Artémise* et la *Diane*, qui avaient chacune quatre cents hommes d'équipage. Cependant nous fûmes battus, malgré la supériorité d'instruction que M. Pillet veut bien nous accorder dans la tactique navale. Je lui ai aussi donné gain de cause quand il a raisonné en bon logicien sur l'entassement de nos prisonniers comparativement aux équipages anglais; mais il ne me donne pas souvent la satisfaction de pouvoir me ranger de son avis. Malgré la rudesse

de ses expressions, je dois citer littéralement un autre passage où la vérité et l'erreur se confondent. Le lecteur en fera justice sans avoir besoin de mes réflexions.

« *L'atroce* administration anglaise des pri-
« sonniers de guerre (page 382) ne dit point
« que l'air circule librement la nuit et le jour
« dans ses vaisseaux de guerre, que les matelots
« peuvent descendre ou monter à volonté,
« qu'un exercice continuel, une nourriture
« abondante et une quantité de liqueurs spiri-
« tueuses distribuée à chaque homme, entre-
« tiennent les forces d'un équipage, tandis que
« les prisonniers de guerre, victimes infortunées
« *d'une barbarie et d'une cupidité égales*,
« sont réduits à *une nourriture insuffisante* et
« de mauvaise qualité, et sont privés de l'usage
« de toute espèce de spiritueux, quoique ce to-
« nique leur soit jugé nécessaire. On refuse aux
« prisonniers les boissons spiritueuses, *parce*
« *qu'un tel refus entre dans le système de*
« *destruction de leur santé.* L'administration
« des prisonniers de guerre ne dit pas non plus
« qu'ils sont enfermés sous les verroux seize heu-
« res de suite pendant les nuits d'hiver, et qu'ils
« sont aussi hermétiquement fermés qu'une
« boîte parfaitement jointe *sur laquelle on a*

« *rabattu son couvercle*. Dans ce cachot *d'éter-*
« *nelles douleurs*, l'air est tellement chargé de
« vapeurs humides et délétères, que les chan-
« delles s'en imprègnent *au point de cesser de*
« *brûler*. Ces vapeurs aspirées et expirées tour-
« à-tour *par des poumons en suppuration*
« portent bientôt le même genre de mort dans
« les individus qui n'en étaient pas encore at-
« teints. Elles sont si fétides, si épaisses, si
« chaudes, *qu'on a vu* quelquefois les gardiens
« crier *au secours*, à *l'incendie*, lorsqu'un des
« hubleaux ouvert, dans un de ces cas de néces-
« sité dont nous avons parlé, portait jusqu'à
« eux les exhalaisons brûlantes de ces cachots
« infects. Les craintes, ou réelles, ou simulées
« des gardiens, ont été quelquefois portées si
« loin, *qu'on se préparait à faire jouer les*
« *pompes dans les batteries*, malgré les re-
« montrances des prisonniers qui se voyaient
« menacés *d'un nouveau fléau*, celui de l'inon-
« dation à travers les grilles de leurs cachots. »

Il y a de la maladresse de la part de M. Pillet d'accuser *les Anglais* de cupidité, de barbarie, et de vouloir détruire la santé des prisonniers, à cause du refus des boissons spiritueuses, lorsqu'il sait que notre gouvernement avait fixé les fournitures, et qu'elles étaient à sa charge. Si

« plaintes portées est, dans l'un et l'autre cas, « *That is too good for French-dogs;* Cela est « trop bon pour des chiens de Français. »

Pour être cru, M. Pillet aurait dû être moins exagéré. Au lieu de dire *too good*, il fallait mettre *good enough*, ou *assez bon*, expression assez familière aux Anglais envers leurs propres enfants. *Too good*, ou trop bon, est une expression de mépris dont on se sert rarement envers les Français, qui, quoi qu'en dise l'auteur, sont estimés et craints des Anglais. Les vivres étant fixés de concert avec notre gouvernement, il y aurait de la mauvaise foi à censurer les Anglais sur cet article. Je suis étonné d'*une livre* de hareng laissée au fournisseur *pour un sou*, par ces mêmes prisonniers que nous verrons bientôt dévorer les chevaux et les chiens que leur bonne fortune fesait entrer dans leurs prisons. Ces hommes si *atroces*, si *barbares*, et si *cruels*, accordaient cependant des *faveurs*, et consentaient à des arrangements qui, d'après l'aveu de M. Pillet, *offraient du moins un aliment chaud*. Ils ne voulaient donc pas *détruire la santé des prisonniers* ceux qui consentaient à un mode de distribution de la viande et du poisson, qui tendait à favoriser l'habitude des soldats français, dont

la soupe est l'aliment le plus agréable et le plus salutaire? Tous les Anglais n'avaient donc pas le même refrain, *c'est trop bon*, etc., puisqu'on consentait à laisser *bouillir la marmite*, lorsqu'on aurait pu, d'après la nature des distributions, ne pas laisser cuire de viande les jours où l'on délivrait du poisson? Si j'avais été sur les pontons, je partagerais sur certains points le mécontentement du général Pillet; mais je crois que, sur le plus grand nombre, je lui prouverais, *par des arguments irrésistibles*, qu'il est dans le cas de ce voyageur gascon qui, par l'originalité de ses aventures, n'obtenait pour toute réponse que ces mots: *A beau mentir qui vient de loin.*

On doit ranger dans cette série de rapports imaginaires les trente mille hommes (p. 387) morts, en cinq mois, d'inanition, ainsi que les quatre mille, sur sept mille prisonniers, enfouis dans un coin de terre à *Normancross*. Le pain, sans être de première qualité, est bon dans toute l'Angleterre. Quant à la viande, on n'en mange pas de meilleure en Europe. Laissons parler M. Pillet, que j'aime à voir se réfuter alors même qu'il pense être très énergique dans ses doléances: « Les plaintes des prisonniers devenaient des clameurs. Je portai moi-même

« une plainte au capitaine *Presslaud*, dont j'a-
« vais à me louer. Cet officier me traitait bien.
« Le lendemain de ma plainte, des officiers pris
« dans les deux bataillons de milice commis à
« la garde de la prison, et quelques particuliers
« que nous ne connaissions pas, entrèrent au
« moment de la distribution des vivres : ils
« avaient à leur tête *Presslaud*, qui vociférait
« *d'affreuses imprécations* contre les prison-
« niers. On représenta les vivres ; et, comme
« cette scène avait été préparée, les vivres
« étaient bons ce jour-là. Un procès-verbal au-
« quel les prisonniers ne furent point appelés
« constata qu'ils étaient de bonne qualité. Cha-
« cun des signataires répéta à l'envi que les
« Français étaient des *coquins*, des *scélérats*,
« qui se plaignaient toujours; qu'ils étaient tou-
« jours prêts à se révolter, et qu'il faudrait en
« fusiller quelques uns pour l'exemple. »

Comment se fait-il qu'un capitaine en qui M. Pillet avait confiance, *puisqu'il avoue en avoir été bien traité, et devoir même s'en louer*, par quelle étrange métamorphose, dis-je, cet officier devient-il subitement un tout autre homme? De la veille au lendemain il vocifère d'*affreuses imprécations ;* et, comme il était un des signataires du procès-verbal, nul doute

qu'il ne comprît le général Pillet dans ses reproches, que j'aime à croire aussi peu fondés que les accusations de l'auteur. Au moins aurait-il dû nous donner quelque motif apparent de la versatilité du capitaine *Presslaud*. Son silence nous prouve que les plaintes des prisonniers étaient dénuées de fondement, et que l'aigreur des Anglais n'était que le résultat des injustes plaintes des chefs des pontons. Je me suis trouvé à bord du vaisseau *le Tromp*, dans le passage de Dublin à *Holyhead*. Les prisonniers furent maltraités. Ils se soumirent avec une résignation surprenante à tous les ordres qui furent donnés par le maître d'équipage. Pendant trois jours, que dura notre embarquement à cause du mauvais temps, puisque avec un bon vent nous serions arrivés dans douze heures, nos troupes n'eurent que du mauvais biscuit. On leur refusa de la viande, sous prétexte que le règlement pour cette traversée n'en accordait point au capitaine du vaisseau. Sur ma demande, ce respectable officier s'empressa de pourvoir à tous les besoins des prisonniers; et, à notre arrivée à Liverpool, les négociants de cette ville nous accueillirent comme des amis; ils donnèrent à l'état-major un grand dîner, suivi d'un joli bal, et ils eurent soin que les

soldats fussent bien régalés. Ces détails sont aussi authentiques que ceux de M. Pillet. Je les ai publiés en 1798; et, tout en me plaignant de la sévérité déplacée de quelques agents du gouvernement anglais, j'aurais cru flétrir la loyauté du caractère français, si, par un exposé, fruit de la haine et de l'ingratitude, j'avais cherché à dénaturer les procédés nobles et généreux des Anglais à notre égard.

Je passe sous silence l'anecdote des femmes de soldats (p. 390), « qui allaient à terre deux « fois par semaine, et qui rapportaient des pro- « visions qu'elles fesaient payer à volonté. » C'est toujours le conte *des cent vieilles veuves*. Est-il possible qu'un officier général ait pu croire que ces femmes *étaient apostées* pour la ruine des prisonniers, après avoir dit qu'elles servaient à procurer aux prisonniers d'autres provisions que celles apportées par les canots? On n'aura pas manqué d'observer que, dans cette liste, il n'y avait point de *spiritueux*, si essentiels à la conservation de la santé. Les femmes de soldats avaient sans doute un droit particulier pour cette espèce de fournitures. M. Pillet n'en dit rien. Sa plume est comme celle de César *sur certains articles*, dont la connaissance serait essentielle. Il disparaît dans

les nues avec le vol rapide de l'aigle, quand il devrait sillonner la terre avec la tranquille lenteur du bœuf. Son chapitre XLVII de l'habillement des prisonniers ne peut mieux être comparé qu'à *un trou de taupe*. Était-il nécessaire de faire un chapitre séparé pour nous dire « que « chaque prisonnier devait recevoir *tous les* « *dix-huit mois* une veste à manches, un gilet « sans manches, un pantalon, deux paires de « bas, deux chemises, une paire de souliers, et « un chapeau; qu'il ne le recevait pas *une fois* « *en quatre ans*, et que toutes les fournitures « étaient toujours trop étroites. » (Page 392) L'auteur fait l'éloge de M. *Woodrive*, agent des pontons de *Portsmouth*. Il le cite « com- « me paraissant vouloir faire le mieux son ser- « vice. » Il observe cependant qu'au moment de la distribution des chemises, son secrétaire les reprenait moyennant un shelling, vingt-quatre sous: la façon coûtait davantage. L'auteur conclut (p. 393) que, malgré le zèle de M. *Woodrive*, la nourriture était en quelque sorte plus mauvaise qu'à *Chatham*. Pourquoi donc avoir fait l'éloge de cet agent? On dirait que M. Pillet, persuadé que ces diatribes ne suffiront pas pour piquer la curiosité du lecteur, cherche à le dédommager par l'originalité de ses contra-

dictions. Sous ce rapport, je suis de l'avis de ce philosophe qui dit « qu'il n'y a pas de livre, « si médiocre qu'il soit, qui ne puisse être vu « *d'un bon côté.* »

« Si les prisonniers (page 394) ont à souffrir « de grandes privations, des maux réels dans ce « qui concerne leur habillement et leur nour- « riture, ils n'ont pas moins de difficultés à « éprouver pour recevoir les secours qu'ils at- « tendent de leur patrie. La famille d'un pau- « vre matelot, d'un malheureux soldat, se sai- « gne, s'impose les plus douloureuses priva- « tions, afin de lui faire passer une modique « somme. Le *quart* d'une somme aussi sacrée « n'arrive pas dans son temps à sa destination; « elle *devient la proie des préposés à l'admi-* « *nistration des transports des prisonniers.* « Si le matelot ou le soldat reçoit les lettres qui « lui annoncent un secours, et le plus souvent « elles sont *interceptées*, s'il fait en consé- « quence une réclamation, la réponse est tou- « jours, *qu'on n'a rien reçu pour lui, qu'on* « *n'a aucun avis de ce qu'il demande.* Il doit « s'estimer heureux si au bout d'une année d'in- « stance il reçoit enfin partie de *ce qu'on a* « *reçu pour lui.* Si le prisonnier meurt, s'il est « échangé, s'il est transféré dans une autre pri-

« son, la somme est *absolument perdue*. » Voilà l'accusation; examinons les preuves à l'appui.

« Un matelot, *Louis Bertrand* (page 397), « avait l'avis que sa femme lui avait envoyé « vingt-quatre francs; on avait répondu à « toutes ses réclamations, *qu'on n'avait rien* « *reçu pour lui.* Une nouvelle lettre confirme « à *Bertrand* l'envoi des vingt-quatre francs « depuis plus de *dix mois*. Il est désigné comme « invalide pour être renvoyé en France; on lui « fait signer la quittance des vingt-quatre francs « *sans les lui donner.* Le jour où il s'embar- « qua pour la France, il se désolait de partir « sans ses vingt-quatre francs. L'interprète du « bord en fit *généreusement* l'avance, sur la « responsabilité *écrite* du général Pillet; et il « eut toutes les peines du monde à se faire rem- « bourser (page 398). » On serait fort tenté de dire à M. Pillet qu'il vient de jouer le rôle de la montagne en travail d'enfant, qui accouche d'une souris. Il n'a pas même le mérite de *ce faible enfantement*, puisque Bertrand reçoit enfin ses vingt-quatre francs, qui ne *deviennent pas la proie des préposés*, comme il l'avait si emphatiquement annoncé. Il se trouve aussi à bord des pontons un *interprète généreux*, qui, quoique Anglais et agent de l'admi-

nistration, débourse cette somme sur la responsabilité du général. Bertrand étant échangé, son argent devait être *perdu absolument*, d'après M. Pillet. On se demande comment l'interprète *s'exécuta?* pourquoi le général répondit *par écrit*, et de quelle manière on réussit à se faire rembourser une somme *absolument perdue?*

Je ne dirai pas au général Pillet de *s'occuper de tactique*, comme Voltaire disait à maître Adam de *faire des perruques;* mais je crois devoir lui recommander de s'en tenir scrupuleusement *à la vérité*. Alors les talents dont la nature l'a doué, et que l'éducation a développés, seront fort utiles à la société. Il importe à la France de bien connaître l'Angleterre, et il est peut-être encore plus important à l'Angleterre de bien se connaître *elle-même*. On ne peut obtenir des renseignements impartiaux que par des observateurs éclairés, et des défenseurs zélés des droits de l'homme. M. Pillet se trahit souvent dans son plan de dénigrer les Anglais. En voici une preuve non équivoque (page 399): « M. *de Merven*, prisonnier détenu « au *Crown-Prince*, était dans l'habitude d'en- « voyer de temps à autre quelque argent à une « famille pauvre de *Litchfield*, à laquelle il « croyait *avoir des obligations*. L'argent pas-

« sait secrètement par les mains d'un ami de « Londres. Il arrivait toujours à sa destination. « Une de ses lettres fut interceptée par l'agent, « et il fallut alors se résigner à envoyer *par la* « *voie permise*. Quelque temps avant la ban- « queroute du commis de M. l'agent, M. *de* « *Merven* fit remettre deux livres sterling au « bureau de ce commis, à la destination de « *Litchfield*. Cette somme n'y est jamais par- « venue; et, lorsque M. de Merven a réclamé, « on lui a répondu qu'on n'avait trouvé cet ar- « ticle écrit sur aucun registre. »

Ainsi nous voyons M. Pillet convenir lui-même que cette ville de *Litchfield*, où trois cents prisonniers français avaient éprouvé *des cruautés inouies* (p. 371), fixait néanmoins la reconnaissance de M. *de Merven*, qui envoyait des secours à une famille à qui il avait des obligations; aveu qui, quoique arraché à M. Pillet par son desir de prouver l'infidélité du commis de l'agent, est aussi honorable pour l'officier français que pour la famille anglaise qui était l'objet de sa noble sollicitude. Observons que M. Pillet ne prouve rien contre la probité de l'agent, puisqu'il ne s'agit que de son commis, à qui M. *de Merven* n'avait pas dû confier son argent sans en exiger un *récépissé*, avec le

numéro de l'enregistrement. Cette marche, la seule régulière en fait de comptabilité, se pratique en Angleterre tout aussi bien qu'en France. Alors il est impossible qu'une somme, si modique qu'elle soit, *devienne la proie* des préposés. M. Pillet, au surplus, ne veut nous laisser aucun doute sur cet article. Je lui dois des remerciements de me fournir par lui-même un témoignage authentique de la fausseté de son accusation.

Il nous dit (page 400) : « Plusieurs de ces « détails peuvent paraître *minutieux;* ils doi- « vent intéresser tous les bons Français, puis- « qu'il s'agit de braves matelots ou soldats, aux- « quels, *après avoir volé, en Angleterre,* le « vêtement et la nourriture, *on vole* encore les « secours qu'on leur envoie. Je dois signaler « une autre espèce d'abus étranger aux agents, « et dont les prisonniers ont été victimes. Beau- « coup de mes lecteurs, qui peut-être *auront « rejeté mon livre avec indifférence,* auront « un jour des fils, des frères prisonniers en An- « gleterre. Si je les ai prémunis par quelques « bons avis, *je serai vengé.* » Profession de foi qui ne laisse plus aucun doute sur l'*impartialité* d'un écrivain qui a soif de vengeance. En 1811, la maison *Pérégaux* fit passer à la maison

Coutts 2,400 francs pour le général Pillet. Le change était alors en faveur de la France. Cependant MM. *Coutts* ne payèrent que 2,400 francs. M. Pillet ayant réclamé, ces messieurs lui répondirent qu'ils avaient reçu de MM. Pérégaux son compte tout fait en livres sterling, et qu'il devait s'adresser à cette maison pour régler son compte. « Je suivis l'avis, dit M. Pil-« let (page 401), j'écrivis à MM. Pérégaux « dans des *termes assez sévères*, et M. *Dela-« cour*, notaire, reçut de leur part la prière de « passer à leur maison de banque pour rectifier « une erreur. On lui restitua environ 400 fr. « J'ai lieu de croire que peu de semblables res-« titutions ont été faites. » Quel peut être le motif de cette croyance? Pourquoi la maison Pérégaux, qui jouit à juste titre de l'estime et de la confiance de toute l'Europe, aurait-elle accordé à M. Pillet une justice qu'elle refuserait à ses autres correspondants? Croit-il être redevable de ce règlement de compte *aux termes assez sévères* de son épître? Dans ce cas, comme dans tant d'autres, il est à regretter que son esprit ait égaré sa raison, et l'on ne doit plus être surpris qu'il ait donné une si fausse direction à sa sévérité envers ses banquiers, et à sa vengeance envers les Anglais. Il eût obtenu un

triomphe bien plus complet, en n'employant que les armes favorites des chevaliers français; la justice, la candeur, la politesse, et la loyauté.

CHAPITRE XXIII.

XLIX. Mauvais traitements habituels; leurs différentes espèces. L. Maladies auxquelles sont sujets les prisonniers de guerre. LI. Échange des prisonniers. LII. Malheureux oubli des prisonniers de guerre ; excès de leurs souffrances par l'insuffisance de la solde.

Je réunis encore quatre chapitres, parceque l'auteur aurait dû adopter la même marche sous le titre : *Des mauvais traitements, maladies, échange, et insuffisance de solde des prisonniers de guerre.* Un des principaux mérites d'un ouvrage consiste dans une habile distribution de ses parties, afin que le lecteur soit, le livre à la main, comme un passager sur un bateau ; il voyage sans se remuer, comme le lecteur doit parcourir un livre sans se fatiguer: s'il s'ennuie, s'il tourne le feuillet avant d'avoir achevé la page, ou le livre est hors de sa portée, ou l'auteur a fait un mauvais ouvrage. Sur soixante chapitres que renferme celui de M. Pillet, à peine en trouve-t-on six sans laisser tomber le volume des mains et avoir envie de dormir. Il ne suffit pas de parler d'indignation, d'hor-

teur, de barbarie, et autres mots aussi boursouflés; il faut prouver la justesse de ces sentiments par des faits authentiques et des raisonnements bien suivis. Tant de modération ne peut pas être le partage d'un homme qui a déclaré avoir besoin de se venger. N'imitons point son délire, et continuons à faire connaître ses erreurs, pour en prévenir l'effet, et sur-tout venger l'innocence injustement accusée.

M. Pillet se plaint (page 402) de ce qu'on fesait l'appel des prisonniers deux fois par jour. Il fallait monter sur le pont. Les jours de pluie, les habits s'imprégnaient d'humidité. Il assure que plusieurs fois des prisonniers ont été percés de baïonnettes ou estropiés à coups de sabre, parcequ'ils ne montaient pas assez vite au gré d'un soldat ivre. Il dit (page 403) avoir été témoin, avec le colonel *Vatable*, d'un pareil acte de barbarie. Il vit *tomber* un malheureux sous les coups de sabre d'un soldat *qui reçut une forte entaille au bras*. Il ne convenait pas d'ajouter ces derniers mots, et alors on aurait pu croire à l'*entaille;* mais la *chute* est l'antidote de cette blessure. Un soldat ne *tombe* pas pour une *entaille* au bras. Cependant M. Pillet ajoute « qu'il se plaignit de cette brutalité; « qu'on lui répondit que cela n'arriverait plus;

« et qu'afin qu'il ne pût plus être le témoin et « se plaindre *de l'assassinat de ses compa-* « *triotes*, on ordonna que le colonel *Vatable* « et lui fussent désormais enfermés *avant l'ap-* « *pel pour compter*. Il déclare, *avec pleine* « *connaissance de cause*, que plus de cinq « cents Français ont péri de cette manière, sans « qu'il ait été possible d'obtenir justice, qu'une « quantité considérable restera estropiée et hors « de service par les coups de feu, les coups de « baïonnettes, les coups de sabre, etc. Quand « l'assassinat a été suivi d'une mort immédiate, « *ce qui est arrivé souvent*, le rapport du jury « a toujours été *justifiable homicid*, homi- « cide justifiable. »

Comment M. Pillet, qui a montré une si bonne mémoire pour les vingt-quatre francs de *Louis Bertrand*, n'a-t-il pas pu nous conserver le nom de ce soldat qui reçut une *forte entaille*? On conçoit difficilement ce qu'il veut dire par l'ordre de l'*enfermer* avec le colonel *Vatable* avant l'appel. Il dut bien se réjouir de cette mesure, puisqu'étant *enfermé* il n'était plus exposé à se mouiller quand il fesait mauvais temps. Jusque-là je ne vois qu'un soldat *blessé au bras*, et le général Pillet *enfermé* avec le colonel *Vatable*. On a donc tout lieu d'être sur-

pris de voir l'auteur déclarer, *avec pleine connaissance de cause*, que plus de *cinq cents Français* ont péri par les coups de feu, etc. Le 31 mai 1811, les prisonniers s'étant insurgés à bord du ponton *le Samson, huit* prisonniers furent tués, dont un lieutenant, *M. Dubausset:* (page 404) la différence de 500 à 8 est de 492, et on la trouve épouvantable, quand on réfléchit qu'il est question de 492 assassinats. Je le demande au général Pillet. S'il avait commandé la garnison du *Samson*, se serait-il conduit différemment de l'officier anglais? N'aurait-il pas pris les mesures indispensables pour le rétablissement du bon ordre parmi les prisonniers?

L'auteur a compris qu'il était sur une question délicate à traiter. Il a lancé son coup de tonnerre, comme *Jupiter Scapin*, par *cinq cents occis*, et il s'est jeté sur les terres d'*Hippocrate*. « Chaque année (page 405), l'adminis-
« tration renvoie une certaine quantité d'hom-
« mes qu'elle qualifie d'*invalides*, et l'amirauté
« anglaise se glorifie de cette conduite, comme
« d'un acte d'humanité. Elle est le résultat de
« *la perversité la plus machiavélique, la plus*
« *infame*. Il eût été digne de la sagesse de no-
« tre gouvernement de faire dresser des procès-

« verbaux de l'état de ces malheureux invalides « qu'on renvoyait des cachots d'Angleterre. La « nation française aurait vu à découvert la con- « duite et les vues des ministres anglais. Ce « n'était pas des vieillards dont l'âge a épuisé « les forces, ou des soldats mutilés dans les com- « bats, ou cruellement estropiés par le sort de « la guerre, que le cabinet de Londres rendait « à leur patrie et à la liberté, c'étaient des jeu- « nes gens, tous d'une constitution originaire- « ment robuste, des hommes dans la force de « l'âge, mourants de la poitrine, assassinés par « le régime des prisons, et renvoyés au dernier « période de la maladie. *On tue* les hommes en « état de servir (page 406), puis *on les renvoie* « *en France, afin qu'ils y meurent tout-à-* « *fait.* Plusieurs de ces infortunées victimes « sont mortes dans le passage. »

Je me flatte que M. Pillet ne me reprochera pas d'altérer son texte, ni d'éviter les questions les plus délicates. Je copie littéralement, et toujours les passages où l'auteur paraît porter *ses plus rudes coups* à ses adversaires. Quoiqu'il n'y ait dans cette lutte ni sabres, ni pistolets, ni canons, M. Pillet a déja fait couler avec sa plume cent mille fois plus de sang qu'il n'en a versé sur les champs de bataille depuis son en-

trée au service. A l'inverse de ce roi de la fable qui changeait *en or* tout ce qu'il touchait, M. Pillet cherche à envenimer les actions les plus louables. Les Anglais traitent-ils nos prisonniers comme leurs matelots, excepté pour les spiritueux que notre gouvernement refusait? M. Pillet ne balance pas de les proclamer des *assassins*, parceque la chaleur des pontons occasionait des fluxions de poitrine. Et quand les Anglais renvoient en France les hommes attaqués de cette maladie, l'air natal étant reconnu très favorable pour la guérison, M. Pillet les proclame encore des *assassins*. Qu'aurait-il donc dit, si tout échange avait été interdit, ainsi que l'autorisait la conduite de Napoléon, et qu'on eût laissé périr une foule de malades qui ont été rétablis en France? Oui, les ministres anglais ont fait un grand acte d'humanité, en renvoyant les hommes que l'air natal pouvait rendre à la santé, lorsque le gouvernement français, au mépris du droit des gens, retenait prisonniers plus de huit mille Anglais non combattants.

Entraîné par une haine irréfléchie, l'auteur dit (page 409) : « Les ministres anglais seraient « plus humains, s'ils déclaraient une fois pour « toutes qu'on ne fera plus de prisonniers sur

« le champ de bataille. Les ministres seraient « moins atroces, s'ils obligeaient leurs généraux « à traîner à leur suite dans toutes leurs guerres, « *comme en Amérique*, des Indiens chargés « de massacrer les soldats français que le sort « de la guerre ferait tomber dans leurs mains. ». Où M. Pillet a-t-il vu que les Anglais, *en Amérique*, aient fait égorger nos soldats par des Indiens? Je dois dire, à la louange des marins anglais, que, lors de l'évacuation de Saint-Domingue en 1803, ils sauvèrent la vie à plus de dix mille Français, qui auraient infailliblement péri dans les combats ou par les maladies, sans leur empressement à nous secourir pour faciliter notre embarquement, et pour ordonner aux nègres de ne pas nous attaquer. J'ai blâmé, dans mon *Histoire de la guerre de Russie*, l'appareil que mit le gouvernement anglais dans la présentation du cosaque à *Hyde-Park*. J'ai partagé ce sentiment avec un grand nombre d'Anglais respectables, qui voyaient avec peine qu'on cherchait à fortifier cet esprit de haine que nous porte le bas peuple. Mais j'ai dû faire apprécier les services signalés que nous ont rendus les Anglais, quoique alors en guerre avec nous, pour combattre par des *réalités* les chimères de M. Pillet, telles que les

ballots de coton imprégnés de *la peste* et jetés sur nos côtes, les balles mâchées pour rendre les blessures *inguérissables*, et les bandes d'assassins débarqués aussi sur nos côtes, sans doute ailleurs que *les ballots de peste*. Il n'est guère possible d'extravaguer d'une manière plus *pompeuse*.

Même ignorance pour ce qui est relatif à l'échange des prisonniers. Le gouvernement anglais voulait d'abord échanger les nationaux; le gouvernement français voulait faire concourir les Espagnols et les Portugais, afin d'obtenir un plus grand nombre de Français. On rompit les négociations par boutade. Il a dépendu de Napoléon d'avoir cinquante mille de nos prisonniers, s'il avait consenti à commencer l'échange des Anglais. Avec toutes les garnisons qui avaient été prises dans la péninsule, on pouvait fournir à l'Angleterre l'équivalent de nos prisonniers, et garder encore des Anglais en France. Je ne partage pas l'opinion du général Pillet, qui dit (page 412) : « Cette négociation « était un piége *infame* que le ministère anglais « tendait à la bonne foi du gouvernement fran- « çais. Nous avions un intérêt majeur dans cette « négociation; nous en avons suivi *les moin-* « *dres particularités* avec une attention *éclai-*

« *rée;* rien ne nous a échappé. L'on n'a pas pu « nous tromper. Nous desirions l'échange avec « une passion difficile à exprimer. Eh bien! « nous tremblions tous que la France n'accep- « tât définitivement des propositions qui au- « raient remis dans leurs foyers tous les prison- « niers anglais, sans que notre patrie obtînt « peut-être un seul homme véritablement à elle, « un seul citoyen français, ou du moins un seul « Français qui ne fût pas *invalide* ou *mourant*. « Les prétentions du ministère anglais et son « habileté diplomatique étaient telles, qu'il *re-* « *cevait tout et ne donnait rien.* »

L'auteur ne juge pas à propos d'aborder la question si importante de l'échange. On regrette d'autant plus de lui voir adopter le parti du silence le plus absolu, qu'il a dit avoir suivi avec soin les *moindres particularités* de cette affaire. Un avis motivé sur les prétentions des deux puissances nous aurait fait connaître l'opinion qu'on s'était formée dans les pontons, dont les infortunés habitants étaient si intéressés à la réussite des négociations. Déclamateur sempiternel, M. Pillet, après avoir dit (p. 414) « qu'il leur était démontré que le cabinet de « Londres avait résolu de faire périr tous les « prisonniers, et qu'il avait doublé ses rigueurs

« pour accélérer leur destruction, s'écrie : Je « quitte la plume au souvenir de ce que j'ai « souffert, de ce que j'ai vu souffrir autour de « moi ; l'indignation me suffoque ! Je n'ajoute- « rai qu'*un mot :* le ciel, dans sa miséricorde, « avait donné à chacun des pauvres prisonniers « français vingt fois le cours de la vie ordinaire « à dépenser, puisqu'ils n'ont pas succombé « tous. » Au lieu d'*un mot*, il en dit *trente*. Nous l'aurions dispensé de cette prolixité dans ses épanchements de cœur, et il nous aurait plus instruits par quelques réflexions sur l'échange qu'il dit avoir étudié avec une attention *éclairée*. Il eût été sur-tout fort curieux de connaître par quel coup de baguette magique le gouvernement anglais *recevait tout, et ne donnait rien*. Je connais M. Mackenzie ; je ne crois pas qu'il ait fait d'apprentissage chez les jongleurs indiens pour pouvoir réussir à escamoter les prisonniers anglais sans nous rendre les nôtres. M. Pillet nous a fait *un véritable larcin*, en refusant de nous faire part de ses découvertes sur ces négociations, pourvu cependant qu'elles ne soient pas du répertoire des *contes pour rire*, dont j'ai déja parlé si souvent.

Enfin M. Pillet lève le masque ; il ne trouve

plus le gouvernement anglais digne de ses coups. il attaque le gouvernement français. Voyons si ses traits sont plus *pointus*. « Le duc de Feltre « (page 419), ministre de la guerre, fatigué par « les lettres dans lesquelles nous lui fesions le « tableau de nos souffrances, eut l'intention de « nous faire toucher la moitié de notre traite- « ment, à l'imitation du ministre de la marine, « qui n'a jamais cessé de le faire pour son arme. « Cependant, comme c'était une innovation « pour la guerre, il fallut en référer au conseil « d'état. Les hommes chamarrés de broderies, « que la générosité du maître avait depuis long- « temps mis hors d'atteinte de la misère, en re- « jetèrent la proposition à l'unanimité. Ceux « qui font le mal en sentent rarement les effets. « Gorgés de richesses, il n'est pas probable « qu'aucun d'eux, rendu à sa médiocrité pre- « mière, se trouve dans le même état de misère « auquel ils ont condamné leurs compatriotes. « Le gouvernement anglais, *par un sentiment* « *de justice* autant que *par la conscience de* « *sa dignité nationale,* paye à ses officiers pri- « sonniers de guerre leurs appointements. Il a « fait plus : convaincu que, parmi les otages, il « se trouvait beaucoup de jeunes gens sans for- « tune, et qui n'appartenaient à aucun rang

« dans l'armée, il leur a fait payer, en France,
« 100 *liv. sterl.* chaque année, ou 2,400 fr. »

On voit que M. Pillet a appris les *manœuvres nautiques* pendant son séjour à bord des pontons; *il vire de bord* à merveille. Le voilà devenu le champion de ces ministres dont il avait tant décrié la moralité, au point de vouloir les faire considérer comme une bande de *coupe-jarrets*. A présent il nous montre ces mêmes hommes animés par *la justice*, et jaloux du maintien de *la gloire nationale*. Je trouve même qu'il pousse trop loin son rôle de protée politique, lorsqu'il les propose pour modèles au gouvernement français. « Il faut en « convenir (page 420), c'est ainsi qu'un gou- « vernement s'honore et mérite l'attachement « de ses sujets. Disons plus : c'est ainsi que l'es- « prit public se fortifie en faveur d'un gouver- « nement dont le sujet utile et qui l'a bien servi « sait n'en être point oublié, quand il est tombé « dans le malheur. Puisse le même état ne pas « se renouveler, et le gouvernement français, « mieux éclairé sur ce que ses officiers ont à « souffrir par l'insuffisance de la solde dans un « pays où tout est hors de prix, étendre à l'ave- « nir jusqu'à eux sa justice. »

Il est certain que nos officiers étaient fort à

plaindre d'être réduits à *trente-six sous par jour* dans un pays où un ouvrier ordinaire en gagne le double, et fort souvent le dépense. Je n'ai jamais pu concevoir pourquoi le même gouvernement traitait les officiers de marine différemment de ceux de l'armée de terre, pourquoi, dis-je, ceux-ci ne recevaient que trente-six sous par jour, sans distinction de grade, tandis que les officiers de marine recevaient la moitié des appointements de leurs grades respectifs? Il faut espérer que nous sommes en paix pour long-temps. Dans tout état de cause, la justice du roi nous est un sûr garant qu'il ne souffrirait pas qu'on établît deux poids et deux mesures pour déterminer le sort de ses enfants. La réflexion du général Pillet pour que le sujet qui a bien servi ne soit point oublié dans le malheur est fort juste; mais je dois le censurer *de sa levée de bouclier* contre le conseil d'état, qu'il sait fort bien n'avoir été que *le truchement* des volontés suprêmes de Napoléon. Leurs appointements ne s'accroissaient pas de cette épargne, dont il ne faut attribuer la véritable cause qu'à l'auteur de tous nos autres maux.

CHAPITRE XXIV.

LIII. Projets de l'Angleterre sur l'Europe. LIV. Projets de l'Angleterre sur la Méditerranée. Véritables motifs qui l'ont déterminée à se faire céder Malte.

J'ai presque donné à entendre que M. Pillet se ferait classer dans le dictionnaire des *girouettes,* quoique je ne l'aie proclamé qu'*adroit pilote.* Je suis fort embarrassé pour débrouiller sa politique. Sorti des pontons, il n'a pas même le mérite éphémère de fixer notre attention par des récits, exagérés, il est vrai, mais cependant inséparables de l'intérêt que la loyauté française porta toujours à l'infortuné. Il donne au gouvernement anglais (page 421) « le desir « d'obtenir en Europe la possession des grandes « villes maritimes, pour lui servir d'entrepôt, « et assurer en même temps sa domination sur « toutes les puissances du continent. » Il déclare tenir ce plan *de la bouche de personnages importants,* qu'il ne nomme pas. Pour nous dédommager de cette *discrétion,* à laquelle pourtant il ne nous a pas habitués, il cite « Pétersbourg, Copenhague, Stralsund,

« Dantzig, Lubeck, Hambourg, Brême, Emb-
« den, Amsterdam, Rotterdam, Anvers, Dun-
« kerque, Nantes, Bordeaux, Baïonne, Lis-
« bonne, Cadix, Carthagène, Barcelone, Mar-
« seille, Naples, Messine, Venise, Trieste, Fiu-
« me, Constantinople même, si jamais les évé-
« nements le permettent, pour être appelées à
« une prétendue liberté politique et commer-
« ciale, sous le nom de *villes anséatiques con-*
« *fédérées,* ayant des garnisons anglaises pour
« protéger leur liberté maritime (page 422). »

Au reste l'auteur ne s'est pas dissimulé combien était singulier ce plan *des Anglais*. Il convient lui-même qu'on doit le trouver *extravagant*. Cette franchise apaise la critique; on fait *chorus* avec notre *Sancho Pansa*, et on lui demande pourquoi n'a-t-il pas mis dans sa liste *anséatique*, *Stockholm*, plutôt que *Lisbonne*, où les Anglais tiennent depuis longtemps *le gouvernail du vaisseau politique*? Le lecteur m'excusera de parler *marine* à un homme qui a resté dix ans sur les pontons où en Angleterre, où presque tout est *marin*, depuis le prince régent, qui ne peut respirer que l'air *marin* de *Brighton*, jusqu'au plus petit misérable enfant de sept à huit ans, qui n'est content que quand il est dans un canot avec une

rame à la main. Je crois que le prince Bernadotte, quoique grand amateur des guinées anglaises et des diamants de Golconde, ne serait pas aussi complaisant pour céder sa capitale qu'il l'a été en donnant carte blanche aux Anglais dans *Gothembourg*. Cette place aurait dû aussi être comprise dans le tableau avec Riga, Colberg, Ostende, Bruges, Gand, le Havre, la Rochelle, Malaga, Gênes, Livourne, Rome, Ancone, et Raguse. Il serait assez plaisant de voir des factionnaires anglais devant la statue de Pierre-le-Grand sur les bords de la *Néva*, et aux portes du Vatican sur le *Tibre*. Cela serait-il plus surprenant que de les avoir vus en 1814 et 1815 dans Paris, au Muséum, et au palais Royal?

A cette *confédération anséatique* l'auteur ajoute (page 423) *une ligue insulaire*, « pour « s'assurer tout à-la-fois de la dépendance de « ces villes, et repousser les entreprises de leurs « anciens souverains; *Aland*, dans la Baltique; « *Héligoland*, dans la mer d'Allemagne, à l'em- « bouchure de l'*Elbe*; les côtes d'Écosse et d'An- « gleterre, vis-à-vis les Pays-Bas et la France; « *Santona*, destiné à faire un second *Gibral-* « *tar* dans le golfe de Gascogne; Gibraltar, Mi- « norque, Malte, Corfou, les îles Ioniennes,

« formeront cette *ligue insulaire. Aland*, « *Santona, Minorque,* et *Corfou,* manquent; « mais qu'on se donne la peine de lire les écrits « politiques sur la prospérité future de l'Angle- « terre, et on verra que la prétention à leur « possession a déja été annoncée. Voilà com- « ment il faut que la dette publique anglaise « soit acquittée. Il est vrai que, pour que ce « projet s'exécute *pleinement,* il faut que la « France soit complètement détruite : mais nos « malheurs sont assez grands, n'anticipons pas « sur ceux à venir (page 424). »

Ce n'est pas tout. L'auteur a mis son *sabre* hors du fourreau; il annonce un soulèvement à Saint-Pétersbourg. La Suède et le Danemarck se font les alliés de l'Angleterre; la Pologne rentre dans tous ses anciens droits, comme royaume, et Alexandre est forcé de reporter le siége de son gouvernement à Moskou. C'est à cette occasion que l'auteur parle de ces bruits de taverne, « que les Anglais ont fait étrangler l'em- « pereur Paul, pour avoir osé faire la paix avec « la France. » Il dit aussi « qu'après la paix de « Tilsitt, les commerçants de Londres eurent « l'impudence d'ouvrir des paris, au café *Lloyd,* « *que l'empereur Alexandre ne vivrait pas* « *six mois*. Après le traité d'Erfurt, les mêmes

« paris se renouvelèrent. » Quelles sont les preuves justificatives de ces assertions? L'auteur se borne à dire « que les glaces ont été la « cause de la destruction de l'armée française. « Si cette campagne a été le résultat d'insinua- « tions et de coalitions liées par l'Angleterre, il « faut convenir que c'est à un coup de dé, et « non pas à la sage prévoyance de son alliée, « que la Russie a dû son salut. » On se demande quel rapport il peut y avoir entre la destruction de l'armée française en 1812, et les projets politiques de l'Angleterre en 1816. Si lord Grenville ou lord Liverpool avaient eu des relations *amicales* avec l'auteur, et que leurs seigneuries lui eussent fait de telles confidences, je ne balancerais pas à les déclarer des *ruses de guerre* mises sur le tapis pour fouiller *dans le fond du sac* du général Pillet. C'est l'habitude favorite des diplomates anglais. Ils sont bien convaincus que, quand ils seront possesseurs de Saint-Pétersbourg avec une garnison anglaise, il se sera fait un miracle plus grand que celui du passage de la mer Rouge *à pied sec* par les Israélites. Il est bien plus dans l'ordre des choses possibles qu'il y aura des factionnaires russes, dans quelques années, au palais de *Carlton-House*, et que les cosaques

prendront leurs ébats dans *Hyde-Parc*, si la Russie sait tirer parti de sa position. Ce plan n'est pas du tout *gigantesque*.

Je dois éviter de tomber dans l'écueil où s'est précipité le général Pillet *en sortant des pontons*. Il aurait dû finir là son ouvrage; et, quoiqu'il eût souvent parlé sans connaissance de cause, il avait pour prétexte d'arriver d'Angleterre, et il avait le droit de faire gémir la presse pour se venger; mais Pétersbourg et Constantinople, où il n'a probablement jamais été, n'avaient pas mérité que, dans sa colère, il les condamnât à recevoir garnison anglaise. Quoique le sujet qu'il traite lui soit tout-à-fait étranger, je vais continuer de l'analyser, afin que ceux qui n'ont pas pu se procurer son ouvrage en aient une idée correcte. Il dit (page 427) « qu'on ne croie pas, je le répète, que je parle « ici par conjectures; je dis ce que j'ai entendu « dire en Angleterre par des hommes qui avaient « dans ce pays la réputation d'hommes d'état, « de *profonds penseurs*, dans un temps où l'on « ne fesait pas entrer dans les chances prévues « les événements de 1814; mais dans un temps « où l'on accordait à la France toute la latitude « de hautes prospérités auxquelles son heureuse « étoile l'avait appelée jusqu'alors. C'était pré-

« cisément dans ces hautes prospérités qu'on « cherchait à entrevoir la possibilité d'un grand « déchirement, d'un déchirement futur que l'on « regardait comme inévitable. Au reste, les pro- « jets de l'Angleterre sur l'Europe sont déja *à* « *moitié* exécutés, grace à la fausse politique « de tous les cabinets, qui se précipitent aveu- « glément dans l'alliance, c'est-à-dire sous la « *domination* anglaise. »

Domination n'est pas le mot technique; *influence* est plus appropriée, et sur-tout plus décent en parlant de la France et des autres grandes puissances du continent. *A moitié* est aussi une hyperbole. Le czar, le roi de Danemarck, le roi d'Espagne, l'empereur d'Autriche, et le grand-sultan, partagent mon opinion à ce sujet, ainsi que mon incrédulité sur les confidences faites au général Pillet par *les profonds penseurs* d'Angleterre, à moins qu'il ne classe dans cette catégorie les hommes dont il a parlé (page 83). « Et vous restez dans une stupide « admiration en entendant les raisonnements « du *cordonnier*, de l'*artisan*, de l'*homme* « *d'état* enfin, qui connaît mieux, dans le fond « d'une boutique, la France, le caractère de ses « habitants, et leurs véritables intérêts, que « vous ne les connaissez vous-même; et souvent

« l'homme du peuple ose vous prédire, avec « *une effrayante justesse,* les destinées de vo- « tre propre pays, que vous ne présagez pas. » Je n'avais fait qu'analyser ce passage, j'ai cru devoir le citer en entier, pour donner une idée des *hommes d'état* qui ont prédit à M. Pillet le bouleversement de l'Europe. Si le hasard fesait que tous les livres fussent brûlés, et qu'on ne conservât que celui de notre auteur, nos descendants seraient portés à croire que tous les oracles, anciens et modernes, avaient été rendus en Angleterre, à en juger par le livre *des prophéties* du ponton *le Crown-Prince,* je me trompe, *le Brunswick,* à bord duquel l'auteur a été détenu (page 376). Que penser, en effet, d'un pays où l'homme du peuple *ose prédire* avec *une effrayante justesse?* Dans l'Écriture sainte et dans l'histoire ancienne nous voyons quelques êtres privilégiés tâcher de nous dévoiler l'avenir par des expressions presque toujours à double sens. Le peuple anglais dédaigne tout subterfuge, et *il prédit juste* les destinées de la France. Tel est cependant, au dix-neuvième siècle, le rapport fait par un officier général français!

Ce qu'il nous dit (page 428) sur les maisons anglaises établies à Bordeaux, où elles accapa-

rent tout le commerce, est contraire à notre caractère national. Un Anglais, un Espagnol, un Turc, ou un Russe, doivent être également protégés par les lois françaises. Ils nous portent leurs capitaux; ils nous sont utiles par leur génie et leur industrie pour activer notre commerce. Il serait impolitique et injuste de ne pas encourager leur zèle, en les mettant en concurrence avec nous dans toute l'étendue du royaume, sauf au gouvernement à prendre les mesures qui lui paraîtront les plus convenables pour éviter l'enlèvement de notre numéraire. Ce n'est pas là l'avis de M. Pillet; il veut qu'on promulgue une loi comme l'acte de navigation de Cromwel, qui prescrit que les équipages des vaisseaux marchands anglais seront composés de nationaux en tout ou en partie, et toujours commandés par un capitaine anglais. Il se plaint de ce qu'un Anglais, après avoir fait fortune en France, s'en va dans son pays natal avec ses capitaux. « Malheur, malheur au pays (p. 429), « malheur à la ville, qui permettent chez eux « l'introduction de maisons de commerce an- « glaises! la destruction commerciale de ce pays, « son appauvrissement, seront toujours le prix « de l'hospitalité accordée. » Tout ce galimatias prouve que l'auteur n'a pas les premières no-

tions du commerce, qui desire, pour réussir, n'avoir aucune espèce d'entraves. La nature de ses opérations ne laisse aucun doute à cet égard, puisque la vente et l'achat n'ont lieu que de gré à gré entre les parties contractantes. L'autorité ne doit intervenir que pour punir la mauvaise foi, abstraction faite de l'origine du délinquant. Le commerce que M. Pillet voudrait établir peut être comparé *à l'air étouffant* que l'on respirait dans les pontons quand tout était hermétiquement fermé, tandis que, pour prospérer, il doit être *libre* comme l'air qu'on respire sur les tours de *Notre-Dame;* je ne dis pas les tours de *Westminster*, parceque le charbon de terre qu'on brûle dans Londres épaissit considérablement l'atmosphère; et M. Pillet qui connaît cette particularité, quoiqu'il ait oublié d'en parler, n'aurait pas manqué de s'en prévaloir pour m'accuser d'inexactitude.

Fallait-il donc un chapitre séparé pour nous parler de la Méditerranée et de Malte? Il entre, selon M. Pillet, dans les combinaisons de l'Angleterre, de laisser la Morée sous le bâton turc, et l'Égypte sous le fouet des Mamelouks. Il paraît regretter que l'Égypte ne produise pas du sucre, du café, de l'indigo, et du coton. Il prétend que c'est un grand malheur (page 431)

pour l'espèce humaine que nous l'ayons tenté sans succès, puisque les Anglais n'ont pas eu la générosité de reprendre ce projet. Il assure que M. Magallon n'avait eu un congé pour quitter son consulat en Égypte, avant l'expédition de 1798, que pour venir en France donner les renseignements propres à diriger les préparatifs de la colonie qu'on se proposait d'y envoyer. Enfin il est d'avis que l'Angleterre ne nous a forcés d'évacuer l'Égypte que dans la crainte que nous ne pénétrassions dans l'Inde par la mer Rouge. (Page 432) Il conclut « par mettre « l'Égypte sous la protection de l'empereur de « Russie, à qui il appartient, dit M. Pillet, d'ac- « complir un projet que nous n'avons su qu'é- « baucher. » C'est sans doute un dédommagement qu'il lui offre pour le consoler de la perte de Saint-Pétersbourg. Il n'en dit rien, quoique le nom d'Alexandrie, qui est le principal port de mer, par son analogie avec celui du czar, fournît matière à quelque combinaison politique de *la fabrique* de M. Pillet. Il me semble que, se décidant à donner l'Égypte à l'empereur de Russie, il fallait accompagner *ce cadeau* d'un parallèle *spirituel* de ce prince avec Alexandre-le-Grand, ou avec le grand César.

CHAPITRE XXV.

LV. Projets de l'Angleterre sur les Antilles. L'Inde destinée à leur en fournir les produits. LVI. Malheureuse situation de l'Inde, devenue source de tous les genres de richesses pour l'Angleterre.

Il me semble que ces deux chapitres auraient été bien mieux énoncés par ces mots : *Détails sur les Antilles et les grandes Indes*, au lieu de ces périphrases qui ne servent qu'à tromper et à impatienter le lecteur. Le chapitre LV, que son texte tendrait à faire croire très intéressant, n'a que deux pages ; et l'on peut dire, *fumum ex fulgore*. Selon M. Pillet, les Antilles doivent périr. L'Indostan est destiné à nous fournir les denrées coloniales à bien plus bas prix que les îles d'Amérique : il est certain que la main d'œuvre, dans l'Inde, n'est pas la moitié aussi chère qu'à la Jamaïque. Il y a une objection que l'auteur ne calcule pas. Les établissements des Antilles sont en pleine activité ; ils sont toute la fortune d'une classe nombreuse et respectable. J'admets la culture des denrées coloniales dans l'Inde, mais non pas la destruction

des établissements si magnifiques et si utiles de l'Amérique. C'est encore un rêve de M. Pillet, comme l'occupation de Pétersbourg et de Constantinople par des garnisons anglaises.

Je place au même rang ce que dit l'auteur (p. 435) : « Déja la population noire des Antilles « a, dans les *infernales* conceptions de l'An- « gleterre, une destination à laquelle le monde « n'échappera pas. *Alliée* de l'Angleterre, rece- « vant d'elle des vivres, des vaisseaux, des mu- « nitions, cette population, qui ne manque pas « de bravoure, qui est aujourd'hui dressée aux « armes, qui hait le travail, qui ne s'y livre que « lorsqu'on l'y contraint; cette population noire « formera une chaîne de pirates qui infesteront « toutes les mers d'Amérique, et s'opposeront « sans cesse et de toutes parts à la prospérité « de ce continent : c'est ainsi que l'Angleterre « médite et a résolu de se venger de l'union « américaine de cette fille révoltée, à laquelle « la Grande-Bretagne a voué une haine impla- « cable. » Encore un autre virement de bord! voilà le gouvernement anglais coupable d'*infernales* conceptions! Mais, si on prouve à M. Pillet qu'il est lui seul l'auteur de ces bizarres conceptions, les nommera-t-il encore *infernales*? Les marchands anglais vont dans

les ports de Saint-Domingue, comme dans tous les autres ports de l'univers, pour y porter le fruit de leur industrie, et recevoir en échange les productions du sol. Il est faux que le gouvernement anglais ait fait des fournitures aux nègres; il est même avéré que le cabinet de Saint-James a refusé de reconnaître M. Peltier, chargé des affaires de Henri Christophe, président d'*Haïti*. La population noire n'est donc pas l'*alliée* de l'Angleterre, qui, bien loin d'organiser sa piraterie, la détruira dès qu'elle aura commencé ses ravages. Quant à se venger de l'union américaine, la puissance qui dicte des lois à l'Europe ne s'abaissera pas à recourir à des auxiliaires nègres. Quand sa politique le lui prescrira, qui l'empêchera de débarquer cent mille de ses soldats aguerris sur le continent américain, non pour se venger, mais pour se faire respecter.

M. Pillet n'a pas été plus exact dans ses raisonnements sur l'Indostan. « Il transforme en « *tyrans* tous les employés, civils et militaires, « depuis le gouverneur et les directeurs de la « compagnie jusqu'au dernier caporal anglais. « Il prétend qu'ils commettent sur les Indiens « d'*horribles* exactions; qu'ils se font payer en « or; que tout est exaction et monopole; et que

« les Indiens ne peuvent rien acheter, rien ven-
« dre, rien débiter entre eux, sans le concours
« des Anglais. » M. Pillet aurait dû dire : « Dans
« les possessions anglaises, qui, quoique fort
« étendues, ne sont pas le quart de l'Indostan. »
La législation anglaise met des bornes aux exactions. Je sais que la basse classe, dans l'Inde, n'est pas plus heureuse que celle de l'Égypte. Mais, pendant notre séjour dans la patrie des Ptolomées, avons-nous pensé à changer la religion, les mœurs, et les usages des habitants? S'il eût été possible d'améliorer leur sort, le cœur généreux de Kléber se serait dévoué à tous les sacrifices; et nos soldats se seraient empressés de seconder de tous leurs efforts les conceptions du génie sublime d'un général qu'ils aimaient tous comme leur père. Les Anglais, dit M. Pillet, qui vont dans l'Inde, font tous une fortune rapide. « Le plus mince employé
« (page 438) revient, après peu d'années, cou-
« vert d'or, et reçoit du peuple anglais, par allu-
« sion à ses richesses, la dénomination de *Na-*
« *bab*. » Les Anglais ont, à cet égard, le même système que nos colons; ils tâchaient de faire de bonnes affaires, afin qu'à leur retour en France on s'aperçût à leur fortune que leur voyage avait eu un tout autre but que de *chan-*

ger d'air. Mais, dans nos colonies comme dans celles de l'Angleterre, la loi protége de son égide salutaire quiconque ne cherche pas à troubler l'ordre social.

M. Pillet se croit encore à bord du Brunswick. Il dit (page 439) : « Les malheureux Indiens, depuis qu'ils sont passés sous la domination anglaise, marchent graduellement, en raison de l'excès de leur misère, à une dépopulation effroyable ; ce que *veulent leurs tyrans*, qui, quand ils ont cru nécessaire d'accélérer cette dépopulation, voyant que *le fer et la flamme* ne répondaient pas *assez tôt à leur attente*, ont fini par les exposer aux horreurs de la famine. » Je ne vois pas par quel motif les Anglais chercheraient à dépeupler l'Inde, lorsque l'habitant est reconnu pour être religieux, sobre, et industrieux. Admettons que la grande population cause des alarmes, pourquoi la faire périr, au lieu de la transporter à Botany-Bay, à Otahity, ou dans d'autres points du globe où les déportés seraient utiles, en cessant de paraître dangereux ? Mais ce qui est un contre-sens pitoyable, c'est de dire que la *famine* fesait périr cette population plus promptement que *le fer et la flamme*. Au lieu de ces mots : *Ne répondaient pas*

assez tôt à leur attente, il fallait mettre ceux-ci : *Répandaient trop d'odieux sur cette spéculation*. J'établis la vraisemblance violée avec une impudence inouie, sur-tout de la part d'un militaire, qui doit savoir combien les effets du fer et de la flamme sont plus terribles et plus prompts que les tristes effets de la famine.

A Dieu ne plaise que je cherche à jeter le voile de l'indulgence sur les abus énormes qui ont eu lieu dans les grandes Indes! J'aurai occasion d'en parler dans d'autres ouvrages. Ici, je ne suis que le censeur de M. Pillet. Je rectifie ses erreurs. Je ne puis pas réparer ses omissions. J'observe seulement qu'il ne dit pas un mot sur cet infortuné *Tippo-Saïb*, l'ami de la France et la terreur de l'Angleterre. Et l'auteur nous dit avoir parlé des abus commis dans l'Inde! Ce n'est pas de lord *Clive*, mais de lord *Mornington*, aujourd'hui le marquis de Wellesley, dont il fallait esquisser l'administration. Les mousselines, les shalls, les perles, les diamants, et les épiceries, sont les principaux objets de commerce que l'Asie fournit à l'Europe. Il y a en outre les *thés*, qu'on va chercher en Chine. Voici ce que l'auteur en pense (p. 442) : « Et, « comme les *thés* semblent devenus un besoin, « bien que pourtant ils ne soient qu'une mode,

« attendu que, comme objet médical et digestif, « ils peuvent être facilement substitués dans « nos pharmacies, il peut arriver que le com- « merce de la Chine *n'attire plus aucun navi-* « *gateur*, et que les thés, venant en caravane « par la Tartarie et la Russie, suffisent aux « consommations de l'Europe. C'est cet état de « choses inévitable que les Anglais veulent pré- « venir, en portant dans l'Inde des *richesses* « d'une espèce nouvelle, pour que sa posses- « sion ne devienne pas nulle dans leurs mains. » Ainsi l'immense quantité de thé chinois qui se consomme en Europe arriverait par des caravanes! Les États-Unis d'Amérique n'adopteront pas le plan de M. Pillet, et les Anglais ne renonceront pas au commerce lucratif qu'ils font avec les Chinois. D'où je conclus que M. Pillet ne connaît pas plus l'Asie que l'Amérique ni l'Europe. Conçoit-on qu'il ait fini de parler de l'Angleterre et des deux Indes, sans avoir fait un article séparé pour l'Irlande, sans avoir soufflé le mot du Canada, et même sans nous avoir dit que l'on construit à Calcutta des vaisseaux de ligne dont la majorité des équipages se compose d'Indiens.

CHAPITRE XXVI.

LVII. *Bienfaits inséparables de l'alliance* de l'Angleterre pour les nations qui y ont eu recours. Situation du Portugal. Commerce de Lisbonne tout-à-fait enlevé aux Portugais. Vins de Porto.

Voilà un texte pour un chapitre de cent pages; celui-ci n'en a cependant que dix, qu'on peut bien analyser dans deux. Il fallait dire tout simplement : *Note sur les rapports entre l'Angleterre et le Portugal.* Il était inutile de remonter à Louis XIV pour nous faire connaître les causes de l'alliance du Portugal avec l'Angleterre. Nous savions aussi, sans l'aide de M. Pillet, que le commerce de l'Inde avait nui considérablement aux richesses territoriales du Portugal par l'émigration dans ses colonies, et que les Anglais avaient fini par supplanter leurs alliés dans le commerce de l'Inde, et même dans celui du Brésil, par le moyen de maisons anglaises établies à Lisbonne. Il n'y a pas un commis-marchand en Europe qui ne connaisse tous ces faits avec plus d'exactitude que l'auteur. Les Anglais sont aussi maîtres à Lisbonne et

dans toutes les colonies portugaises, qu'ils le sont à Londres et dans toutes les possessions anglaises. Je considère le Portugal comme la troisième province de la Grande-Bretagne : elle vient après l'Angleterre et l'Irlande ; elle marche avant l'Écosse. Je parle des domaines européens ; car l'Asie ou le Bengale, par sa population, occupe le premier rang.

On aura de la peine à croire, et c'est cependant très vrai, que M. Pillet saute, dans la même page 447, de Lisbonne à Pétersbourg. Je le laisse parler : « Sur cent bâtiments sortant « des ports de Russie, chargés de marchandises « russes, quatre-vingt-dix sont anglais, expé- « diés pour *le compte des maisons anglaises*. « Le mal ira toujours croissant ; et les richesses « de la Russie sont destinées à aller toutes s'en- « gloutir en Angleterre, et sa marine vouée à « la destruction, si dans peu une loi ne dé- « fend pas l'exportation des marchandises pro- « duites du sol russe sur d'autres bâtiments que « sur des bâtiments nationaux, et si, comme je « l'ai dit ailleurs de notre nation, l'établisse- « ment des maisons anglaises n'est pas décou- « ragé *par tous les moyens possibles*. » M. Pillet donne un *grand secret* pour obtenir ce dernier résultat. Il dit qu'il ne faut pas admettre

des *gendres anglais* : il prétend que cette introduction d'un *gendre est une pierre d'attente*. Il cite la maison *Bettman* de Francfort sur le Mein. Sans doute mademoiselle *Bettman* a donné sa main et sa fortune à quelque rival de l'auteur ; voilà la cause de sa jalousie, puisqu'il nous dit *avoir vu*. Il prédit que la maison Bettman de Francfort finira par être maison anglaise à Francfort comme à Bordeaux. Les demoiselles du continent de l'Europe ne manqueront pas d'intenter un procès criminel à M. Pillet, pour la défense qu'il leur fait d'épouser des Anglais, qui, en guerre comme en amour, ne se laissent faire la barbe par personne. On peut dire d'eux, comme de Henri IV, qu'*ils ont le triple talent de boire et de battre, et d'être verts galants*...

M. Pillet (page 449) dit qu'une commission anglaise, établie à Opporto, reçoit, en vertu d'une convention passée il y a cinquante ans, une quantité de vins à un prix fixe. D'après cette convention, il est défendu aux Portugais de disposer d'une seule pipe de vin pour l'exportation en faveur d'une nation étrangère. Comme la récolte des vins est sujette à des variations, on planta plus de vignes qu'il n'en fallait pour fournir la quantité convenue ; la com-

mission fit même des avances aux planteurs. Les vins récoltés étant presque doubles de ceux stipulés par la convention, on obtint l'excédant à un fort bas prix, puisque les Portugais n'avaient pas la faculté de le vendre hors du pays. Par cet arrangement les Anglais ont à très bas prix une très grande quantité de vins de fort bonne qualité. Le véritable porto a beaucoup d'analogie avec nos bons vins de Cahors; mais on le détériore en le mélangeant avec de l'eau-de-vie, au point qu'en plongeant le doigt dans le vin, et le présentant ensuite à la chandelle il prend feu sur-le-champ. Il faut que les Anglais aient des estomacs d'airain pour pouvoir arriver à une longue vieillesse, malgré la violence d'un tel poison.

Si nous en croyons M. Pillet (page 452), « le merrain qui sert à faire les tonneaux est « apporté par les Anglais, qui, non contents du « bénéfice qu'ils font sur l'importation et la « vente de ce merrain, font encore construire « pour le compte de la commission les ton- « neaux, qu'ils revendent aux propriétaires en « déduction du vin qu'ils doivent en recevoir; « et que, comme le prix de ces tonneaux est « fixé par eux, les propriétaires qui se trouvent « de l'année dans laquelle leurs vins ne sont

« pas marqués sont encore quelquefois redeva-
« bles, *leurs vins livrés,* d'un surplus *de prix*
« *des tonneaux* qui leur ont été fournis. » Ces détails prouvent une vérité bien connue, « que « les Anglais, en tout pays, stipulent fort bien « leurs intérêts. » M. Pillet néanmoins se trompe grossièrement quand il veut que les propriétaires soient redevables *du prix des tonneaux*. Comme ils n'ont pas pu livrer les vins sans les tonneaux, il doit suffire qu'ils aient livré les vins presque pour rien, sans être encore obligés de payer des tonneaux qu'ils n'ont plus. Si les Anglais ont suivi la même marche pour les vins de Madère, ils ne seront plus si fâchés de ce que leur sol ne produit point de vin, puisqu'ils s'en procurent ailleurs de l'excellent et à fort bon compte. L'auteur conclut ce chapitre par l'éloge des Portugais, qu'il dit être braves, industrieux, patients, et aimant le travail. Il les plaint d'avoir été alliés avec l'Angleterre, qu'il assure être cordialement détestée par tous les Portugais éclairés, comme *il prétend* que doivent le faire désormais tous les *bons Français*.

La haine est dans sa plume, et l'estime en son cœur.

CHAPITRE XXVII.

LVIII. Voyageurs anglais. LIX. Grandes routes; voitures publiques; postes; auberges.

« Les Anglais de *tous les états*, de *tous les* « *rangs*, dit M. Pillet (page 454), *voyagent* « *beaucoup*. Les voyages sont même pour eux « un objet de spéculation. Le lord, l'avocat, le « médecin, le négociant, le manufacturier, le « riche cultivateur, voyagent; et le premier bé- « néfice qu'ils en retirent est ordinairement *ce-* « *lui d'une relation imprimée* de ce qu'ils ont « vu, dont ils ne manquent jamais de gratifier « le public à leur retour en Angleterre. Le se- « cond bénéfice est d'acquérir, soit au sénat, « soit dans leur profession, une plus grande « célébrité, et d'arriver par conséquent plus « promptement et plus sûrement à la fortune; « car, dans toutes les conditions, un Anglais « recherche, *avant toutes choses*, la fortune. » Eh! le Français et le Chinois ne cherchent-ils pas aussi la fortune *avant toutes choses?* L'auteur a probablement jugé les Anglais d'après lui-même, pour les bénéfices à retirer des voya-

ges. L'impression de sa relation n'a pas manqué d'être lucrative; il n'était qu'adjudant-commandant, et le voilà parvenu maréchal-de-camp, quoique depuis son retour en France il n'ait eu d'occasion d'acquérir de la célébrité qu'en publiant ce qu'il s'est *imaginé avoir vu* en Angleterre. Je dis *imaginé*, parceque son ouvrage fourmille d'erreurs, et ne peut qu'être nuisible à quiconque desire connaître la vérité.

On dirait qu'il a voulu se peindre lui-même, quand il dit, en parlant des relations des voyageurs anglais (page 455) : « Plus on débite, dans « ces voyages imprimés, de contes absurdes, de « mensonges, de calomnies, sur le pays par- « couru, sur le peuple visité, *plus l'auteur a* « *de vogue.* » Ce résultat a été obtenu par M. Pillet; et la sévérité de la police n'y a pas peu contribué, en *défendant* la circulation de son ouvrage. On lui a donné le mérite du *fruit défendu*, qui est sans prix pour des imaginations exaltées. Il fallait laisser vendre l'ouvrage, le réfuter par des raisons solides, comme j'ai tâché d'en donner l'idée; et l'on aurait fini par faire servir les feuillets de ce livre à des usages analogues à son contenu; on aurait rougi d'avoir dans sa bibliothèque un salmigondis dégoûtant de diatribes inventées par la haine et

publiées par la vengeance : on aurait plaint l'auteur dans son aveuglement, et on aurait rendu justice à l'Angleterre, en partageant son pamphlet entre le feu et la garde-robe. Cette destination n'aurait pas pu choquer l'auteur, puisqu'on aurait contribué à faire oublier une erreur qui lui cause des regrets bien cuisants, puisqu'il est le premier libelliste qui ait osé dénigrer une nation entière qui occupe un si beau rang parmi les peuples civilisés. *Arétin*, que le poison de sa plume a rendu fameux, attaqua des savants, des grands, des ministres, même des souverains; mais il ne connut pas la folie d'attaquer des nations : il sentait que c'était l'effort impuissant des vagues de la mer contre les rochers qui s'élèvent dans son sein ou qui bordent ses rivages.

M. Pillet ne se croit rien moins qu'une *vague ;* il est inébranlable comme un petit *Gibraltar* dans la triste mer de la dénigration. Ne pouvant plus rien dire contre les Anglais, il leur prête son langage; il leur fait assurer que les Français et les Françaises « offrent un spec-« tacle hideux, et hideux au point de ne pou-« voir entrer dans leurs maisons, ou s'asseoir à « leur table, sans en être repoussé autant par « l'odeur insipide des mets et la saleté des maî-

« tres qui les offrent, que par celle des valets « qui les servent » ; et une foule d'autres assertions tout aussi absurdes. Je ne puis résister à citer la suivante, pour achever le portrait de M. Pillet. Il dit (page 458) : « A l'apparition « d'un melon, produit informe de la serre chau- « de, dont l'odeur et le goût ne sont pas plus « supportables l'un que l'autre, on vous deman- « dera sérieusement s'il croît des melons en « France ; une autre fois, si vous aviez mangé « du bœuf avant de venir en Angleterre..... « Avez-vous des raisins en France ? » Et c'est cependant ce peuple qui ose *prédire* les destinées de la France avec *une effrayante justesse*, à qui l'auteur refuse jusqu'au sens commun. On pourrait lui dire d'accorder moins de science aux Anglais sur l'*avenir*, et de ne pas les dépouiller des dons qui leur font apprécier le *présent*. Leurs yeux sont généralement bons ; et, comme ils *voyagent beaucoup*, il n'est guère vraisemblable qu'ils soient dans le cas de demander s'il y a des melons et des raisins en France, et s'il y a des chevaux et des carrosses à Paris. Je ne sais s'il y a *deux Angleterres*. Quant à celle qui est à l'occident de la France, je l'ai habitée pendant quatre ans ; je garantis

que ses habitants sont tout autres que ceux dépeints par M. Pillet.

Nous sommes pourtant d'accord sur les localités. Il trouve (page 460) que l'Angleterre est parfaitement coupée de grandes routes dans tous les sens. Il vante avec raison la *propreté* et la *commodité* des voitures publiques : il aurait dû ajouter, *et leur célérité*. Un impôt sur chaque voiture est fixé en raison du nombre de voyageurs qu'elle peut contenir. Chacun peut établir autant de voitures qu'il le juge convenable, en payant la taxe voulue par le règlement. La poste aux lettres est mieux organisée qu'en France. Quatre voyageurs sont placés dans chaque *mail-coach*, qui est une voiture bien suspendue; le courrier se met sur le devant, et un gardien armé est sur le derrière extérieurement. Le courrier et le gardien placent chacun un voyageur à côté d'eux, et on met encore plusieurs personnes sur l'impériale. L'Angleterre est une vaste plaine entrecoupée de coteaux à pente douce, en sorte qu'on ne rencontre presque point de rudes montées ni des descentes rapides. J'en excepte l'Écosse et le pays de Galles. J'ai traversé l'Angleterre de Liverpool à Douvres, en 1798, à mon retour

pas des beaux hôtels de Paris, qui sont bien supérieurs à tout ce que Londres nous offre dans ce genre. Je reviendrai sur cet article pour motiver mon opinion par des détails sur les hôtels Brunct, la Sablonnière, Jacquier, Thomas's, etc., à Londres, et quelques unes de nos meilleures maisons de Paris.

CHAPITRE XXVIII.

LX. Végétation. Agriculture.

Nous venons de voir M. Pillet donner la préférence aux aubergistes anglais. Il avait été si mal dans les pontons, qu'il se croyait dans un paradis lorsqu'il pouvait se *dorloter* tout à son aise dans ces lits si élégants qu'on rencontre dans toutes les bonnes auberges d'Angleterre. Les cultivateurs ont gagné à cette distribution de l'auteur. Si le hasard les avait mis au bout de sa plume près du *divorce*, ou de *la rout*, ç'en était fait de la végétation et de l'agriculture. Nous n'aurions vu dans toute l'Angleterre, que rats, serpents, taupes, chenilles, et vermine. Mais il a bien dormi, et fait un bon déjeûner à la fourchette, avec sa bouteille de Bordeaux et sa tasse de café moka. Le maître de l'auberge lui a tenu le bras pour monter en voiture, et lui aura souhaité un heureux voyage; c'est la coutume du pays. Quelle différence de cet honnête aubergiste avec le furibond *Presslaud!* On n'est donc point étonné que l'auteur bien restauré, et se carrant dans une jolie

voiture traînée avec la rapidité de l'éclair, ait trouvé très brillante la végétation de l'Angleterre. Il a été sur-tout frappé de la beauté du gazon; mais il se plaint du ciel, qu'il appelle (page 469) « constamment triste et brumeux. « Jamais un *beau jour* dans la *belle* saison. » D'où on conclut que, comme il n'y pas de *beaux jours* dans la mauvaise saison, il n'y a jamais de *beaux jours* en Angleterre. Ce rapport est faux. Je me suis promené à *Hyde-Park* et au jardin de *Kensington* par des temps superbes. Il y a même dans l'atmosphère une teinte bleuâtre qui tempère les rayons du soleil d'une manière satisfesante pour l'esprit, et favorable pour la vue. Je ne me rappelle avoir éprouvé une telle sensation que quand j'étais au collége d'Agen, sur les bords de la Garonne.

Peut-on dire (page 469) « que jamais une « plante n'arrive à sa maturité, excepté les ra- « cines? » Tout mûrit en Angleterre, excepté le raisin. C'est le même climat que la France. Si les fermiers achètent des semences de l'étranger, c'est parceque l'expérience leur a prouvé que la récolte est toujours un tiers plus forte qu'avec du grain semé dans le sol qui l'a produit. Si M. Pillet avait interrogé le paysan le plus idiot, il lui aurait appris « que les blés ne

« se récoltent pas verts (page 470); que les « moissons sont tout aussi dorées qu'en France, « et qu'on mange en Angleterre des fruits très « mûrs, et de la salade tout aussi belle que celle « qu'on vend à Paris au mois d'août. » L'auteur, est, comme on voit, fort sujet aux variations. A présent il cherche à nous convaincre qu'il n'a plus son humeur sombre des pontons. Il s'amuse aux dépens des Anglais. Il dit (p. 471): « *Caraccioli* disait qu'il n'avait jamais trouvé « en Angleterre de fruits mûrs que les pommes « cuites; il ajoutait que la lune de Naples était « plus chaude que le soleil de Londres. Cette « plaisanterie était exagérée, mais renfermait « vérité jusqu'à un certain point. ». Si *Caraccioli,* qui était Napolitain, prenait le soleil de Londres pour *la lune* de son pays, il lui était bien facile de se retirer chez ses pénates, au lieu de rester dans un pays si mal traité de la nature, puisqu'elle lui a donné un *si mauvais soleil,* qu'un Napolitain en est réduit à le comparer à *sa mauvaise lune*. Quoique M. Pillet ait emprunté l'esprit de *Caraccioli* pour persifler les Anglais, il est à craindre qu'on ne lui rétorque son argument, en le plaçant dans une caricature à côté de M. *Caraccioli,* sous la *direction* de *Nicodême* dans la lune. Ce trium-

virat vengerait *John Bull* des ennemis de son soleil.

Mais parlons de l'agriculture. Les instruments aratoires sont mieux soignés qu'en France. Les écuries, les étables, sont mieux construits et tenus plus proprement. (Page 472.) Les attelages des fermiers ne le cèdent point en beauté aux chevaux de carrosse. La culture des prairies est préférée à celle du blé, parceque cette culture est moins dispendieuse, et qu'il est plus facile de faire venir du blé de l'étranger que des bestiaux. Il n'y a point de loups en Angleterre, à la grande satisfaction des propriétaires, et surtout des bergers. Le foin est ramassé en meule; il se conserve mieux que bottelé : on le coupe à la meule avec de larges couteaux. Les chevaux le mangent avec avidité. Nos fermiers coupent la paille qu'ils mêlent avec l'avoine, pratique très salutaire pour les chevaux. Familiarisé avec les plans les plus bizarres, M. Pillet se demande (page 476) « que deviendrait l'Angleterre s'il « se trouvait une nation assez puissante pour « parvenir à *la bloquer*, et à lui couper toute « communication avec le continent? » Je lui réponds que l'Angleterre, ne récoltant que la moitié du blé nécessaire à sa consommation, si on lui coupait toute communication avec le

continent, je dis plus, avec Malte, la Sicile, l'Asie, l'Afrique, et l'Amérique, nous imiterait dans ce que nous avons fait pour les denrées coloniales. On défricherait des prairies, on arracherait des bois, on sèmerait du blé, on planterait des pommes de terre; et une population de seize millions d'ames, accoutumée à vaincre et sur terre et sur mer, serait terrible pour la défense de ses propres foyers. Cette hypothèse de l'auteur est un effet de *la lune* napolitaine. Quant au blocus, tout annonce que les Anglais sont plus à même de nous *le donner* qu'à *le recevoir* de nous. M. Pillet est plus correct dans les éloges qu'il donne aux fermiers anglais (page 477), en disant qu'ils mettent leur gloire à bien cultiver, plutôt qu'à cultiver une grande étendue de terrain. Il conclut, en engageant nos fermiers à imiter les fermiers anglais, pour élever une plus grande quantité de bétail, et il conseille aux propriétaires qui ne cultivent pas eux-mêmes de prolonger les baux. Ces deux idées sont bien plus sages et sur-tout plus exécutables que le blocus de l'Angleterre.

CHAPITRE XXIX.

LXI et dernier. Conclusion. Tableau raccourci de l'Angleterre. Caractère français dessiné par un des auteurs anglais le plus recherché, le docteur Goldsmith, extrait du Citoyen du Monde, ouvrage imprimé en 1760, lettre LXXVIII.

Ici, comme dans tous les chapitres précédents, je copie littéralement le texte de l'auteur. Le mot *conclusion* était suffisant. A la rigueur il pouvait ajouter: *Bizarrerie d'un auteur anglais,* sans entrer dans des explications ni sur le caractère de Goldsmith, ni sur l'époque de l'impression de son ouvrage. Une note au bas de la page aurait dû indiquer ces détails qui sont tout-à-fait déplacés en tête du chapitre. Quand on a lu l'ouvrage de M. Pillet, on ne se soucie point de se charger une seconde fois d'une si rude corvée. Avec l'esprit qu'il possède, il ne se sera point fait illusion à cet égard; et, pour compléter sa vengeance, il a tâché de réunir dans le court espace de *huit* pages la quintessence des *quatre cent soixante-dix-huit* que je viens d'analyser. Il dit (page 479)

« que l'Angleterre, à cause de sa situation in-
« sulaire et de sa position au nord-ouest de
« l'Europe, est sujette à des brumes fréquentes,
« à des brouillards épais, à de petites pluies
« *presque continuelles*, qui rendent son sé-
« jour généralement triste, et donnent à ses
« habitants une teinte *de mélancolie*, une ha-
« bitude de réfléchir, qui font que ce peuple
« est plus propre qu'aucun autre à recevoir l'im-
« pression *des grandes passions*, à devenir
« plus enclin à commettre de *grands crimes*. »

Cette citation dévoile le projet de l'auteur. Il veut faire de l'Angleterre un séjour inhabitable pour l'espèce humaine. Les brumes sont plus fréquentes qu'en France en hiver; en été, elles sont tout aussi rares. Il en est de même des brouillards. J'observe qu'ils n'ont lieu que pendant l'hiver. Il m'est arrivé, en janvier 1812, d'avoir besoin d'une chandelle en plein midi, quoique ma table fût placée auprès de la fenêtre. Ce brouillard était pour moi un phénomène; je n'en avais jamais vu de semblable : il dura pendant six jours. Il y avait douze ans que les habitants de Londres n'en avaient vu de si épais, et qui eût duré si long-temps. Mais la *continuité des petites pluies* est un conte fait à plaisir; pendant les quatre ans que j'ai résidé

en Angleterre, j'ai vu des mois entiers s'écouler sans qu'il tombât *une goutte d'eau*. On n'est ni triste, ni mélancolique; chacun s'occupe de ses affaires avec plus de calme qu'en France, parceque cette réflexion est le résultat de l'éducation, et sur-tout de l'exemple donné par les pères à leurs enfants. J'ai déja réfuté l'idée de l'influence du climat pour faire commettre de grands crimes.

On vante à juste titre les lois anglaises; elles sont le résultat d'une longue expérience mûrie par de grands malheurs. La constitution a subi des modifications que les événements justifient, puisqu'il en résulte que l'Angleterre domine toutes les mers, dispose de tout le commerce, et fait mouvoir à son gré toutes les baïonnettes et toutes les plumes de l'univers. Exceptons-en quelques têtes françaises et anglaises qui sont hors de ligne, *apparent rari nantes*. On se trouve bien aujourd'hui d'avoir caserné les troupes, et d'avoir admis des troupes étrangères. La dislocation des milices a produit un très bon effet, puisque les côtes d'Angleterre ont été bien gardées par les Irlandais, et que les mécontents d'Irlande ont été contenus par les milices anglaises. Il y a autant de bonnes mœurs en Angleterre qu'en France. L'auteur n'a pu

juger que de ce qui se passe dans les cimetières, dans les pontons, et dans les lieux publics. La religion est mieux observée en Angleterre qu'en France; son influence est mieux sentie dans les familles; les enfants sont plus respectueux envers leurs parents; les prêtres mettent plus d'onction dans leurs sermons; ils prêchent pour instruire leurs paroissiens, et les diriger dans le sentier de la vertu. On dirait que les prêtres français ne prêchent que pour faire briller leur éloquence; ils parlent à notre esprit, sans chercher à émouvoir notre cœur. C'est tout le contraire en Angleterre.

M. Pillet (page 484) fait l'éloge des costumes anglais, qu'il trouve plus décents pour les hommes, et plus agréables à l'œil pour les femmes. Il dit « que l'observation sévère du dimanche (à « l'ivrognerie près) donne à la classe ouvrière des « deux sexes un ton de propreté qui nous man- « que. » Je n'ai point fait cette remarque. Je trouve que nos ouvriers, nos paysans sur-tout, se mettent, le dimanche, tout aussi proprement que les Anglais. Il en est de même de nos costumes. Je trouve même que nos dames se costument avec plus de grace que les Anglaises. C'était l'avis de M. Pillet quand il donnait aux Anglaises deux mains *gauches* (p. 25); quelque

jolie miss l'aura sans doute converti, en lui *prouvant* que ses deux mains étaient fort *adroites*. Je me lasse de répéter, autant que le lecteur peut s'en fatiguer, que l'amour des richesses est le *gloria patri* du cœur humain. Les Anglais, comme les Français, comme tous les membres d'une société civilisée, ne doivent s'en procurer qu'en se conformant aux lois. Les ministres de tous les pays cherchent à obtenir les conditions les plus avantageuses aux intérêts du prince qui les honore de sa confiance. Pouvons-nous blâmer les ministres anglais de suppléer par la ruse à ce que leur population leur a refusé en forces réelles? Ce reproche est aussi déplacé que le serait celui qu'on aurait pu faire à la France quand elle commandait à Berlin, Vienne, et Moskou. L'homme n'est qu'un instrument de la Providence, dont il sert à accomplir les décrets éternels, en obéissant à l'impulsion qu'il croit recevoir et du devoir et de l'honneur.

J'ai parlé de la dette publique fort en détail; j'en dirai encore quelque chose en parlant de la banque. Je passe à la lettre de Goldsmith sur notre caractère national. Notre vivacité l'a choqué (page 488): il a cru voir dans nos yeux que nous avions la prétention d'avoir plus d'es-

prit que les autres hommes. Toutes nos femmes lui ont paru malsaines et malades. Le pauvre Goldsmith avait sans doute lui-même la jaunisse. Il assure avoir vu des femmes de soixante ans *minauder* comme des jeunes filles de quinze, danser un rigodon, et expirer *d'amour*, quand c'est de *vieillesse*. Goldsmith a recours aux antithèses pour se moquer de nos Françaises. Il est probable qu'il aura mal joué au billard, et qu'on l'aura réduit à faire *des figures de rhétorique*, comme cette belle Vénitienne dont parle Rousseau, qui, irritée de quelques observations de son amant sur un accident qu'elle avait eu au sein, le chassa de sa chambre, en lui conseillant de renoncer aux femmes *pour étudier les mathématiques*. Goldsmith critique jusqu'à notre politesse. Il trouve à redire qu'un pauvre le remercie quand il lui a donné l'aumône; cette familiarité lui déplaît. Il est surtout piqué de ce que nous ne savons pas parler tous la langue anglaise. Il trouve que nous sommes nos propres admirateurs, et que nous nous proclamons le premier peuple de l'univers. Il vante nos cuisiniers. Il nous plaint de manquer de viande, même de nappes. Il ose dire (p. 491) que nous n'avons pas de chemise sur le dos. Il tourne en ridicule les *Vierges-Maries* et les

croix qu'il a trouvées sur les routes ou devant les maisons. Enfin il dit qu'il a été choqué de voir des hommes assis, tricotant des bas, tandis que des femmes cultivaient la terre, et allaient à cheval à califourchon. »

M. Pillet répond à M. Goldsmith en disant (page 493) « que la population mâle, chez les « Anglais, s'énerve chaque jour par la quantité « prodigieuse d'hommes employés à des travaux « qui ne devraient être, dans leurs manufactu- « res, confiés qu'à des femmes. » Il blâme M. Le Roi de tenir un magasin de modes, et il prétend que ce genre de commerce ne peut être bien dirigé que par des femmes. Il assure « que « beaucoup de boutiques (page 494), dans les- « quelles on ne voyait auparavant que des fem- « mes, sont aujourd'hui, en France, tenues par « des hommes, et que c'est encore à notre *fu-* « *neste anglomanie* que nous devons une in- « convenance aussi choquante. » On voit que l'auteur a voulu finir comme il avait commencé. Il nous a fait voir l'origine de l'*anglomanie* sous le règne de Louis XIV, dont la cour donnait le ton à toute l'Europe; mais dont les flottes maîtrisaient l'Océan. Après avoir cabriolé dans les boutiques, les tavernes, les prisons, les églises, les pontons, et les auberges, il nous

conduit, pour voir l'*anglomanie*, dans un magasin de modes de la rue Richelieu! Comme c'est aujourd'hui mardi gras, profitons de l'occasion; achetons un *domino*, et allons au bal masqué de l'Opéra qui est *à côté*. Nous intriguerons les masques en leur disant leurs vérités, *ainsi que je l'ai fait au général P..... Ce lavage de tête adoucira s.....*

Paris, ce 27 février 1816.

CHAPITRE XXX.

Empire Britannique.

Les géographes ont soin de ne pas confondre l'Angleterre proprement dite avec le royaume uni de la Grande-Bretagne, qui se compose de l'Angleterre, du pays de Galles, de l'Écosse, de l'Irlande, et des colonies. La population des possessions européennes est de seize millions d'individus; celle des colonies, de plus de quarante-quatre millions, en y comprenant le Bengale. Quant aux richesses de la Grande-Bretagne, je me borne à dire qu'elle possède presque tout le commerce de l'univers, dont on peut assurer qu'elle a, pour ainsi dire, fait la conquête par son or. C'est au rare génie de *William Pitt* que les Anglais sont redevables du degré de splendeur auquel ils sont parvenus. Profondément versé dans la connaissance des hommes, ce grand ministre prévit que la supériorité de puissance devait être le résultat de la supériorité des richesses. Pitt connaissait notre esprit belliqueux et notre génie entreprenant. Il nous aurait fallu un cardinal de Richelieu pour dé-

jouer les projets du cabinet de Saint-James, où tout au moins un *Monck*, pour réparer, en temps opportun, les désastres de notre révolution, en nous rendant l'auguste famille des Bourbons, sans l'intervention des alliés, dont les principes versatiles et les prétentions extravagantes ont dénaturé, j'ose même dire, renversé leur magnifique ouvrage de 1814. Si Pitt avait vécu assez long-temps pour être le témoin de l'exécution définitive de son plan primitif, il aurait cru ternir l'éclat de tant de gloire en consentant à la violation du territoire de l'ancienne France; il aurait trouvé un double motif de générosité dans les vertus héroïques de Louis XVIII, et dans les beaux faits d'armes qui depuis vingt ans honoraient les vaincus. Le trait qui fait le plus d'honneur à César est d'avoir versé des larmes sur le triste sort du grand Pompée.

Le successeur de Pitt hérita de ses honneurs, mais non pas de ses talents. Il n'avait qu'à suivre la leçon de son maître. Ce plan de dominer l'Europe par les richesses est attribué par les historiens anglais à Alfred-le-Grand, qui monta sur le trône en 872. Henri V, l'Alexandre des Anglais, nous dicta des lois avec autant d'arrogance qu'eût pu le faire le vainqueur de

Darius. Par le traité conclu à Troies le 20 juin 1420, le monarque anglais fut déclaré héritier du trône de France, après avoir flétri son triomphe d'Azincourt par le massacre de plusieurs milliers de prisonniers français. L'Angleterre se vengeait alors de l'invasion de Guillaume-le-Conquérant, motif frivole que les Anglais de nos jours allèguent encore pour justifier leur sévérité envers notre monarque, leur fidèle allié. Ils n'osent pas avouer la véritable raison d'une conduite si diamétralement opposée à la loyauté de leur caractère national; ils redoutent notre courage impétueux, dont la supériorité est garantie incontestablement par celle de notre population. La grande Élisabeth avait pour principe « de faire le bonheur de son peu-« ple en se fesant respecter autant qu'elle res-« pectait les droits de ses voisins. » Aussi le règne de cette illustre princesse est-il encore pour les bons Anglais un sujet d'orgueil, et, pour tous les philanthropes, un objet d'admiration!

Le protecteur Cromwell comprit combien les compagnies de commerce, créées par Élisabeth, seraient avantageuses à l'Angleterre, s'il réussissait à les *nationaliser*. En 1651, il publia l'acte relatif à la navigation, qui déclare

confiscables les cargaisons des vaisseaux qui ne seraient pas montés par un équipage composé de sujets de la Grande-Bretagne. Ce fut encore Cromwell qui, en 1654, ouvrit à sa nation les marchés du Portugal par un traité avec le roi Jean VI. L'acquisition de Bombai en 1662, portée en dot à Charles II par une princesse de Portugal, est une suite des liaisons si adroitement établies par le protecteur, et la véritable base de la puissance colossale des Anglais dans l'Indostan. Cependant Louis XIV eut la gloire de leur disputer avec succès l'empire de l'Océan. Dès-lors l'Angleterre rentrait dans les puissances du second ordre. Un peuple de huit millions d'habitants, qui pouvait être attaqué par l'élite d'une nation trois fois plus forte, devait être facilement subjugué, dès que nous avions la facilité de franchir les mers pour porter le fer et la flamme dans ses propres foyers. Sans cette supériorité maritime que l'Angleterre entretient moins par l'habileté de ses officiers de mer que par la politique de ses ambassadeurs sur le continent, qui pourrait nous empêcher d'aller piller Londres?

La Grande-Bretagne n'a d'autres places fortes que ses vaisseaux, que *John Bull* appelle avec raison « *ses Gibraltars flottants.* » Leur des-

truction étant effectuée, on débarquerait sur la côte sans le moindre obstacle, et on marcherait sur Londres, qui, étant sans remparts, ne pourrait point faire de résistance. La prise de la capitale n'assurerait point la conquête du royaume. L'Anglais est brave jusqu'à la témérité: il se défendrait à outrance, sur-tout en Écosse et dans le pays de Galles; mais nous aurions rempli notre but en nous emparant des trésors de la banque et des immenses richesses qui sont renfermées dans Londres. Le général Lloyd s'est amusé à publier des plans pour l'invasion de sa patrie. Il a voulu nous donner le change sur les points les plus vulnérables. Il n'a dupé que ceux dont il a reçu une forte récompense. Malgré les précautions du gouvernement britannique et les ruses de ses agents, nous connaissons aujourd'hui, tout aussi bien que les ingénieurs anglais, les ressources de cette puissance, tant pour l'offensive que pour la défensive. Voici un aperçu de sa population.

A la paix de Westphalie, en 1648, les Anglais n'avaient d'autres colonies que Jersey et Guernesey, habitées par quarante mille individus. Dans l'espace de cent soixante-quinze ans, ils ont acquis, en Europe, Gibraltar, Anholt, Héligoland, le Portugal, Malte, et les îles Io-

niennes; en Afrique, le cap de Bonne-Espérance, Sierra-Léone, Gorée, le Sénégal, Sainte-Hélène, et l'île de France. Je ne parle point de l'Amérique et de l'Asie, puisque tout y est aux ordres de l'Angleterre. J'ai *résidé* aux États-Unis d'Amérique; je les considère comme la *Hollande* du Nouveau-Monde, en observant que l'identité du langage rend les habitants des États-Unis plus attachés aux Anglais que les Hollandais d'Europe. Les riches négociants de Londres, dans leurs moments de gaieté, appellent ces deux nations *leurs honnêtes porte-faix, loyal porters*. La population des colonies anglaises en Amérique est évaluée à seize cent mille ames, dont un million de nègres; celle des établissements d'Afrique n'excède pas deux cent trente mille ames, dont deux cent mille esclaves. Le Bengale compte trente millions d'habitants; le gouvernement de Madras, onze millions; Ceylan, huit cent mille, et Bombay, soixante mille. Si nous réunissons cette population à celle de l'Angleterre, qui est de onze millions, et à celle de l'Irlande, qui est de cinq millions, on trouve que l'Empire britannique renferme plus de soixante millions d'habitants, plus que le double de la population de France.

La Russie n'a que quarante millions d'habi-

tants dans ses possessions d'Europe et d'Asie. Après la Chine, l'Angleterre est donc le pays le plus peuplé de l'univers. Comme cette nation est la plus industrieuse, elle a acquis une supériorité décidée dans tous les marchés. On peut dire sans exagération qu'elle a rendu tous les autres peuples tributaires de son commerce. Le cabinet de *Saint-James* n'est parvenu à ce degré de pouvoir qu'en divisant ses rivaux, politique qui fit la grandeur de Rome ancienne, et que Rome moderne employa avec autant d'art, quoiqu'avec moins de succès. L'union des Anglais a fait leur force, autant que la guerre qui a dévasté le continent de l'Europe depuis vingt-cinq ans; leçon énergique pour cent cinquante millions d'ames qui, par leurs divisions intestines, en sont réduites à la triste nécessité de recevoir des lois dont l'odieux ne peut point être balancé par les plus énormes subsides! Qui osera nier que les Anglais commandent en maîtres et sur terre et sur mer?

CHAPITRE XXXI.

Londres.

Colqhoun, Forster, et plusieurs autres écrivains, ont donné des volumes entiers sur cette capitale; et, après les avoir lus, on n'a encore qu'une idée peu exacte de cette immense réunion d'hommes, de maisons, et de vaisseaux. J'ai été sur-tout étonné de l'ordre avec lequel la police, *qui est invisible,* dirige une si vaste administration. Du temps de Tacite et d'Ammien Marcellin, Londres était déja considérable par son commerce. Cependant je blâme Voltaire de l'avoir appelée *le centre des arts,* et *le temple de Mars,* lui qui était de Paris! Le titre de *magasin du monde* semble lui mieux convenir, quoique le monde ne soit qu'un énorme magasin. Il eût été plus convenable de dire qu'il y a dans Londres plus de richesses réunies que dans aucun autre lieu sur la *surface* du globe, puisqu'il est démontré que les mines du Pérou renferment assez d'or pour acheter toute l'Europe, sans en excepter Londres. Cette ville n'est donc qu'un point princi-

pal de notre sphère physique, et une place très favorable au commerce. Sa population est de douze cent mille ames. Sa situation est sur la rive gauche de la Tamise, excepté le faubourg de *Southwark*, qui est sur la rive droite. Les principaux édifices sont l'église de *Saint-Paul*, qu'on peut comparer à Saint-Pierre de Rome, ou à notre Panthéon; *la Tour*, espèce de citadelle dont un côté bat la Tamise; l'abbaye de *Westminster*, où se trouvent les tombeaux des rois d'Angleterre, et les monuments de plusieurs hommes célèbres; la banque, nouvellement bâtie avec encore plus de solidité que de luxe; la bourse, ou café *Lloyd*; le palais du lord maire, ou *Mansion-House*; *Covent-Garden*, et *Drury-Lane*; *Carlton-House*, où réside le prince régent. Le palais de *Saint-James*, et celui de la reine près de *Green-Park*, ne se font bien remarquer que quand il y a des illuminations pour quelque grande victoire. Alors on peut dire qu'il fait soleil à Londres en plein minuit, tant on met de prodigalité dans les lampions.

On évalue à quarante mille toises, ou vingt lieues de poste, le pourtour de Londres et de ses faubourgs, au nombre desquels je compte *Islington*, *Brompton*, *Sommerset-Town*, et

Cambden-Town, qui, par les nouvelles constructions, se trouvent faire partie de la capitale. Si nous déduisons les faubourgs, je ne pense pas que l'enceinte de Londres soit plus vaste que celle de Paris avec ses faubourgs. La cité, ou ancienne ville, est à l'est de *Westminster*, ou ville nouvelle. Dans la cité, les rues sont étroites, malpropres, et mal alignées. Les trottoirs pour les gens à pied, si commodes dans *Westminster*, sont fort étroits, et presque toujours glissants à cause de l'humidité. On a consulté l'intérêt des propriétaires du terrain, en ne laissant que celui qu'on jugeait indispensable pour les communications, afin d'avoir plus d'emplacement pour les magasins. Malgré cette précaution, on a été obligé d'en construire hors de la ville, à côté des bassins où les vaisseaux ont la facilité de venir contre les quais, pour déposer ou recevoir leurs cargaisons. Ces établissements ont été faits par des compagnies, en vertu des priviléges accordés par le gouvernement. Les entrepreneurs sont bien dédommagés de leurs avances par les droits qu'ils perçoivent sur les marchandises dont on fait le dépôt dans leurs magasins.

Le quartier de *Westminster* est plus régulièrement et sur-tout plus commodément bâti

que la cité. Ici tout est négociant; là tout affecte la noblesse, même le simple artisan. Dès qu'il n'habite pas la cité, il se croit obligé d'être habillé plus décemment. Les rues sont droites et larges; des deux côtés il y a des trottoirs de 30 à 36 pouces, en pierre de taille polie. Entre le trottoir et les maisons sont des grilles de fer qui communiquent par un escalier avec la partie souterraine des maisons. Qui a vu une maison du quartier de *Westminster* les a presque toutes vues. La partie souterraine contient la cuisine, l'office, et une ou deux chambres de domestique. Il y a des caveaux qui se prolongent sous la rue. Quand on vous porte du charbon de terre, qui est le seul combustible en usage, on lève une plaque de fer qui est à l'extérieur sur le trottoir, et on vide les sacs que vous avez demandés. Il ne faut pas croire que ces souterrains soient fort obscurs; on y reçoit la lumière par des ouvertures qui communiquent tant avec la cour qu'avec l'escalier du côté de la rue. Il y a une espèce de citerne où tous les jours arrive, par un canal, l'eau qu'on est convenu de donner pour l'usage de la maison : cette entreprise est bien payée; mais elle est faite avec autant d'intelligence que de succès.

Le rez-de-chaussée se compose d'un corridor,

d'un cabinet et d'une salle à manger, avec une cour et un petit jardin. Il y a de grands jardins dans les quartiers qui avoisinent *New-road ;* ils sont placés sur le devant des maisons. Les logements, dans cette partie de la ville, sont charmants dans la belle saison : on est à-la-fois à la ville et à la campagne. Le premier étage est composé de deux salons; on se tient habituellement dans le plus petit; l'autre ne sert que quand on reçoit une nombreuse compagnie. Je parle des sociétés ordinaires qui se composent de quarante à cinquante personnes. Un ménage se compose de deux jusqu'à huit ou dix maîtres, quand il y a des enfants; et de deux jusqu'à six domestiques, quand le maître de la maison a sa voiture. Le second étage est destiné pour les chambres à coucher. Le troisième est réservé pour des chambres d'ami, et pour les domestiques qui ne couchent pas à côté de la cuisine; ce sont des mansardes peu élevées, mais cependant assez commodes. Depuis la salle à manger jusqu'au troisième étage, tout est couvert de tapis de pied fort beaux, et très bien entretenus. Une maison telle que je viens de la décrire, avec six lits de maître complets, quatre lits de domestique et un mobilier complet en verrerie et ustensiles de cuisine, coûte

vingt livres sterling par mois. Les impositions sont à la charge du propriétaire, excepté les avaries du mobilier, ce qui engage à n'avoir que des domestiques bien recommandés. Cette précaution est bien essentielle, afin qu'on n'introduise pas des étrangers dans la maison pendant la nuit, et que vos gens ne se permettent pas de découcher *à votre insu*. Les domestiques anglais sont comme les nègres; ils sont ou tout bons, ou tout mauvais; ils ne savent pas dissimuler. Vertueux, ils servent avec un zèle et une fidélité à toute épreuve. Libertins, ils lèvent le masque, parlent avec insolence, et se livrent sans honte à tous les excès. Le Français, l'Italien, l'Espagnol et l'Allemand observent certaines convenances dans leurs écarts. L'Anglais, quand il a franchi les bornes de la décence, est un être brut qu'on doit presser pour la marine, si c'est un mâle, ou l'enfermer dans une maison de travail, *work-house*, s'il est de l'autre sexe.

On regarde *Southwark* comme le troisième quartier de Londres. C'est le faubourg situé sur la rive droite de la Tamise; il s'agrandit journellement; il renferme le beau jardin de *Vauxhall*, et le théâtre d'*Ashley*, le *Franconi* de l'Angleterre. La communication de

ce faubourg avec Londres a lieu par les trois ponts de *Westminster*, *Black-Friars* et *London-Bridge*. Il y a des maisons construites dans ce faubourg, ainsi que sur les quais du côté de Londres, de manière qu'à la marée haute on peut charger les vaisseaux, ou mettre les marchandises en magasin, sans autre moyen de transport que des poulies pour les descendre ou les enlever. Malgré le désagrément qui résulte pour les habitants des bords de la rivière, à cause de la vase qu'occasione la descente de la marée, je considère la Tamise comme le premier fleuve de l'Europe, puisque les vaisseaux du plus haut rang peuvent arriver jusqu'à Londres. Qui croirait cependant que cette même Tamise, bien plus large à Londres que la Seine à Paris, n'a pas à Richemond la largeur du bras de la Seine qui passe sous le pont Saint-Michel. Richemond n'est pas plus loin de Londres que Villeneuve-Saint-Georges de Paris. Il y a même du rapport entre les deux sites : de la hauteur de Richemond, comme de celle de Villeneuve-Saint-Georges, on découvre la capitale et une vaste étendue d'un pays parfaitement cultivé.

Ce qui m'a le plus étonné dans Londres, c'est le grand nombre de personnes qui circulent

dans les rues les jours ouvriers, et dans les promenades publiques les dimanches et fêtes, si peu que le temps soit beau. On ne peut mieux s'en faire une idée qu'en comparant toutes les rues passagères de Londres aux deux galeries de pierre du Palais-Royal, quand il pleut. On ne porte point de bâton, et on prend toujours la droite; la même règle a lieu pour les voitures. Le *Strand* est une grande rue qui commence à *Whitehall*, et qui se prolonge jusqu'à la cité, à l'entrée de *Fleet-Street;* cette rue, la plus riche de Londres, est encore célèbre par les *pickpocket*, ou filous qui y abondent. Il est curieux de connaître l'emploi du dimanche. Dans toute l'Angleterre on se lève fort tard, parceque l'écriture sainte dit *que le septième jour est consacré au repos*. A dix heures, on prend du thé avec du lait et du beurre étendu sur des tranches de pain. L'usage est qu'on prenne deux tasses de thé qui vous sont servies par la maîtresse de la maison, si vous êtes en famille; et par vous-même, si vous vivez en garçon. En laissant ce soin aux domestiques, les maîtres courent grand risque de n'avoir que la seconde infusion. A onze heures, on se rend à l'église jusqu'à une heure de l'après-midi; à deux heures, vous allez promener à *Saint-Ja-*

mes-Park, à Kensington, ou dans la campagne du côté de *Prime-Rose-Hill*, pays enchanteur; on boit de très-bon lait et d'excellent vin dans une guinguette qu'on appelle *Chalk-Farm*, qui est au nord de *Prime-Rose-Hill*, au pied de la butte. On tâche d'être de retour à *Hide-Park*, pour prendre rang dans la file des voitures, si on est riche; ou pour contempler les promeneurs, si on est à pied. Le bon ton est de faire un acte d'apparition dans *Hyde-park*, tous les dimanches, entre quatre et cinq heures. En rentrant, on se met à table. Les hommes qui savent qu'on ne peut pas aller au spectacle prolongent *la promenade* des bouteilles.

Quand les dames sont sorties de table, on sert trois bouteilles : une de *Porto*, une *de Claret* et une de *Cherry*, dans des carafes de cristal, avec des étiquettes en argent. Le maître de la maison a une réserve auprès de lui, et, quand les bouteilles lui arrivent, il a soin de les remplir de nouveau sans discontinuer la conversation. Quelques personnes chargent un domestique de cette besogne, malgré le danger de la *contrebande*. On peut dire que les Anglais boivent comme des cordeliers, et ils se grisent rarement; mais c'est le dégoûtant pot de cham-

bre dont j'ai parlé qui suffirait pour dégriser un Français, eût-il avalé son plein ventre de Madère. Quand la maîtresse du logis croit que la société *a bien fait son devoir, has done his duty*, elle fait avertir que le thé est servi. On offre aussi du café, mais fort rarement. On fait peu d'usage des liqueurs. En dépit de la sévérité des prêtres, on chante, on s'accompagne sur le piano ou sur la harpe, mais sans bruit, et les fenêtres bien closes, pour ne pas scandaliser le public. On parle politique; les plus dévots lisent des chapitres de la Bible; on fait un petit souper avec des viandes froides. Enfin entre dix et onze heures on va se coucher avec l'espoir d'un écolier qui a passé un jour de pénitence, et qui se propose de s'en dédommager le lendemain. On n'a pas même eu le plaisir de lire les journaux; *dayly papers*, qui ne se publient pas les dimanches; il y a bien des journaux, *sunday papers*; papiers du dimanche; mais ils ne sont que la répétition sommaire des papiers qui ont paru pendant la semaine. Examinons cet article si nécessaire aux jouissances de *John Bull*.

CHAPITRE XXXII.

Journaux.

On publie dans Londres cinquante-trois journaux. Ceux qui paraissent tous les jours sont appelés : *British-Press*, *Day*, *Morning-Chronicle*, *Morning-Herald*, *Morning-Post*, *Morning-Advertiser*, *Public-Ledger* et *Times*. Ces huit journaux sont appelés *Morning-papers* parcequ'ils paraissent le matin ; la distribution commence vers les six heures. On appelle *Evening papers* : *Alfred*, *Courier*, *Globe*, *Pilot*, *Star*, *Statesman*, *Sun* et *Traveller*, parcequ'ils sont publiés dans l'après-midi ; leur distribution commence vers les quatre heures. D'après ce que j'ai dit sur le compte du *Times*, on conçoit que cette branche de l'administration rapporte beaucoup d'argent au trésor public. Le *Courier* est le journal le plus répandu, après le *Times*. Celui-ci mérite le premier rang, par l'habileté de ses rédacteurs, le soin de l'impression et l'exactitude de la distribution ; la quantité du tirage s'élève journellement de huit à neuf mille. M. Walter, qui est

à la tête de cet utile établissement, réunit à l'instruction d'un habile littérateur l'amabilité d'un homme bien élevé. On dit que la famille Wellesley a protégé ce journal dans des moments de crise, et que les rédacteurs profitent avec plaisir des occasions qui se présentent de prendre leur revanche, sans néanmoins descendre à des bassesses, comme la plupart des autres journalistes anglais. Le *Morning-Post* et le *Courier* méritent sur-tout d'être censurés, pour leur assiduité à applaudir tout ce que font les *torys*, ou ministériels. Le *Courier* passe pour être dévoué à lord Castlereagh, et le *Morning-Post* est, dit-on, le protégé de lord Liverpool. L'un et l'autre sont fort exacts pour annoncer les grands dîners, les *routs*, les départs pour la campagne, et les retours à Londres; on n'accorde cet honneur qu'à la noblesse riche et aux banquiers. En Angleterre, le plus beau titre est beaucoup d'argent.

Le *Morning-Chronicle* est le rival du *Times* pour l'habileté de la rédaction. *M. Perry*, qui dirige ce journal, est un homme fort instruit et d'assez bonne mine; il est le grand régulateur de l'opposition, ou parti des *whigs*, dont j'ai fait connaître les véritables sentiments. M. Walter m'ayant observé qu'il ne pouvait

pas insérer dans son journal une lettre par laquelle je m'adressais à la nation anglaise, pour forcer les ministres à me rendre mes plans ou à me les payer, je m'adressai à M. *Perry*, comme étant chargé de diriger le parti censé antiministériel. Je me rendis chez lui, pour éviter les lenteurs de la correspondance par écrit; il m'observa qu'il était Anglais, *quoique whig*, et qu'il ne pouvait pas insérer une demande qui était contraire aux intérêts de l'Angleterre. J'eus beau lui dire qu'il était affreux de priver un homme de sa propriété, sans lui donner un dédommagement équivalent; il persista dans son refus, qui acheva de me convaincre que la prétendue opposition n'était qu'un jeu pour amuser *John Bull*, et en imposer au reste de l'Europe.

Il y a un journal officiel appelé *London-Gazette*, qui ne paraît que les mardi et samedi de chaque semaine. Quand il survient un événement important qu'il est essentiel de faire connaître sur-le-champ, alors on publie une *Gazette extraordinaire*. Des crieurs avec des cornets parcourent les rues pour la distribution; ils font un tel tapage avec ces espèces de porte-voix, qu'on en est tout étourdi, même étant dans sa maison. Le *Register* de *Cobbett*, si re-

nommé par son jacobinisme, paraît tous les samedis; il est rédigé avec plus de causticité que de bon sens; il voudrait une représentation plus adaptée à la situation actuelle de l'Angleterre. Mais, en admettant l'utilité de cette réforme, est-il probable qu'on s'en tînt à ce seul point? Les malheurs qui ont accablé la France, pour avoir voulu améliorer son administration politique, doivent servir de leçon aux autres peuples, et les rendre très circonspects dans l'adoption de tout ce qui tend à innover.

Les autres journaux paraissent dans le cours de la semaine : douze sont publiés le dimanche; le plus renommé de ceux-ci est le *Bells'-Weekly-Messenger*. Le tirage a été porté jusqu'à quinze mille. Il n'est cependant, comme tous les autres journaux du dimanche, qu'une récapitulation sommaire des principaux articles des journaux publiés pendant la semaine. Il n'y a dans Londres que trois journaux qui s'impriment en français, le *Courrier d'Angleterre*, le *Courrier de Londres* et *l'Ambigu*. Les deux premiers sont publiés les mardi et vendredi de chaque semaine. L'Ambigu ne paraît que les dix, vingt et trente de chaque mois. Ces trois journaux sont fort bien rédigés, mais très mal vendus. Le gouvernement en prend

beaucoup d'exemplaires, et donne en outre des secours aux rédacteurs. Le public anglais peut, dans cette circonstance, être comparé à Moïse, le neveu de Toussaint Louverture, qui, dans un grand repas qu'on lui donnait au Cap, refusa de boire de l'excellent Saterne, parcequ'il était *blanc*.

Un journal littéraire très bien rédigé, c'est l'*Edinburg-Review;* il paraît tous les trois mois. Il renferme l'analyse critique des principaux ouvrages qui ont paru dans le trimestre précédent. Il est à desirer que les savants qui consacrent leurs veilles dans un travail si intéressant se procurent sur la France des renseignements qui paraissent leur manquer pour donner à leurs observations cette correction qui, jusqu'à présent, semble avoir échappé à leur zèle pour mériter tous les suffrages. Quand ils auront lu avec attention des rapports exacts sur l'esprit politique des Français, ils se garderont bien d'accorder leurs éloges à des soi-disant philosophes qui ne voulaient que détruire l'ordre social, et ils nous présenteront Moreau et Pichegru comme des héros dignes d'être placés à côté des plus grands hommes de l'antiquité.

CHAPITRE XXXIII.

Théâtres.

COVENT-GARDEN et *Drurylane* sont les deux théâtres les plus fréquentés. On peut les comparer à l'Odéon et au théâtre Français, avec la différence que ceux-ci sont très éloignés, tandis que les deux salles anglaises sont presque contiguës, en sorte que si on ne trouve pas ce que l'on desire dans l'une, on peut voir dans la voisine. C'est assez l'usage des plus belles nymphes, avant de jeter le mouchoir. Mais quand elles ont fait leur choix, il est fort difficile de leur résister, tant elles sont adroites pour faire réussir leur plan. Je doute que nos plus fines coquettes de Paris surpassent les habituées de *Drurylane*. Je ne sais si c'est parceque ce théâtre est plus élégamment décoré que *Covent-Garden*, mais j'ai remarqué plus de soin dans la toilette des femmes qui le fréquentent, je dirai même plus de décence, et un meilleur ton.

Le grand Opéra, *Kings theatre*, est mieux situé que les deux précédents; il est dans le

Hay-Market, entre *Piccadilly* et *Pall-Mall*, deux des plus belles rues de Londres; il est construit comme les théâtres d'Italie. Chaque loge est une chambre à part. Le parterre coûte douze francs : on y est assis fort commodément; les premières loges coûtent vingt-quatre francs. A *Covent-Garden* et à *Drurylane*, on ne les paye que sept shillings, huit francs et douze sous; le parterre coûte la moitié. Madame Catalani a fait les délices de Londres pendant mon séjour dans cette ville. Elle ne jouait qu'au grand Opéra, n'ayant consenti à paraître à *Covent-Garden* que dans les grands concerts qu'on appelle *oratorio;* ils n'ont lieu qu'en carême, le mercredi et le vendredi. Les Anglais aiment passionnément ce genre de musique, qui n'a pas pour moi les mêmes attraits qu'un de nos opéra comiques. Parmi les *oratorio* auxquels j'ai assisté, plutôt par complaisance que par goût, je parlerai de celui intitulé : *Grand Selection of sacred music*, quoique le *Messie* de Handell et *la Création de Haydn* lui soient bien supérieurs. Mon choix m'est dicté par mon desir de faire connaître le soin avec lequel le gouvernement anglais tire parti des moindres circonstances pour diriger l'esprit public.

Le *Grand Selection* étant annoncé comme le triomphe de madame *Catalani*, la salle de *Covent-Garden* fut remplie de bonne heure. Dans ces réunions, on doit être en grande toilette, *in full dress*, ce qui signifie les dames coiffées en cheveux, et les hommes en bas de soie; mais on n'observe pas scrupuleusement ce règlement, à moins qu'on n'aille dans les premières loges, où j'ai remarqué la tenue la plus élégante et une politesse envers les dames dont on est tout surpris, quand on va habituellement dans les autres parties du théâtre. L'attente des spectateurs ne fut pas trompée. Après une ouverture fort brillante, miss *Rennell*, assez bonne chanteuse, et M. *Braham*, *le Laïs des Anglais*, se firent applaudir, ainsi que madame *Salmon*. Madame *Catalani* fit le plus grand plaisir dans un air italien; elle causa un enthousiasme universel dans *Britons*, *Strike home! Revenge your country's wrongs*, etc. Anglais, aux armes! Vengez les insultes faites à votre patrie, etc.; je fus moi-même étonné d'entendre cette cantatrice qui m'avait accoutumé aux sons les plus mélodieux, prendre le ton le plus grave, tranchons le mot, le plus militaire.

La seconde partie commence par les trois

premiers versets du *Te Deum laudamus*. L'exécution fut parfaite. *Braham* déploya beaucoup de talents dans l'air *Slow Broke the light*, etc., l'aurore commençait à paraître, etc. Quoique cet acteur soit toujours entendu avec la plus grande satisfaction, la présence de madame *Catalani* produisait un esprit d'impatience qui dut déplaire aux autres acteurs. Tout ce que ceux-ci chantaient paraissait toujours trop long, tandis qu'on trouvait trop courts les airs de la favorite. Elle avait beau tousser pour faire connaître au public qu'elle était fatiguée; on ne finissait de faire tapage que quand on la voyait disposée à obéir au terrible ordre du *bis*, qui s'exprime par les habitués de Londres par le mot français *encore*. Pourquoi mettait-elle tant de science et de sentiment dans le *dolce amor* qui termine la *military bravoura* de Pucitta, *della tromba, il suon guerriero*, etc.? Quand on croyait que sa voix était épuisée, on était stupéfait d'entendre encore des sons plus élevés, d'où l'artiste passait à des tons plus bas avec autant de facilité que si elle eût tenu une conversation avec ses amis.

La troisième partie est digne des deux autres pour la composition de la musique et pour son exécution; mais les paroles sont plus

adaptées au génie national. Après une antienne de l'Ecriture sainte, madame *Salmon* chante la jolie romance : *The night was dark, keen blew the wind, poor senseless Emma felt it not, etc.*, la nuit était obscure, et le vent soufflait avec violence, la pauvre Emma, presque sans vie, ne le sentait pas, etc. Quoique la voix de madame *Salmon* soit du second rang, le public fut injuste, en ne récompensant pas par quelques applaudissements les efforts qu'elle fit pour les mériter. On était plein d'impatience pour entendre la bataille de *Trafalgar* par *Braham*. L'*oratorio* avait été imprimé et vendu en très grande quantité. Le récitatif est court, mais fort éloquent. « Nelson est l'ob-« jet des regrets de la Grande-Bretagne. L'éclat « de ses lauriers ne saurait se ternir, puisqu'ils « sont arrosés par les larmes de toute la nation. » *Nelson et Braham* sont les deux colonnes d'Hercule, le *nec plus ultrà* des Anglais, le premier pour acquérir de la gloire, et l'autre pour chanter son héros. Un voisin, plus savant en finances qu'en littérature, ne cessait de me dire que *Nelson* chanté par *Braham était Achille célébré par Homère*, quoique j'eusse eu la bonhomie de lui observer qu'il y avait une trop grande différence entre l'Iliade et

une chanson, pour pouvoir établir la plus légère comparaison. Jamais je n'avais entendu applaudir avec tant de fracas.

Il me vint une idée aussi bizarre que celle de comparer *Braham* à *Homère;* je la communiquai à mon voisin l'*anti-homérique;* je lui observai que, pour que la fête fût complète, il aurait fallu faire paraître le spectre de *Nelson*, quand *Braham* chantait le troisième couplet, où il est dit : *England confessed that wery man, that day has done his daty*. L'Angleterre déclara que chaque homme, dans ce jour, avait fait son devoir. Il aurait dû avoir ses habits couverts de sang, tel qu'il était au moment de sa mort à *Trafalgar*. Cet homme me répondit « que la police ne le permettrait jamais, « parceque l'émotion serait trop forte, tout « l'auditoire fondrait en larmes, et probable- « ment sortirait du théâtre. » En me disant ces derniers mots, il avait déja ses paupières humides. Je rompis la conversation, et je lui parlai de *Kemble* et de sa sœur madame *Siddons*. Il trouvait que le rôle de *Shylock*, dans le *Marchand de Venise*, était le triomphe de *Kemble*, et que sa sœur se surpassait dans lady *Mackbeth*. Cette opinion me parut assez juste de la part d'un Anglais qui admirait dans

Kemble l'art avec lequel l'acteur peint tous les mouvements d'un marchand agité par le double desir du gain et de la vengeance, et, dans madame *Siddons*, cet héroïsme de l'ambition qui donne assez d'énergie à un être faible et timide pour surpasser les plus grands scélérats. Je lui avouai que je n'étais pas de son avis, et que je regardais le rôle d'un juif qui s'obstine à vouloir couper une livre de chair à un chrétien, comme fort peu convenable au rare talent de *Kemble*, et que j'étais même surpris que *Shakespear* n'eût pas trouvé un sujet si bizarre indigne de son génie.

Je suis admirateur de madame *Siddons*. La nature et l'éducation ont beaucoup fait en sa faveur; mais le temps, qui ne respecte rien, lui a fait sentir que son règne était passé. Dans sa dernière représentation, elle s'arrêta plusieurs fois après les passages où on avait coutume de l'applaudir, et elle eut la mortification de s'apercevoir que l'enthousiasme n'était plus le même que jadis. Une danseuse qui a de bons jarrets peut encore à cinquante ans plaire au public par ses graces et son agilité. On est plus exigeant pour les actrices qui jouent le rôle d'amoureuses. Il faut, avec de la sensibilité et de la grace, cette jeunesse que le bon sens fixe

pour les folies des amants. La beauté n'est pas de rigueur; mais, quand elle se trouve réunie aux autres qualités, tout en va beaucoup mieux pour les auteurs et pour les spectateurs. Madame *Siddons* n'a jamais été jolie; mais elle a de beaux traits qu'un amateur reconnaît aisément, malgré les rides que lui ont causées ses travaux et ses chagrins. Elle débuta sur le théâtre de *Drurylane* en 1783, et elle ne s'est retirée qu'en 1813, avec une fortune considérable, mais bien acquise. Madame Siddons est autant estimée par ses vertus que par ses talents; elle a mérité, comme son frère, d'être admise dans les meilleures sociétés de Londres et des principales villes de province.

Les autres acteurs sont très propres à remplir leurs rôles; mais ils n'ont pas un mérite supérieur. On ne peut pas en citer un sans commettre une injustice envers ceux dont on ne parlerait pas; j'en excepte *Sinclair* et *Mathews*. Le premier chante aussi bien qu'*Elleviou*, et l'autre est aussi bon comique que *Brunet*. J'ai souffert pour *Sinclair*, qui, dans une représentation du *Jugement de Mydas*, espèce d'opéra comique, fut obligé de répéter jusqu'à quatre fois la charmante romance, *Pray, Goody, please to moderate the ran-*

cour of your tongue, etc. « De grace, ma « bonne, modérez la malignité de votre lan- « gue, etc. » Le lendemain, les journaux félicitèrent l'acteur de cette marque de faveur de la part du public qui l'avait *enivré* jusqu'à quatre fois, sans oublier de faire l'éloge du bon goût du parterre, en rendant si bien justice au rare talent de *Sinclair*. Nous n'avons point à Paris d'exemple de ces conteurs de fariboles, qui, dans les entr'actes, viennent faire rire le public, en imitant les divers personnages qui composent tout un ménage. J'ai vu *Mathews* faire le maître, la maîtresse, les enfants, le domestique, la servante, et jusqu'au chien de la maison. J'en levais les épaules de pitié, tandis que les personnes qui étaient à mes côtés en pleuraient de plaisir. Je n'étais étonné que de la volubilité de sa langue, et de la flexibilité de son gosier, dont les intonations variaient avec assez de précision pour faire connaître le personnage parlant par la bouche de *Mathews*. A Paris, on lui donnerait un brevet de *ventriloque*. A Londres, il est le rival de *Kemble* et de *Braham*, dans les bonnes graces de *John Bull*.

CHAPITRE XXXIV.

Parcs et jardins publics.

Un étranger qui va résider à Londres, et qui aime à se promener, doit se loger près du prince régent, dans *Pall-Mall* ou dans *Piccadilly*. Il se trouve dans le voisinage des promenades les plus agréables et les plus fréquentées. Je le suppose logé dans *Pall-Mall* : en sortant de son hôtel, il entre dans le parc de *Saint-James ;* s'il traverse le palais du roi, il s'imagine qu'on avait voulu faire un couvent, à cause de la mesquinerie des bâtiments et de l'immensité du jardin qui en dépend. C'est un vaste terrain environné d'une rangée de palissades. La forme de cette enceinte est oblongue ; le public ne peut pas y pénétrer ; on n'en a que la vue. On se promène dans les trois grandes allées qui se prolongent circulairement autour de la prairie, au milieu de laquelle est un canal dans la direction du palais de la reine à *Horse-Guards*, où sont établis les bureaux du duc d'York, commandant en chef de l'armée de terre. La trésorerie est aussi attenante à *Saint-James-Park*.

J'y ai vu le ministre Pitt, en 1798, s'amusant à tailler une plume, pour voir les officiers de l'expédition d'Irlande. Nous avions demandé à lui être présentés; notre demande fut en partie accordée, par cette promenade sous ses fenêtres, où nous pûmes nous voir sans nous parler. Nous étions sous la direction d'un messager d'Etat qui ne nous quitta que quand nous nous fûmes embarqués à Douvres pour retourner en France. Tous les jours, vers les onze heures du matin, les gardes anglaises défilent la parade avec une charmante musique près du palais de *Horse-Guards*.

A côté du parc de *Saint-James* se trouve *Green-Park*, vaste prairie sans clôture, où l'on rencontre presque toujours une bonne société. Dans la partie supérieure qui avoisine Piccadilly, il y a une pièce d'eau fort agréable en été, mais plus amusante en hiver, à cause des patineurs qui viennent rivaliser d'adresse, lorsque la glace est assez épaisse pour permettre cet exercice. La maison du marquis de Wellesley, *Apsley-House*, est située entre ce parc et *Hyde-Park*, à l'extrémité de *Piccadilly*. Cette habitation, dont l'extérieur est très commun, est meublée avec la plus grande somp-

tuosité, et renferme des objets très curieux apportés des Indes après la défaite de Tippo-Saïb par le marquis de Wellesley. Ce seigneur peut contempler de son hôtel tout ce qui se passe dans *Hyde-Park*, *Green-Park*, *Saint-James-Park* et le jardin de *Kensington*. *Hyde-Park* est aussi une vaste prairie, avec des bosquets qui reposent agréablement la vue. On peut y entrer à cheval ou en voiture pendant toute la journée; les portes se ferment à la nuit. Le jardin de Kensington est un bois de haute futaie, où l'on a ménagé des points de vue très pittoresques. Cette promenade n'est fréquentée que les dimanches et fêtes. L'Anglais est très laborieux. La foule ne sort pas dans la semaine, et la noblesse n'aime pas à aller dans les lieux publics, si elle ne doit pas y rencontrer une nombreuse réunion. Quand madame Recamier allait se promener *à Hyde-Park* et à *Kensington*, elle choisissait aussi le dimanche; mais ses amis avaient toutes les peines du monde à lui faire faire place, tant la populace s'empressait autour d'elle pour la contempler, à cause de sa rare beauté. La curiosité des Parisiens n'est que plaisante. Celle des Anglais peut venir dangereuse, par l'obsti-

nation à regarder, qu'on appuie fort souvent par la proposition d'une partie de *boxe*.

On vient de créer une nouvelle promenade dans la partie occidentale de la ville, entre *Cambden-Town* et *Alpha-Cottages*. On l'appelle *Regent's-Park*, ou le parc du régent; l'entrée principale est du côté de *Portand-Place*. Ce parc est encore plus considérable que *Hyde-Park*. La situation est aussi avantageuse, puisqu'elle procure une promenade délicieuse aux habitants de tous les quartiers de Londres, depuis *Devonshire-Place* jusqu'à *Russel-Square* et *Sommerset-Town*, qui, avant cet établissement, étaient obligés, ou de se promener dans des chemins de boue et de poussière, suivant la saison, ou de faire une lieue pour jouir du plaisir de se promener dans les anciens parcs. Quand on est arrivé du côté de *Chalk-Farm*, sur la route de *Hampstead*, on ne résiste pas au desir de s'enfoncer dans la belle campagne qu'on voit devant soi. On est enchanté de la propreté des habitations, de la force de la végétation, et de l'air d'aisance qu'on remarque dans la population. On trouve beaucoup de mendiants dans Londres; il n'y en a point dans les environs, ils craindraient d'être arrêtés comme des voleurs, quoique ceux-ci

n'exercent leur profession qu'à la faveur de l'obscurité de la nuit.

Vauxhall, aussi célèbre à Londres que *Tivoli* peut l'être à Paris, mérite l'attention des étrangers. Ce jardin est situé sur la rive droite de la Tamise. On y danse, on y mange et on y boit. *Le prix d'entrée* est de trois shillings et six pences, quatre francs et quatre sous. Le service est fait avec beaucoup de célérité, et bien plus de politesse que dans les autres lieux publics de Londres. On a projeté la construction d'un pont qui établirait une communication plus directe entre *Vauxhall* et la partie ouest de Londres par *Tothill-Fields* et *Pimlico*. Cette mesure procurera de grands bénéfices aux entrepreneurs de *Vauxhall*, qui auront bien plus souvent la visite de la brillante société qui, en été, habite *Chelsea*, *Brompton*, et les autres environs du *west end of the town*. Dans la belle saison, on choisit pour se promener le devant de la rue que l'on habite, ou les trottoirs de la place la plus voisine. *Piccadilly* est une rue très fréquentée, ainsi que *Pall-Mall*, quand on ne se trouve pas assez en toilette pour paraître dans les parcs. Cette restriction ne concerne que les dames; car un homme est toujours bien, quel que soit son

costume. On n'exige de lui que du linge blanc et la barbe faite. Quiconque se néglige sur ces deux articles est vu de mauvais œil.

CHAPITRE XXXV.

Manufactures.

Depuis le commencement de notre révolution, les manufactures anglaises se sont multipliées et perfectionnées au-delà de toute imagination. Le coton, la laine, le cuir, le chanvre, l'acier, le cuivre, le fer, et toutes les productions de la nature ont été préparées, pour l'usage du public, à beauconp moins de frais que dans tout autre pays, par le moyen des mécaniques. *Colqhoun* calcule à environ cinq millions le nombre d'ouvriers employés par les fabricants anglais. Le produit de leur main-d'œuvre est évalué à près de trois millions de francs, déduction faite de la valeur des matières premières; ce qui porte le gain annuel de chaque ouvrier à six cents francs, environ un shilling et douze sous par jour, ou trente-six sous. En donnant ces détails, l'auteur n'a pas réfléchi que le moindre ouvrier reçoit en Angleterre au moins trois shillings, ou trois livres et douze sous, et qu'il y en a qui gagnent jusqu'à douze francs. En déduisant les dimanches, fêtes, et les

jours qu'il plaît aux ouvriers de ne pas travailler, je ne trouve aucune vraisemblance dans la solde ni dans le produit. Je conclus que *Colqhoun* a exagéré le nombre des ouvriers, et diminué le résultat de leur travail. On ne peut pas taxer l'ouvrier le moins habile à un salaire moindre de douze cents francs par an; ce qui fait trois milliards six cent millions pour trois millions d'individus, et six milliards pour les cinq millions d'employés aux manufactures. Il faut encore trouver le bénéfice des directeurs, et, si peu que nous fassions entrer en ligne de compte le dédommagement pour les objets avariés, il faudra calculer à près de cinq milliards le véritable produit de l'industrie anglaise dans cette partie du commerce.

Je ne parle point de l'agriculture, dont *Colqhoun* évalue les produits à cinq milliards de francs, déduction faite de la première mise en capital, tant pour l'achat des semences que pour l'acquisition du cheptel, ou monture de ferme. Il ne fait que le calcul des recettes annuelles, en y comprenant la consommation des travailleurs de toute espèce. Si nous adoptons son raisonnement, nous trouvons que l'empire britannique possède un revenu de sept cent millions sterling, plus de seize milliards de

francs. L'Europe en produit onze seizièmes; l'Asie quatre, et le dernier milliard vient de l'Amérique, excepté vingt millions que produit l'Afrique. Pour se familiariser avec de si énormes bénéfices, on a besoin de parcourir les ateliers des Anglais. J'ai vu à Birmingham, dans la superbe manufacture d'acier de M. *Bolton*, un enfant de douze ans qui gagnait de huit à douze francs par jour; il traçait des fleurs sur des boutons, par le moyen d'une mécanique qui n'exigeait d'autre travail que de tourner une manivelle assez semblable à celle d'un moulin à café. L'abondance des mines de charbon de terre a facilité l'établissement des pompes à feu, si utiles aux manufactures.

CHAPITRE XXXVI.

Banquiers.

La première fois que j'entrai dans les bureaux de MM. *Coutts*, 59 *Strand*, je fus tout étonné de l'ordre qui régnait dans cette maison. Tous les commis sont d'une prévenance bien agréable pour un étranger. Le chef de la société se tient dans une fort jolie salle au centre de ses bureaux; il reçoit avec la plus grande politesse toutes les personnes qui desirent lui parler. Sa confiance dans ses commis est telle qu'il signe presque toujours sans lire ce qui lui est présenté. Il n'y a pas chez tous les banquiers de Londres la même affluence ni les mêmes égards que chez messieurs *Coutts;* mais il est certain que les personnes qui sont engagées dans le commerce ont à Londres une consistance qu'on ne rencontre que dans quelques maisons de Paris et de Pétersbourg. Un capitaliste, ayant eu des discussions politiques avec messieurs *Coutts*, ne leur donna que vingt-quatre heures pour lui rembourser ses fonds, qui s'élevaient à près de six millions de francs. Le paie-

ment fut effectué complètement dans le délai prescrit. Cette opération fit le plus grand honneur à ces messieurs, et depuis lors ils sont regardés à juste titre comme la première maison de banque de l'Europe.

On évalue à quarante milliards de francs le total des paiements faits annuellement par les banquiers de Londres. Pour accélérer leurs opérations, ils envoient leurs commis dans une maison de *Lombard-Street*, où ils se donnent réciproquement les billets qu'ils ont pour leurs maisons respectives. L'appoint se fait en papier de la banque. Pour cent millions de francs d'affaires qui se font journellement dans cette réunion, il ne leur faut que de quatre à cinq millions de francs en *bank-notes* pour compléter le paiement. Quand on pense qu'un homme serait occupé pendant plusieurs mois pour compter cinq à six millions de guinées, on est bien convaincu que le papier de la banque était indispensable pour activer les opérations commerciales, ainsi que la confiance mutuelle des banquiers qui échangent leurs effets comme s'ils étaient de l'argent comptant. On suit bien la même marche à Paris, à Amsterdam et dans les autres grandes places de l'Europe, mais avec plus de réserve, et, par

conséquent, plus d'entraves pour le crédit public, qui se compose de la solidité qu'on suppose aux principaux banquiers. J'entrerai dans de plus amples détails en parlant du commerce et des finances d'Angleterre, deux articles d'un intérêt majeur, dont messieurs *Henry Thornton*, membre du parlement, et *Colqhoun*, ont cherché à faire connaître les avantages et les défauts. Je me propose d'analyser leurs ouvrages, avec quelques observations, pour qu'on puisse se faire une juste idée des ressources que présente l'empire britannique.

FIN.

Ouvrages du même auteur.

Lettre à Bonaparte; *Londres*, 1810.
Réflexions sur le Moniteur; *ibid.*
Confession de Bonaparte à l'abbé Maury; *Londres*, 1811.
Mémoire au Parlement; *ibid.*
Le Philosophe, 2 vol. in-8°; *Londres*, 1814.
Mémoire au Ministre de la guerre; *Paris*, 1814.
Histoire de la Guerre d'Espagne; *ibid.*
Défense des Bourbons de Naples; *Paris*, 1815.
Histoire de la Guerre de Russie et d'Allemagne; *ibid.*
Examen d'une Relation de la Bataille de Waterloo; *ibid.*
Histoire de la Guerre de la Restauration; *Paris*, 1816.
Mémoire au Roi; *ibid.*

FEB 1 - 1934